



Besoins et satisfaction en matière de justice au **Niger** 2022

Problèmes juridiques dans la vie quotidienne



Besoins et satisfaction en matière de justice au **Niger** 2022

Problèmes juridiques dans la vie quotidienne

Cette étude a été financée par le Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas et a été conduite en collaboration étroite avec le ministère de la Justice du Niger, avec le soutien technique du LASDEL.



Table des matières

Résumé	5
1. Introduction.....	8
2. Méthodologie	22
3. Données démographiques de l'échantillon	34
4. L'écart de justice	40
5. Impact des problèmes de justice les plus graves	72
6. Résolution des litiges	96
7. Interventions et traitements	138
8. Informations et conseils juridiques.....	158
9. Perceptions des droits de l'homme et du système judiciaire ...	182
10. Résultats et implications.....	200

Résumé

En 2021, l'organisation Hiil, en collaboration avec le ministère de la Justice du Niger, a mené une enquête nationale sur les besoins et satisfaction en matière de justice, axée sur les personnes. Nous avons fait des entretiens en face à face avec 6002 Nigériens dans toutes les régions. Nous les avons entendus. Ils nous ont parlé de leurs expériences en matière de problèmes de justice au cours des quatre dernières années. Tous n'ont pas été confrontés à des problèmes, mais ceux qui en ont eu nous ont aussi parlé des détails de ces problèmes, de ce qu'ils ont fait - le cas d'échéant - pour essayer d'obtenir des solutions équitables.

Environ un Nigérien sur trois est confronté à un ou plusieurs problèmes de justice non négligeables au cours de la période de l'étude. En gros, ils sont confrontés à plus de 5,6 millions de problèmes sur une période de quatre ans. Peu de ces problèmes atteignent les tribunaux officiels. Ils ne devraient pas tous l'être. Néanmoins, la demande de justice est impérative. Il y a environ 3,5 millions de besoins de justice sur une période de quatre ans, y compris les problèmes non résolus

et ceux qui, certes ont résolu, mais dont la solution est considérée comme injuste.

En général, les personnes les plus actives dans les sphères socio-économiques ont tendance à être plus souvent confrontées à des problèmes que les personnes n'ayant pas d'activités économiques. Par exemple, 44% des hommes ont signalé des problèmes, contre une femme sur quatre. Cette situation ne surprend pas, car les personnes qui, par exemple, possèdent des terres et/ou des propriétés, un emploi, des familles, etc. sont le plus souvent exposées à des problèmes juridiques

Les parties prenantes du secteur de la justice ont identifié les problèmes fonciers, le crime/délict, les problèmes familiaux et la violence domestique comme des problèmes qui pèsent lourdement sur la population du Niger. Les innovations qui placent les personnes et leurs besoins au centre peuvent réduire l'écart de justice.

De nombreux problèmes ne sont pas résolus. En fait, 45% de tous les problèmes ne sont pas résolus.

En moyenne, les problèmes les plus graves auxquels les Nigériens doivent faire face restent en suspens. Cela signifie que les populations n'abandonnent pas l'espoir de trouver des solutions. Plus l'impact d'un problème est important, plus il est probable qu'il nécessite davantage de sources d'aide dans le processus de résolution.

Les Nigériens préfèrent s'adresser à la justice traditionnelle pour régler leurs problèmes juridiques, soit 34% de l'ensemble des personnes qui prennent des mesures pour résoudre leurs problèmes. Peu de problèmes atteignent la justice moderne, soit environ 10% des personnes qui s'adressent aux tribunaux formels. Dans un pays où règne le pluralisme juridique, cela n'est pas surprenant. Le renforcement des liens entre les systèmes apportera une réponse à ceux qui en ont besoin. Les avocats sont rarement disponibles pour les justiciables, et pratiquement absents dans les zones rurales.

En plus de savoir où les Nigériens vont pour résoudre leurs problèmes, nous savons ce que font ces sources d'aide. En général, elles se contentent de fournir des conseils juridiques. Environ un tiers des sources d'aide assurent cette fonction. Moins fréquents, la médiation/réconciliation

et les décisions/règlements sont à environ 20% chacun. La médiation/réconciliation se produit plus souvent au niveau de la justice traditionnelle (autorités traditionnelles, anciens, chefs religieux), tandis que les décisions/règlements ont lieu dans les tribunaux formels et lorsque la police ou la gendarmerie sont impliquées. Ces deux interventions sont susceptibles de résoudre le problème.

Les Nigériens consultent les membres de leurs familles pour obtenir des conseils juridiques (52% des personnes qui cherchent des conseils juridiques). Peu de personnes (seulement 22% des Nigériens ayant des problèmes) obtiennent des informations juridiques à partir de sources accessibles au public. Lorsqu'ils le font, la radio est une alternative privilégiée. Le pouvoir de la radio pour accroître la sensibilisation et l'autonomisation juridique dans les zones rurales et pour atteindre ceux qui ne savent ni écrire ni lire est souligné.

Nous vous invitons à lire l'ensemble du rapport mais aussi à interagir directement avec les données de l'enquête en consultant notre tableau de bord de la justice à l'adresse suivante : dashboard.hiil.org.



1

Introduction

Introduction

Au-delà des chiffres, des graphiques et des mots, le présent rapport contient les histoires de milliers de Nigériens qui représentent l'ensemble de la population du pays.

Pendant la saison des pluies de 2021, des dizaines de Nigériens que nous avons formés en collaboration avec la principale société de collecte de données du pays, LASDEL, se sont embarqués dans un voyage aux fins fonds de leur propre pays. Ils ont parlé de la justice au quotidien avec plus de 6000 de leurs compatriotes.

Avant cela, en février 2019, l'ancien ministre de la Justice, Marou Amadou, a rejoint un groupe pionnier de ministres qui ont adopté la Déclaration de La Haye sur l'accès à la justice¹. Les leaders de la justice nigérienne ne se contentent pas de montrer un fort intérêt pour l'innovation en matière de justice, mais prennent également des mesures concrètes, comme l'initiative de convoquer les États généraux de la justice, pour aller vers une justice axée sur les personnes dans le pays. Entre-temps, l'Institut de La Haye pour l'innovation du droit (Hiil) et

le ministère de la Justice du Niger ont scellé le partenariat qui a rendu possible le présent rapport.

Les observateurs notent une érosion de la confiance de la population nigérienne dans l'État de droit en raison de la perception que l'autorité de l'État est contestée par des groupes rebelles prenant progressivement le contrôle de certaines zones du territoire national. Si le gouvernement nigérien a entrepris de rétablir la confiance de tous les citoyens dans l'État, voici venu le moment de renforcer la confiance dans le système judiciaire.

Ce rapport contient des données, des conclusions et des implications que les parties prenantes, les prestataires de justice et les chercheurs peuvent trouver utiles pour éclairer la programmation des politiques, améliorer les services et comprendre l'état de l'accès à la justice au Niger.

Les usagers de la justice pourront également y voir reflétées leurs propres expériences. Ils pourront même y trouver des indications sur

ce que font d'autres personnes dans leur situation. Toutefois, le rapport ne doit pas être considéré comme une source de conseils juridiques.

Il existe au Niger de nombreuses personnes qui fournissent des conseils et de l'aide juridiques. Pour elles également le présent rapport pourrait être utile. Par exemple, elles peuvent apprendre ce que les autres prestataires font pour trouver de meilleures solutions pour les justiciables Nigériens.

Ce rapport permet d'engager la conversation. Il cartographie la demande de justice et la satisfaction des services utilisés. Les parties intéressées peuvent s'en servir comme base de référence pour des activités visant à innover, réformer et soutenir ce qui fonctionne déjà dans le secteur de la justice nigérienne.

Nous avons adapté notre méthodologie à la réalité telle qu'elle est vécue sur le terrain. Nous fournissons dans ce chapitre un bref aperçu du pays et du secteur de la justice, et nous reconnaissons le travail

de ceux qui étaient là avant nous et qui ont fait des recherches sur l'accès à la justice dans le pays.

Les personnes intéressées par la méthodologie peuvent trouver des informations pertinentes dans le chapitre 2. Il s'agit de la conceptualisation, des opérationnalisations, de la méthode de l'enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice, et du lien entre les résultats et les implications. Hiil ne pouvait pas tout faire seul. Dans le chapitre 2, nous décrivons aussi nos activités avec nos partenaires, activités ayant conduit à la mise en œuvre proprement dite.

Nous décrivons en détail l'échantillonnage au chapitre 3. Ce qui suit constitue donc les voix des Nigériens : de Niamey et des zones rurales ; des hommes et des femmes ; des jeunes et des moins jeunes ; aussi bien des personnes ayant été alphabétisées que celles qui n'ont pas eu cette chance.

¹ www.globaldashboard.org/2020/10/28/an-emerging-ministers-of-justice-movement/

Les chapitres 4 à 8 donnent des informations sur les données. Ces chapitres de fond portent sur l'écart de justice (chapitre 4), l'impact des problèmes de justice (chapitre 5), la résolution des problèmes juridiques (chapitre 6), les interventions et traitements en matière de justice (chapitre 7), ainsi que l'information et les conseils juridiques (chapitre 8). Chaque chapitre se termine par un tableau récapitulatif comprenant les données clés pour les trois catégories de problèmes juridiques les plus graves, sélectionnés avec des experts locaux lors d'un Justice Data Lab réalisé le 9 décembre 2021.

Le chapitre 9 fournit un résumé de la perception que les populations ont des droits de l'homme et du système judiciaire.

Les lecteurs qui le désirent peuvent passer directement au chapitre 10, "Résultats et implications". C'est là où des résultats directs fondés sur des données se frottent à des implications potentielles pour des actions futures.

Chaque graphique du présent rapport montre une histoire. Chaque mot est une partie de la vie d'une personne.



A propos de la justice au Niger

La République du Niger est située en Afrique de l'Ouest au carrefour de multiples zones culturelles et historiques, avec une grande partie nord de son territoire constituée par l'extrémité du désert du Sahara et la région du Sahel. Le climat désertique et subdésertique, en particulier dans le nord, se traduit par de vastes zones peu peuplées et une concentration de la population nigérienne au sud, avec quelques peuplements dans le centre et le nord du pays. L'éloignement de certaines régions, combiné à la forte proportion de la population vivant dans les zones rurales (85%), constituent des défis importants pour le déploiement uniforme des tribunaux formels sur l'ensemble du territoire.² La majorité des avocats du pays (95%) sont basés dans la capitale Niamey.³

La population, estimée par l'ONU à un peu plus de 24 millions de personnes à la mi-2020, augmente régulièrement en

raison de l'un des taux de natalité les plus élevés au monde. Cela se traduit par une population très jeune (l'âge moyen en est de 15,2 ans) : En 2019, on estime que la proportion d'enfants et d'adolescents âgés de moins de 15 ans en 2010 était de 49%. Une autre proportion de 48,8% avait entre 15 et 65 ans, tandis que seulement 2,2% avait 65 ans ou plus⁴. Ces caractéristiques démographiques entraînent des défis spécifiques en termes de prestation de services publics, dont l'éducation. Le faible niveau d'alphabétisation de la population (65% de la population âgée de 15 ans et plus était analphabète) est souvent cité comme une barrière supplémentaire à l'accès à la justice⁵. Bien que le français soit la langue officielle du pays, elle n'est pas toujours parlée par les Nigériens qui utilisent les langues nationales dans leur vie quotidienne, parmi lesquelles le Haoussa et le Djerma sont les plus répandus. Ceci contraste avec

² issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library2/Country-Profiles/Note-d-information-de-l-ISSAT-sur-La-reforme-du-secteur-de-la-securite-au-Niger

³ legiglobe.rf2d.org/niger/2018/08/03/, accédé: 16 05 2022

⁴ population.un.org/wpp/, accédé: 24 03 2021

⁵ Selon l'enquête nationale sur la corruption dans le système judiciaire menée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2018, 87% des personnes ayant fait des études supérieures connaissaient le service de justice le plus proche de leur domicile, contre 42,5% des personnes n'ayant pas fait d'études. *INS Niger, Rapport Final – Enquête Nationale sur la corruption en milieu judiciaire et les autres phénomènes sociaux*, 2018.

l'utilisation du français dans le droit et dans les tribunaux.

Le secteur productif est basé sur une économie agraire et de subsistance, très dépendante des éléments naturels. La pandémie mondiale de COVID-19 a eu un fort impact sur un système de santé fragile⁶. La pauvreté risque d'augmenter, en raison de la pandémie et de la crise économique qui l'accompagne. Les ressources de l'État sont limitées, ce qui s'ajoute au budget restreint alloué aux services publics, y compris au système judiciaire formel.

La sécurité est une autre variable pertinente pour le pays, étant donné sa situation dans la zone sahélienne. Les pays voisins, tant dans le bassin du lac Tchad que dans la sous-région du Sahel, luttent pour contenir les insurrections terroristes sur leurs territoires. Une étude récente de l'International Crisis Group avertit qu'avec l'expansion du banditisme violent dans le sud-ouest, il existe un risque que l'enracinement de ces groupes pourrait ouvrir un nouveau front de violence pour le Niger⁷.

Le système judiciaire au Niger

L'approche de Hiil pour étudier l'accès à la justice s'appuie sur une définition large des systèmes de justice qui inclut à la fois les acteurs et institutions étatiques « modernes » formels (tels que les tribunaux, les juges, les avocats), les acteurs formels traditionnels et coutumiers, et les acteurs informels tels que les chefs religieux, les cadis, les sages et mêmes les membres de la famille qui rendent de facto la justice aux usagers.

Dans le cas du Niger, les deux systèmes formels (« moderne » et traditionnel) se chevauchent en raison d'un dualisme du droit applicable ainsi que du respect des normes applicables⁸. Les règles écrites sont créées par le législateur et appliquées par les tribunaux, et les règles non écrites émanent du corps social (coutume) dans les domaines définis par la loi⁹. Le droit écrit au Niger se compose du droit colonial et du droit écrit "national". Bien que dans la pratique, les textes coloniaux

ne soient qu'un passé révolu. Les règles coutumières consistent en des ensembles de règles propres à chaque ethnie du Niger et elles s'appliquent en fonction de l'ethnie des parties en conflit. En raison de la composition religieuse de la population (plus de 99% de la population est musulmane¹⁰), les principes de la loi islamique sont applicables dans de nombreux cas.¹¹ Ces règles traditionnelles, coutumières et religieuses sont appliquées à la fois par les tribunaux officiels de l'État et par les chefs traditionnels¹². Les autorités religieuses telles que les imams, les cadis et les marabouts agissent également en tant que prestataires "informels" de justice.

Un grand nombre de problèmes de justice auxquels les Nigériens sont confrontés dans leur vie quotidienne est susceptible d'entrer dans le champ du droit "non écrit". La loi organique de juin 2018, dans ses articles 72 et suivants, définit deux grands domaines où la loi coutumière, traditionnelle ou religieuse prévaut sur la loi écrite :

- Les disputes liées aux personnes et à la famille, concernent tous les litiges relatifs à la capacité de contracter des parties et d'agir

en justice, l'état des personnes, la famille, le mariage, le divorce, la filiation, les successions, les donations et les testaments ;

- Les litiges relatifs à la propriété ou à la possession de biens immobiliers, ainsi qu'aux droits connexes, sauf lorsque la parcelle est enregistrée dans le cadastre. Dans ces situations, la coutume constitue le droit commun.

Soit dit en passant, cela se recoupe avec ce que nous avons observé comme étant les catégories de problèmes de justice les plus courantes dans les pays voisins et, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, au Niger, à savoir les problèmes familiaux et fonciers. On note cependant déjà une distinction concernant les problèmes fonciers, la coutume n'étant pas appliquée lorsque l'acquisition ou le transfert du bien a déjà été établi par un mode de preuve fixé par la loi, lorsqu'elle est demandée consensuellement par les parties, lorsqu'elle est contraire à l'ordre public (bien que la loi ne définisse pas cet ordre) ou lorsque la coutume n'est pas conforme à la liberté des parties. Les affaires relevant du "droit écrit" sont

6 Emmanuella Nzeribe et al., COVID-19 and its impacts: The situation in Niger republic, Clinical Epidemiology and Global Health, Volume 11, 2021.

7 www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/niger/301-sud-ouest-du-niger-prevenir-un-nouveau-front-insurrectionnel accédé : 06.09.2021

8 Bello Mahamadou Boubacar, 2011, *Regard sur le système juridique et judiciaire du Niger* www.nyulawglobal.org/globalex/NIGER1.html accédé : 26.11.2021

9 Loi organique n°2018-37 du 1er juin 2018 fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger

10 Document de politique nationale Justice et droits humains, 2014, Ministère de la Justice - Comité de Suivi des Conclusions et Recommandations des Etats Généraux de la Justice

11 Danish Institute for Human Rights (2012) *Informal Justice Systems: Charting a Course for Human Rights Based Engagement*. UNDP, UNICEF and UN Women

12 Article 18 of the Loi n. 2015-01 du 13 janvier 2015 portant statut de la chefferie traditionnelle en République du Niger, définit que les chefs traditionnels ont le pouvoir de conciliation entre les parties quand il s'agit des affaires coutumières, civiles et des transactions foncières.

jugées par la justice “formelle”. Le système judiciaire actuel du Niger a été mis en place en 1999 avec l’avènement de la Cinquième République. Le droit civil nigérien est calqué sur le droit civil français.

L’organisation judiciaire du Niger comprend :

- Une Haute Cour de justice,
- Une Cour de sûreté de l’État,
- Une Cour suprême,
- Deux cours d’appel : Niamey et Zinder,
- Dix tribunaux de première instance,
- Trente tribunaux d’instance.

La politique nationale en matière de justice

Le document de programmation actuel qui fixe les ambitions pour le secteur de la Justice au Niger - la Politique Nationale de la Justice et des Droits de l’Homme, 2014 - est le résultat des États Généraux de la Justice qui se sont tenus en 2012. Son objectif déclaré pour 2035 est de créer une justice “ crédible, équitable et accessible à tous ” par l’amélioration morale, la modernisation et l’optimisation du système judiciaire actuel. L’accès des personnes à la justice est défini comme l’un des principes de financement de cette politique qui met en place des mécanismes de suivi et d’évaluation et prévoit que des plans d’action réguliers soient établis pour mettre en œuvre ses objectifs. Le plan d’action décennal actuel (2016-2025) se focalise sur les domaines suivants qui sont particulièrement pertinents pour le présent rapport :

- Le renforcement des capacités en matière de justice
- L’accès à la justice
- Le renforcement de la crédibilité de la justice
- La justice et la promotion des droits de l’homme

Dans son rapport de suivi de la mise en œuvre des conclusions et recommandations du sommet sur la justice de janvier 2020¹³, le comité de suivi évalue globalement que de nombreux progrès ont été réalisés dans la mise en place ou le renforcement des institutions ainsi que dans le renforcement des capacités. Les institutions prévues par la Constitution de 2010 ont été mises en place, des tribunaux ont été créés, des palais de justice ont été construits et de nombreux programmes de renforcement des capacités ont été menés. Toutefois, le rapport note également que d’importants défis persistent en termes d’accès à la justice : les services de justice formelle moderne restent éloignés de leurs utilisateurs (géographiquement mais aussi mentalement et culturellement), les procédures judiciaires sont lentes et

souvent mal comprises, et les relations entre le secteur de la justice formelle “moderne”, le secteur traditionnel coutumier ou le secteur informel sont parfois tendues. Le rapport souligne également que les femmes sont sous-représentées dans les professions judiciaires et prévient qu’en renforçant le pouvoir des hommes lors des audiences, il risque de dissuader davantage les femmes de recourir au système judiciaire.

Comme indiqué dans le plan d’action pour le développement économique et social 2017-2021, le renforcement des capacités reste un problème pour réaliser les ambitions de la politique nationale pour la justice et les droits de l’homme, en raison de la rareté des ressources humaines appropriées (en quantité et en qualité) ainsi que des ressources matérielles et financières.

Sur les 158 recommandations formulées lors des États Généraux de la Justice en 2012, 48 n’ont pas été traduites dans la Politique Nationale ou ses plans de mise en œuvre.



¹³ Rapport de suivi de la mise en œuvre des conclusions et recommandations des États Généraux de la Justice, Ministère de la Justice, 2020. Accessible à : www.justice.gouv.ne/images/2020/Rapportdiscours/Rapport%20de%20suivi%20EGJ_11_2019_Vf.pdf Extrait : 04.08.2021

Recherches antérieures sur l'accès à la justice au Niger

La vague 2014/2015 d'Afrobaromètre a révélé que, parmi les 36 pays africains étudiés en 2014/2015 (cf. recherches récentes), le système judiciaire nigérien a le plus haut niveau de confiance du public. Cependant, si les citoyens nigériens bénéficient de beaucoup de droits devant la loi, l'ingérence du gouvernement, la corruption, la pauvreté et une ignorance généralisée de la loi empêchent de nombreux accusés de profiter pleinement de ces droits.

Les données du **World Justice Project** montrent que 37% de l'échantillon a signalé au moins un problème de justice au cours des deux dernières années. La catégorie de problèmes la plus courante concerne les problèmes de consommation. Seuls 25% des personnes ayant des problèmes ont pu obtenir de l'aide pour résoudre leur problème, principalement de la part de membres de la famille. En effet, environ 52% ont réussi à résoudre leur problème. Deux personnes sur trois ont estimé que le processus était équitable, quel que soit le résultat. Bien que les résultats soient cohérents avec

ceux de la présente enquête, il convient de noter que l'échantillon des données du WJP est principalement urbain, puisque les personnes interrogées proviennent des trois plus grandes villes du pays.

L'indice de transformation **Bertelsmann (2020)**¹⁴ décrit un certain nombre de défis auxquels est confronté le système juridique nigérien, notamment la corruption omniprésente, l'insuffisance du personnel et des ressources, et le manque d'assistance juridique qualifiée en dehors de la capitale. Les décisions des hautes cours qui vont à l'encontre des décisions du pouvoir sont généralement ignorées, et des politiciens très en vue profitent de l'impunité. L'absence de justice est ressentie très directement par ceux qui vivent dans ce contexte. Les mécanismes juridiques formels et les systèmes de justice coutumière qui sont essentiels à l'administration de la justice, s'efforcent d'atténuer et de combler les lacunes. Mais ils peuvent aussi se faire concurrence et sont de qualité inégale. Malgré de nombreux

efforts et améliorations, trop de personnes dans le pays n'ont pas les moyens de prévenir ou de résoudre leurs besoins les plus pressants en matière de justice. La crise du Covid-19 a mis encore plus en lumière ce manque de justice et a ajouté à l'urgence de la situation.

En 2012, une **étude qualitative** sur les systèmes de justice informels au Niger a mis en lumière la manière dont l'imbrication du droit coutumier et du droit "moderne" se fait dans la pratique. Elle a mis en évidence le rôle des chefs locaux et, dans certains cas, des juges religieux (imams, marabouts et cadis) comme premier point d'appel avant de pouvoir accéder aux tribunaux formels. Avec les tribunaux formels appliquant le droit coutumier aux côtés du droit "moderne" dans certains domaines spécifiques, le rapport a également souligné le rôle des assesseurs coutumiers qui soutiennent le juge dans les questions

relatives aux règles coutumières et qui servent d'intermédiaire entre la coutume et le droit formel ainsi qu'entre les usagers de la justice et le système judiciaire formel.¹⁵

Plus récemment, en 2018, l'**Institut national de la statistique (INS) du Niger** a mené une enquête nationale sur les perceptions de la corruption dans le système judiciaire¹⁶. Ladite enquête comprenait des questions plus larges sur l'accès à la justice. Il a constaté des différences démographiques dans la connaissance des moyens d'accès au secteur formel de la justice. Les femmes et les personnes non scolarisées étaient moins au courant des moyens d'accéder à la justice que les hommes et les personnes ayant un niveau d'enseignement plus élevé. Le rapport d'enquête a également conclu que les populations utilisaient rarement les services de justice formelle tels que les juges, les avocats, les notaires et

¹⁵ Danish Institute for Human Rights (2012) *Informal Justice Systems: Charting a Course for Human Rights Based Engagement*. UNDP, UNICEF and UN Women

¹⁶ INS Niger, Rapport Final – Enquête Nationale sur la corruption en milieu judiciaire et les autres phénomènes sociaux, 2018. Disponible à : asso-icon.org/enquete-nationale-sur-la-corruption-en-milieu-judiciaire-et-les-autres-phenomenes-sociaux-mai-2018/

les huissiers, et que beaucoup de ceux qui les utilisaient trouvaient l'accès difficile. De plus, l'enquête a révélé que seulement 5% des personnes interrogées ont déjà eu recours au secteur de la justice formelle lorsqu'elles étaient confrontées à un litige et que 53% des personnes interrogées ne pensent pas avoir recours à la justice formelle.



Au cours des dernières années, le programme Sahel de **Institut Clingendael** a publié des documents de recherche sur la sécurité et la gouvernance au Niger. Un rapport de 2019 a montré comment, dans les régions rurales du nord du pays, les pratiques traditionnelles de gouvernance agissent comme les seuls services publics existants "de l'état de droit". Le rapport recommandait que "des efforts soient faits pour s'attaquer aux tendances exclusives des structures d'autorité traditionnelles et aux dynamiques clés qui y contribuent"¹⁷. En outre, il a été souligné que le ministre nigérien de la Justice avait proposé de codifier les coutumes des autorités traditionnelles sous la forme d'une jurisprudence et de normaliser leurs prestations judiciaires.

17 www.clingendael.org/pub/2019/legitimacy_traditional_authorities_mali_niger_libya/3-traditional-authorities-in-niger-politicization-and-under-representation/ Extrait : 25.08.2021





2

Méthodologie

Pourquoi une justice axée sur les personnes est-elle importante ?

Comprendre la demande de services de justice de la base au sommet est essentiel pour un secteur de la justice qui souhaite fournir des solutions efficaces aux problèmes juridiques. Tout d'abord, les solutions efficaces placent les besoins des populations et leurs expériences au centre des services de justice. De plus, elles donnent la priorité aux solutions dont les Nigériens ont le plus besoin et dont il est prouvé qu'elles fonctionnent le mieux dans leur vie quotidienne.

Deuxièmement, l'innovation en matière de justice concerne la reconception et l'amélioration des

parcours judiciaires des populations. Si nous connaissons les parcours des personnes qui tentent de résoudre un problème juridique, nous saurons comment concevoir des services de justice plus innovants et de meilleure qualité. Ce processus itératif a le potentiel d'apporter plus de justice aux populations du Niger et d'ailleurs. Il n'y a pas de petits problèmes de justice : chaque injustice prévenue ou résolue équitablement contribue à l'autonomisation juridique des citoyens ainsi qu'au développement du pays. Ce n'est qu'une question de respect, de responsabilité et de développement d'une société prospère et inclusive.

L'approche de la justice axée sur les personnes de la JNS

À HiIL, nous appelons la différence entre les solutions de justice dont les gens ont besoin et les solutions qu'ils reçoivent, l'écart de justice. Pour aider à combler ce fossé, HiIL collecte des données qui montrent quels sont exactement les problèmes juridiques des populations, et comment elles les ont vécus. Avec ces données, nous espérons offrir aux administrateurs de justice et aux innovateurs les informations dont ils ont besoin pour concevoir et fournir des services de justice axés sur les personnes. Pour y parvenir, voici ce que fait HiIL :

- Se focaliser sur les besoins de justice dans la vie des populations afin de comprendre leurs expériences en matière d'accès à la justice. Nous établissons des parcours de justice formels et traditionnels, plutôt que de suivre ce qui est dans les lois ou les livres.
- Évaluer en détail l'équité des résultats et des processus, afin de rendre visible la manière dont les citoyens se sentent respectés et entendus au cours de leur parcours judiciaire.



- Permettre aux décideurs de se focaliser sur la justice quand et où les justiciables en ont le plus besoin. Les citoyens mettent en évidence les problèmes qui sont les plus urgents pour eux. IL s'agit d'une véritable approche ascendante.
- Fournir des preuves solides pour soutenir la programmation et l'élaboration de politiques dans les domaines de la justice et de l'État de droit.
- S'appuyer sur les connaissances locales par rapport à ce qui fonctionne le mieux pour résoudre les problèmes juridiques, en indiquant quels sont les points forts et les obstacles à une justice axée sur les personnes.
- Informer les usagers et les prestataires de justice sur la qualité perçue des services existants. Permettre aux usagers de savoir où aller et quels services utiliser, tout en aidant les prestataires à améliorer leurs services. Offrir un moyen rentable de suivre les progrès réalisés dans le secteur de la justice. Une approche standardisée et reproductible permet de réaliser des économies d'échelle, de réduire les coûts opérationnels, d'accroître l'efficacité et l'analyse comparative.

Ce que nous avons fait

HiiL a mené son enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice (JNS) en coopération avec le ministère de la Justice du Niger, et avec le soutien du gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

Pour en arriver au point où nous pouvions nous rendre chez les populations et frapper à leur porte, nous avons mis en œuvre un plan éprouvé et testé, même dans les circonstances bien connues de santé publique.

En effet, nous avons dû adapter nos méthodes à la réalité d'un monde traversant une pandémie mondiale. Au début de l'année 2021, nous avons organisé deux ateliers hybrides. Les parties prenantes du ministère de la Justice du Niger, qui forment le "comité technique", ont rencontré les experts de HiiL en ligne. Au cours de ces ateliers, en plus de leur fournir des informations sur l'approche de la justice axée sur les personnes, nous leur avons demandé de nous faire part de leurs feedbacks sur l'adaptation du questionnaire, afin qu'il fournisse des choix de réponses valides et pertinents pour les répondants.

Nous avons également rencontré périodiquement les membres du "Comité de pilotage". Il s'agissait d'un groupe de haut niveau composé

de personnalités du ministère de la Justice, dont le ministre lui-même, qui a dû parfois se faire représenter. Le comité de pilotage a supervisé la méthodologie et a approuvé l'instrument de collecte des données ainsi que les supports de formation que nous avons utilisés. En juillet 2021, HiiL a formé à distance des enquêteurs et des superviseurs d'une des principales organisations nigériennes LASDEL lors d'un atelier hybride de trois jours à Niamey et à La Haye.

Pendant et après le travail de terrain, HiiL a supervisé le processus de collecte des données et a vérifié les ensembles de données partiels et finaux pour le contrôle de qualité. LASDEL a également effectué des rappels post-interview.

Dans l'impossibilité de voyager physiquement et de rencontrer des experts nationaux, nous avons organisé le 9 décembre 2021, à distance, un Justice data Lab (laboratoire de données sur la justice). Vingt-quatre experts représentant diverses institutions du secteur de la justice ont participé au Justice Data Lab. L'atelier a discuté des principaux points de données de l'enquête. Il s'est terminé par la sélection des catégories de problèmes les plus sérieuses au Niger. Il s'agit des catégories prioritaires pour la rédaction du rapport. En effet, dans le présent rapport, les lecteurs peuvent trouver en résumé et un seul endroit

de chaque chapitre, tous les points de données clés afin de faciliter l'accès et la comparabilité. Le format pour cette hiérarchisation est un tableau spécial à la fin de chaque chapitre.

Entre décembre 2021 et janvier 2022, les enquêteurs du LASDEL ont conduit 30 entretiens approfondis avec des responsables de la justice et des personnes jouant un rôle important dans le secteur de la justice nigérien. Les entretiens ont été menés dans les provinces de Tahoua et Dosso avec l'intention délibérée de recueillir les points de vue des populations issues des zones rurales. Les participants étaient des chefs locaux, des chefs religieux, un responsable d'association islamique, des représentants des comités locaux de gestion des terres, des commerçants locaux, des représentants de groupes locaux de résolution des conflits, en particulier des groupes locaux de soutien aux femmes, un conseiller municipal, des gendarmes et des policiers, des juges du secteur de la justice moderne, des assesseurs judiciaires, des travailleurs des cliniques judiciaires et des travailleurs des services d'appui communautaire.

Ces entretiens ont été systématiquement codés et interprétés. Dans le rapport, nous incluons des citations lorsqu'une tendance a été soutenue par les personnes interrogées lors de ces entretiens approfondis.

La JNS : mesurer l'accès à la justice

Mesurer l'écart de justice

La première étape de notre enquête consiste à demander aux populations si elles ont été confrontées à un problème de justice au cours des quatre dernières années. Les enquêtés peuvent choisir jusqu'à dix problèmes parmi une liste de près de 100 problèmes juridiques différents. Les personnes à qui nous parlons ne disent pas : "J'ai un problème foncier". Elles mentionnent plutôt un problème spécifique et l'identifient dans la liste avec l'enquêteur. Ces problèmes spécifiques sont organisés en quatorze catégories de problèmes plus larges

Chez Hiil, nous appelons "écart de justice" la différence entre les solutions de justice dont les citoyens ont besoin et les solutions qu'ils reçoivent. Pour mesurer cet écart, nous demandons aux enquêtés, pour chaque problème qu'ils ont rencontré, s'il a été résolu ou non. En comparant le nombre déclaré de problèmes juridiques rencontrés et le nombre de problèmes juridiques résolus, et en extrapolant cela à l'ensemble de la population adulte du Niger, nous pouvons estimer la taille de l'écart de justice.

Mesurer l'impact des problèmes de justice

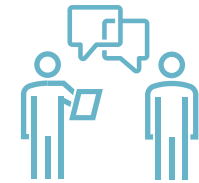
Tous les problèmes juridiques n'affectent pas la vie des populations de la même manière. Pour comprendre l'impact des problèmes juridiques, nous demandons aux citoyens d'évaluer la gravité de chaque problème sur une échelle de 1 à 10. Nous demandons également aux répondants qui ont connu plusieurs problèmes juridiques d'indiquer lequel était le plus grave. Ce problème, et les tentatives des justiciables pour le résoudre, sont ensuite explorés en profondeur dans le reste de l'enquête. Par exemple, nous demandons aux répondants si leur problème le plus grave a entraîné certaines conséquences, telles qu'une perte de revenus, un préjudice aux relations familiales ou même le décès d'un proche.

Mesurer le parcours de justice

Les populations utilisent des processus formels et traditionnels pour résoudre leurs problèmes juridiques. Nous appelons ces séquences d'étapes vers la résolution des problèmes des "parcours de justice". Ce parcours de justice commence lorsque les citoyens entreprennent une première action pour tenter de résoudre leur problème et se termine généralement lorsque les parties parviennent à un accord, qu'un tiers neutre prend une décision ou que la personne qui poursuit la justice abandonne. L'enquête de la JNS recense les parcours de justice des personnes et leur satisfaction à l'égard des différents éléments de ce parcours. Nous recensons les éléments formels et informels du parcours de justice, plutôt que de nous concentrer uniquement sur ce qui est écrit dans les livres. Ce faisant, nous montrons quels sont les services que les gens utilisent et ceux qu'ils n'utilisent pas. Nous montrons également quels sont ceux qui sont considérés comme les plus utiles.

Après avoir tracé le parcours de la justice, l'enquête de la JNS mesure la satisfaction des répondants avec chacun des éléments de celui-ci. Nous leur demandons ainsi d'évaluer le processus de résolution et les résultats possibles qu'ils ont reçus. Nous mesurons leurs perceptions de trois dimensions de leur parcours de justice : le processus, les résultats et les coûts engagés.

Les questions relatives à ces dimensions sont classées par catégories et présentées sous forme de dix indicateurs faciles à comprendre, comme le montre le tableau ci-dessous.



COÛTS DE LA JUSTICE



Argent dépensé pour le processus : Coûts monétaires pour les frais de justice, les déplacements, les conseillers.



Temps consacré au processus : Temps consacré à la recherche d'informations, de preuves, à la participation à des audiences, aux déplacements et à d'autres dépenses logistiques.



Stress et émotions négatives : Stress et émotions négatives attribués au processus.

QUALITÉ DE LA PROCÉDURE



Voix et neutralité : Contrôle des processus, contrôle des décisions, neutralité, application cohérente des règles.



Respect : Respect, politesse, bonne communication.



Clarté de la procédure : Explication précise et en temps réel des procédures et des droits.

QUALITÉ DES RÉSULTATS



Distribution équitable : La distribution est équitable selon les besoins, l'équité et les critères d'égalité.



Réparation des dommages : Une compensation équitable pour la perte monétaire, le préjudice émotionnel et les dommages causés aux relations.



Résolution des problèmes : Mesure dans laquelle le problème est résolu et le résultat est appliqué



Explication des résultats : Mesure du niveau d'accès des personnes aux informations sur les résultats.

Les personnes interrogées sont invitées à classer, sur une échelle de 1 à 5 - 1 étant pas du tout satisfait, 5 étant très satisfait, leur satisfaction par rapport aux dix indicateurs ci-dessus relatifs au coût et à la qualité de l'accès à la justice.



Mesurer les informations et les conseils juridiques

La connaissance des droits et des mécanismes disponibles pour faire valoir ces droits est un élément clé pour comprendre, d'une part, la dimension juridique d'un problème, et, d'autre part, savoir qu'une aide est disponible pour le résoudre. Toutefois, les informations sur les droits et les procédures juridiques ne sont pas toujours disponibles. Par ailleurs, ces informations peuvent être disponibles, sans que les populations sachent où les trouver. C'est pourquoi l'accès à l'information et aux conseils juridiques est la pierre angulaire de l'accès à la justice. L'enquête de la JNS permet de déterminer quelles sources d'information les Nigériens utilisent et si les conseils donnés les aident effectivement à résoudre leurs problèmes juridiques.

Un mot d'avertissement sur les données

Malgré les efforts déployés pour garantir une conception solide de la recherche, qui comprend des données d'enquête quantitatives, des entretiens qualitatifs avec des prestataires de justice, ainsi que des entretiens et des séries de réactions avec des experts locaux, les données présentent inévitablement des limites, comme dans toute étude. Une petite proportion des résultats est basée sur les réponses d'un petit échantillon, en particulier lorsque la désagrégation des sous-échantillons se rapproche de la fin du parcours judiciaire des personnes, ou lorsqu'une catégorie de problèmes à faible prévalence est analysée en profondeur. Pour obtenir des détails sur les expériences des citoyens dans des parcours judiciaires spécifiques, des échantillons différents et plus importants sont nécessaires, par exemple dans le cadre d'une étude portant sur un problème juridique particulier.

Il faut également noter que les populations ont tendance à sous-déclarer certains problèmes juridiques spécifiques. Les incidents de violence domestique, par exemple, sont considérés comme un sujet sensible, ce qui fait que les répondants, en particulier les femmes, sont moins susceptibles de les signaler.

Voici d'autres exemples :

- Certaines personnes peuvent ne pas signaler leurs problèmes par honte et par peur. Par exemple, lorsqu'une personne a passé du temps en prison ou a eu des problèmes avec les autorités.
- Les normes culturelles peuvent amener certaines personnes à sous-déclarer ou à sur-déclarer les problèmes. Nous soupçonnons que c'est la raison pour laquelle les femmes à taire certains problèmes juridiques.

- L'insécurité et la violence visant de plus en plus les civils dans des régions spécifiques peuvent également avoir une influence sur la volonté des répondants à parler de la justice, ce qui entraîne une sous-déclaration des problèmes.
- La pandémie mondiale liée au COVID-19 a affecté la manière dont les enquêteurs ont été formés. L'ensemble du processus s'est fait à distance, mais les entretiens et les mécanismes de contrôle de qualité mis en place ont toujours été faits en présentiel.

Nous ne signalons que les différences statistiquement significatives à un niveau $P < 0,05$ dans les croisements.

Enfin, nous n'avons pas inclus les sous-échantillons de certains des groupes les plus vulnérables, tels que les personnes en situation de handicap. Nous reconnaissons qu'il s'agit de membres importants de la société et nous espérons recueillir à l'avenir des données sur leurs problèmes juridiques, par exemple en menant des entretiens avec des groupes de discussion.





3

Données démographiques de l'échantillon

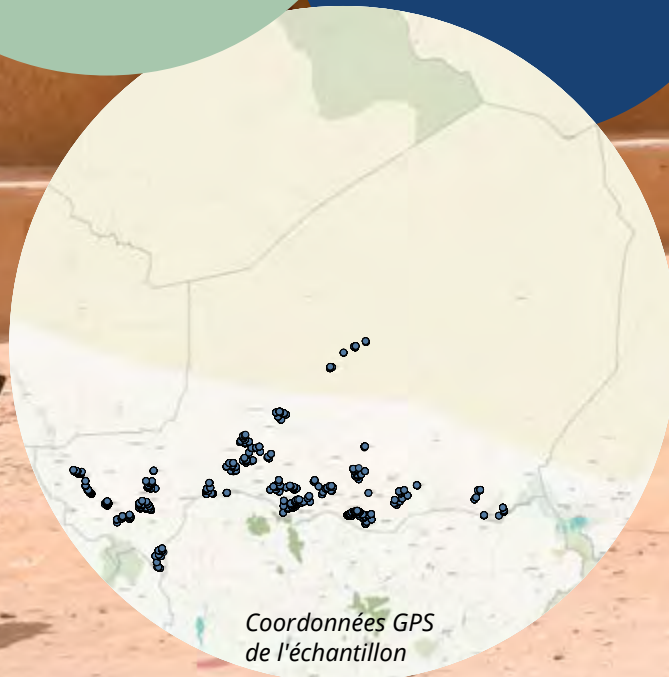
Nous nous sommes rendus
au domicile de

6002
Nigériens

dans tout le pays.

Le travail de terrain
a eu lieu entre

le 15 juillet et
le 12 août 2021



Les emplacements approximatifs des entretiens montrent que l'échantillon reflète la répartition de la densité de la population du Niger. Pour des raisons de sécurité, nous ne nous sommes pas rendus dans la ville de Zinder.

Nous présentons ci-dessous la composition de l'échantillon en fonction des principaux critères démographiques.

Âge moyen :
36 ans

Des hommes :
37 ans



Des femmes:
35 ans

Sexe :

50%
hommes



50%
femmes

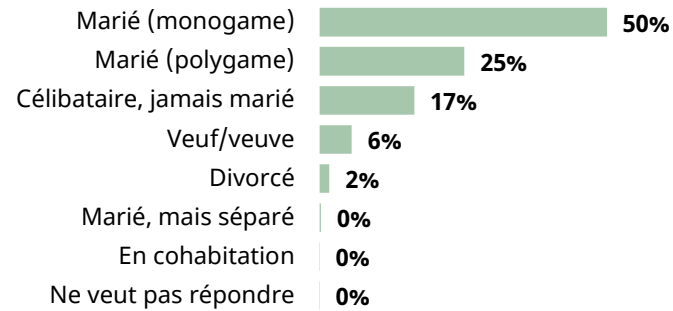
Lieu de résidence :

85%
rural

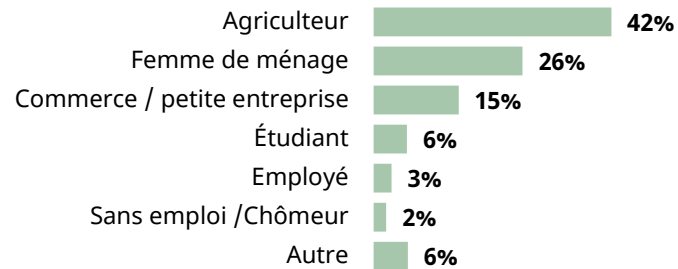


15%
urbain

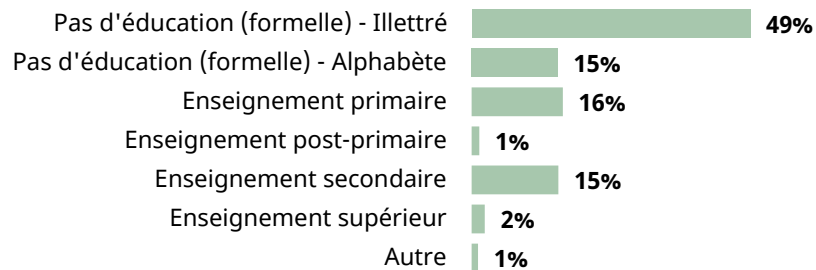
ÉTAT CIVIL



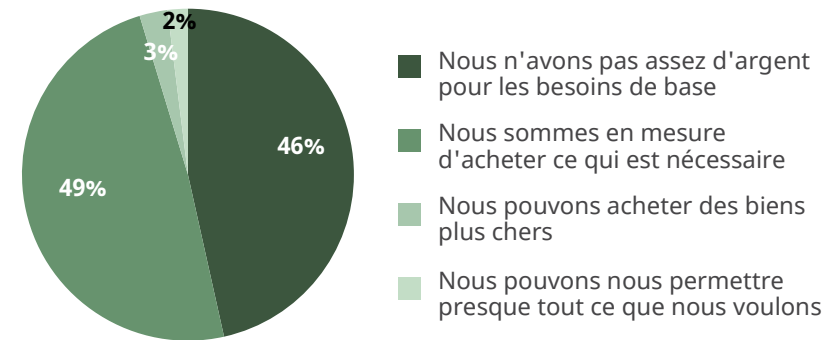
OCCUPATION PRINCIPALE



NIVEAU D'ÉDUCATION LE PLUS ÉLEVÉ

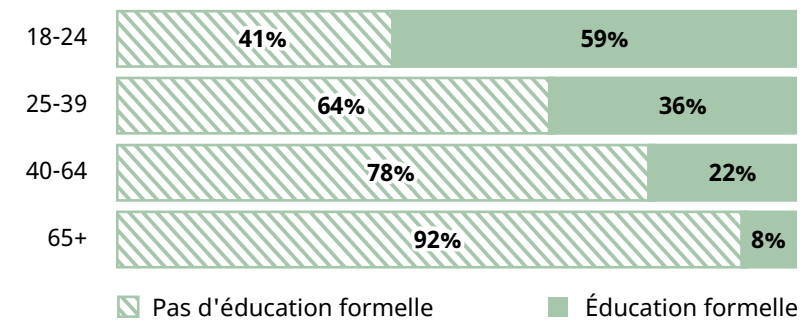


SITUATION FINANCIÈRE



S'il est vrai que la répartition des revenus sépare en pratique l'échantillon en deux groupes, à savoir ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas s'offrir des biens de base, d'autres combinaisons de variables racontent des histoires intéressantes sur le Niger. Voir, par exemple ci-dessous, le niveau d'éducation et l'âge.

NIVEAU D'ÉDUCATION PAR GROUPE D'ÂGE



Le graphique ci-dessus montre que les jeunes générations ont atteint des niveaux d'éducation plus élevés que leurs aînés.



4

L'écart de justice

L'écart de justice

Au cours des mois de juillet et août 2021, nous avons visité les foyers de 6002 Nigériens. Les enquêteurs locaux ont frappé aux portes dans tout le pays et se sont assis avec des hommes et des femmes pour discuter de leurs besoins en matière de justice et de la façon dont ils ont tenté résoudre les problèmes de justice auxquels ils ont été confrontés. Dans ce chapitre, nous commençons par examiner les problèmes juridiques rencontrés par les populations et leur capacité à les résoudre.

Dans une liste de près de 100 problèmes spécifiques, les personnes interrogées pouvaient choisir jusqu'à 10 problèmes rencontrés. Ces problèmes spécifiques sont regroupés dans les catégories générales présentées dans le tableau ci-dessous.

Problèmes foncier

Violence domestique

Logement

Problèmes de voisinage

Emploi

Problèmes liés à la famille

Prestations publiques

Crime/délit

Consommateurs

Accidents

Argent

Documentation

Problèmes liés à la police /gendarmerie

Corruption

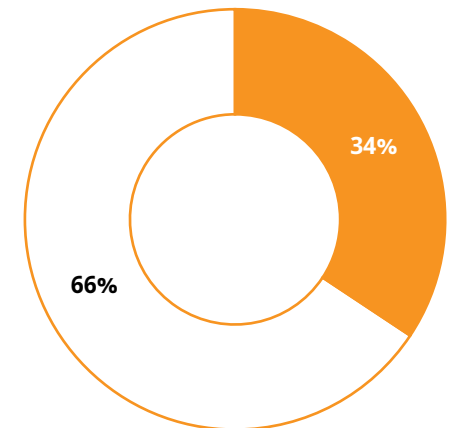
Par souci de simplicité, les graphiques suivants du rapport utilisent des étiquettes abrégées pour désigner les catégories de problèmes.

Nous présentons les problèmes rencontrés de manière séquentielle : d'abord, en tant que variable binaire pour séparer ceux qui ont rencontré des problèmes de ceux qui n'en ont pas rencontrés. Ensuite, étant donné que les gens peuvent identifier des problèmes juridiques à partir d'une liste de près de 100 problèmes spécifiques, nous les regroupons en catégories de problèmes. Ce qui est la manière habituelle de se référer aux problèmes juridiques tout au long du rapport. Enfin, dans ce chapitre, nous faisons également référence aux "problèmes spécifiques" dans la sous-section qui précise la prévalence des problèmes qui composent les catégories.

S'il est vrai que 34% des personnes connaissent un problème juridique, ces problèmes sont inégalement répartis dans la population

Environ un Nigérien sur trois connaît un problème de justice dans sa vie quotidienne au cours des quatre dernières années (la période entre juillet 2017 et juillet 2021).

AVEZ-VOUS EU UN PROBLÈME ?



- Un ou plusieurs problèmes signalés
- Aucun problème signalé

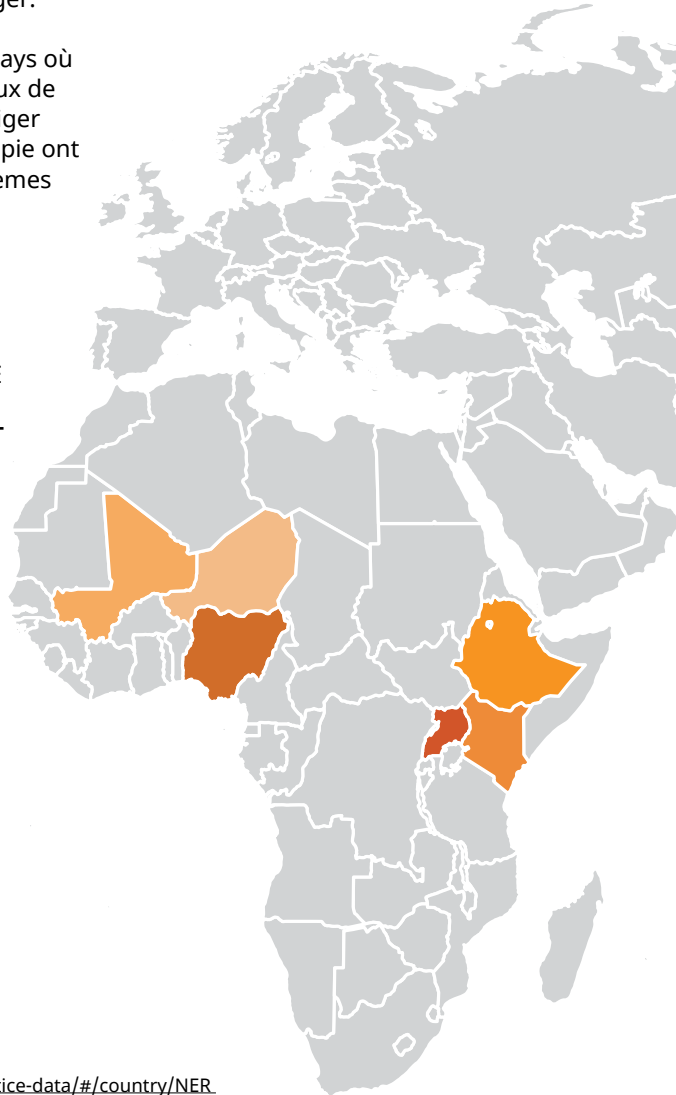
n = 6002

La prévalence des problèmes juridiques est similaire à celle constatée dans des études similaires menées au Niger.¹⁸

En comparaison avec d'autres pays où nous avons mené une JNS, le taux de prévalence des problèmes au Niger est faible. Seuls le Mali et l'Éthiopie ont un taux de prévalence de problèmes quelque peu similaire.

CARTE : PRÉVALENCE COMPARÉE AU NIVEAU INTERNATIONAL¹⁹

Ouganda	88%
Nigéria	73%
Kenya	63%
Éthiopie	40%
Mali	39%
Niger	34%



¹⁸ worldjusticeproject.org/access-to-justice-data/#/country/NER

¹⁹ dashboard.hiil.org/country-comparison-page/



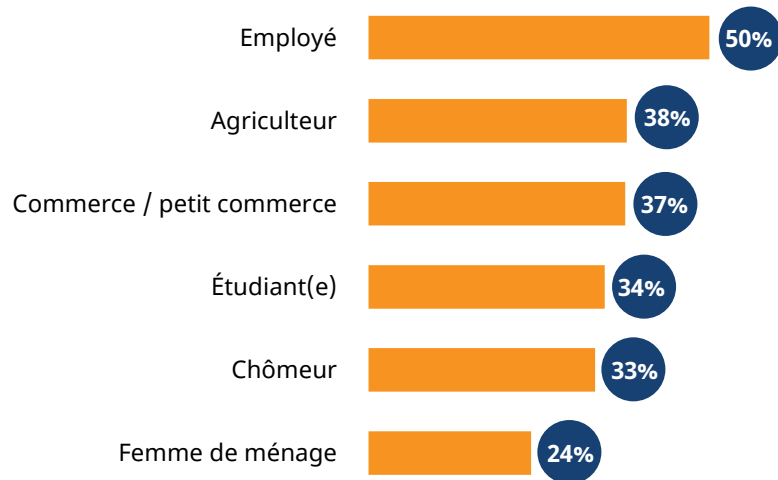
Si 34 % de tous les Nigériens connaissent un problème juridique, certains groupes sont plus susceptibles que d'autres d'en connaître²⁰ :

- **Statut économique** : Ceux qui peuvent couvrir leurs besoins de base (37 %) plus souvent que ceux qui ne le peuvent pas (32%)
- **Sexe** : Les hommes (44%) connaissent beaucoup plus souvent des problèmes de justice que les femmes (25%)
- **Éducation** : Les personnes scolarisées (38%) plus que les personnes non scolarisées (32%)
- **Lieu de résidence** : Les personnes vivant en zone urbaine (40%) plus que les personnes vivant en zone rurale (33%)
- **Âge** : Le groupe le plus jeune (31%) est légèrement moins susceptible de signaler des problèmes que les jeunes adultes (36%), les adultes (34%) et les personnes âgées (35%)
- **Situation matrimoniale** : Les personnes divorcées et mariées mais séparées (respectivement 59% et 64%) plus que les personnes ayant d'autres statuts matrimoniaux (entre 22% et 36%). Toutefois, le nombre de personnes divorcées ou séparées est relativement faible
- **Profession** : il existe des différences entre les professions, allant des ménagères (24%) aux personnes employées (50%).

²⁰ Certaines de ces différences doivent être interprétées avec prudence. Il pourrait y avoir une certaine sous-déclaration parmi les femmes et/ou les pauvres, comme l'explique le chapitre sur la méthodologie.

De nombreuses personnes prennent des mesures préventives pour éviter d'avoir des problèmes de justice

PRÉVALENCE DES PROBLÈMES PAR STATUT PROFESSIONNEL



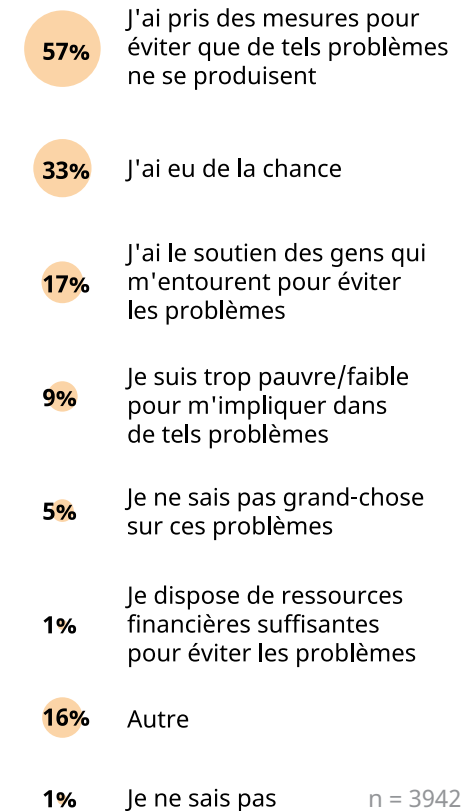
Ces différences suggèrent que les personnes qui sont dans les phases les plus actives de la vie sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de justice. Cela implique que le fait de ne pas avoir de problème de justice peut être une indication d'avoir moins d'interactions sociales, économiques, culturelles ou civiques et donc d'être "moins exposé" aux situations de la vie quotidienne dans lesquelles les problèmes juridiques sont plus susceptibles de se produire.

Nos résultats suggèrent également une certaine variation régionale dans la prévalence des problèmes de justice, allant d'un taux de prévalence de 16% à Tillabéry à 51% à Agadez. Cette faible prévalence à Tillabéry pourrait être due à l'insécurité générale dans la région.

Nous avons demandé aux personnes qui n'ont pas connu de problèmes juridiques quelles étaient, selon elles, les principales raisons pour lesquelles elles n'étaient pas confrontées à de litiges ou des problèmes. Près de six personnes sur dix attribuent l'absence de problèmes juridiques aux mesures préventives qu'elles ont prises. Un tiers d'entre elles disent qu'elles ont eu de la chance, tandis que moins de 10 % disent qu'elles étaient trop pauvres ou trop faibles pour connaître des problèmes comme ceux de notre liste.

Les hommes (59%) déclarent un peu plus souvent que les femmes (55%) avoir pris des mesures préventives. En revanche, les femmes (39%) répondent plus souvent que les hommes (28%) qu'elles ont eu de la chance ou qu'elles étaient trop pauvres/faibles pour connaître des problèmes juridiques (11% contre 8%). Le total des réponses est supérieur à 100% car il s'agissait d'une question à choix multiples.

RAISONS POUR LESQUELLES VOUS N'AVEZ PAS RENCONTRÉ DE PROBLÈMES DE JUSTICE (réponses multiples)



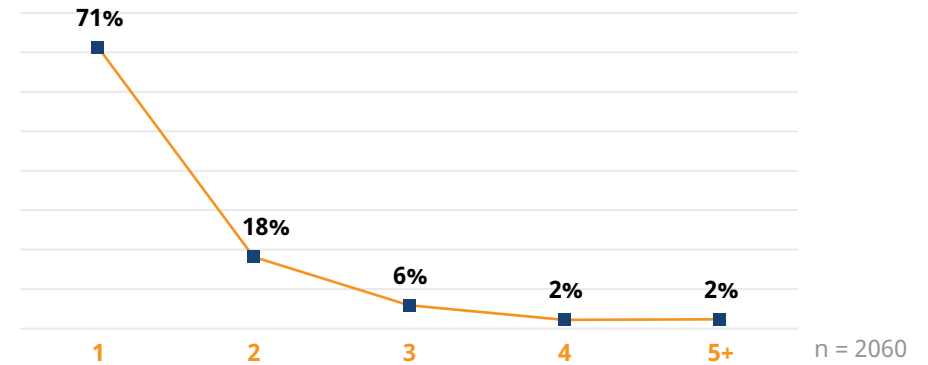
Près de 30% des personnes ayant des problèmes de justice en connaissent plus d'un

Parmi toutes les personnes ayant connu au moins un problème juridique au cours des quatre dernières années, 29% ont connu plusieurs problèmes. Le nombre moyen de problèmes est de 1,5.

1,5

nombre moyen de problèmes parmi ceux qui ont signalé au moins un problème

NOMBRE DE PROBLÈMES PAR PERSONNE



Avec un problème et demi signalé par personne, nous avons recueilli des informations sur plus de 3 060 problèmes spécifiques.

En termes de différences démographiques substantielles, les groupes qui sont plus susceptibles de connaître un problème déclarent aussi en moyenne plus de problèmes.

- **Sexe** : Les hommes (1,6 problème) déclarent plus de problèmes par personne que les femmes (1,4)
- **Lieu de résidence** : les personnes vivant en zone urbaine (1,7) déclarent plus de problèmes par personne que les personnes vivant en zone rurale (1,4)
- **Situation matrimoniale** : Les personnes divorcées (1,9) et mariées mais séparées (1,7) déclarent plus de problèmes par personne que les personnes des autres groupes (1,4 - 1,5)
- **Profession** : il s'agit d'une exception à la tendance ci-dessus : bien qu'ils aient un taux de prévalence des problèmes plus élevé que la moyenne, les agriculteurs (1,5) ne signalent pas un nombre plus élevé de problèmes par personne.

Le crime/délit et le foncier sont les catégories de problèmes les plus courantes au Niger



Les graphiques ci-après prennent en compte les personnes ayant signalé au moins un problème.

Comme les enquêtés avaient la possibilité de choisir plusieurs problèmes juridiques sur la liste, ces problèmes peuvent appartenir à la même catégorie globale ou à des catégories différentes. Nous présentons ces données sous la forme d'un pourcentage de personnes ayant eu un ou plusieurs problèmes dans la catégorie. Cette approche permet de déterminer combien de personnes sont touchées par chaque catégorie de problèmes ;

Le graphique ci-dessous montre quel pourcentage de personnes, parmi celles qui ont signalé des problèmes, connaissent au moins un problème par catégorie.²¹

²¹ Il est possible que les enquêtés aient sous-déclaré certaines catégories de problèmes, telles que la violence domestique, les problèmes familiaux ou les délits sexuels tels que le viol. Par conséquent, ces catégories pourraient affecter plus de personnes que ce que suggère le graphique. Le chapitre sur la méthodologie explique cela en détail.

CATÉGORIES DE PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS (% de personnes ayant des problèmes et extrapolation à l'ensemble de la population)



n = 2060



Le tableau ci-dessous donne une autre représentation du nombre de personnes à risque de faire face à chaque catégorie de problèmes, tout en tenant compte de la taille de la population. De cette manière, il est possible de faire des comparaisons entre différents pays. Par exemple, la première ligne du tableau signifie qu'au Niger sur 4 ans, sur 100 000 personnes 12 060 sont susceptibles de faire face à un crime.

TAUX DE PRÉVALENCE PAR CATÉGORIE DE PROBLÈME (SUR 100 000 HABITANTS)

	TAUX SUR 4 ANS	TAUX PAR AN
Crimes / délits	● 12060	● 4020
Problèmes fonciers	● 9200	● 3067
Problèmes de voisinage	● 4870	● 1623
Problèmes familiaux	● 4330	● 1443
Problèmes d'argent	● 3280	● 1093
Violence domestique	● 2730	● 910
Problèmes d'obtention de documents administratifs	● 2580	● 860
Problèmes liés à la police / gendarmerie	● 2580	● 860
Problèmes d'emploi	● 1700	● 567
Accidents / blessures	● 900	● 300
Prestations publiques	● 880	● 293
Problèmes de corruption	● 850	● 283
Problèmes de consommation	● 530	● 177
Problèmes de logement	● 270	● 90

Plus d'un Nigérien sur trois ayant signalé des problèmes juridiques est confronté au crime/délit, tandis que 27% ont des problèmes liés à la terre. Ces deux catégories de problèmes se distinguent par leur prévalence par rapport aux autres catégories de problèmes. La différence de prévalence entre les catégories de problèmes suivantes est beaucoup plus faible, ce qui rend plus difficile toute affirmation sur la prévalence. Toutefois, elles donnent une bonne indication des catégories de problèmes qui sont plus ou moins répandus au Niger.

En décembre 2021, les participants au Justice Data Lab ont reconnu la répartition des catégories de problèmes, avec la prévalence relativement élevée de crime/délit et des problèmes fonciers comme peu surprenante.

Certains participants ont considéré le faible nombre de personnes signalant des problèmes liés à la corruption comme inattendu, notamment en raison de sa notoriété dans d'autres recherches. La discussion sur ce point s'est focalisée sur les différences méthodologiques entre les enquêtes basées sur l'élite/les experts et notre approche ascendante, et sur la manière dont la population rurale est moins exposée que les citadins aux opportunités de corruption dans des secteurs tels que les services publics et le système judiciaire. Nous nous pencherons sur ce sujet au chapitre Perception des droits de l'Homme et du système judiciaire.

Les récits de viols sont fréquents dans nos entretiens approfondis avec les usagers de la justice et les prestataires de services, alors que ces crimes étaient rarement signalés dans l'enquête quantitative. Ces récits sont issus d'entretiens approfondis avec des participants masculins et féminins qui occupent des rôles divers dans le système judiciaire (à la fois dans le système judiciaire formel et traditionnel et dans le système moderne et traditionnel). Dans certains de ces récits, les victimes étaient des petites filles. Cela illustre comment certaines questions, socialement sensibles, sont sous-déclarées par les répondants à l'enquête. Elles devraient néanmoins faire partie intégrante de l'évaluation des problèmes de justice rencontrés par les Nigériennes et les Nigériens.



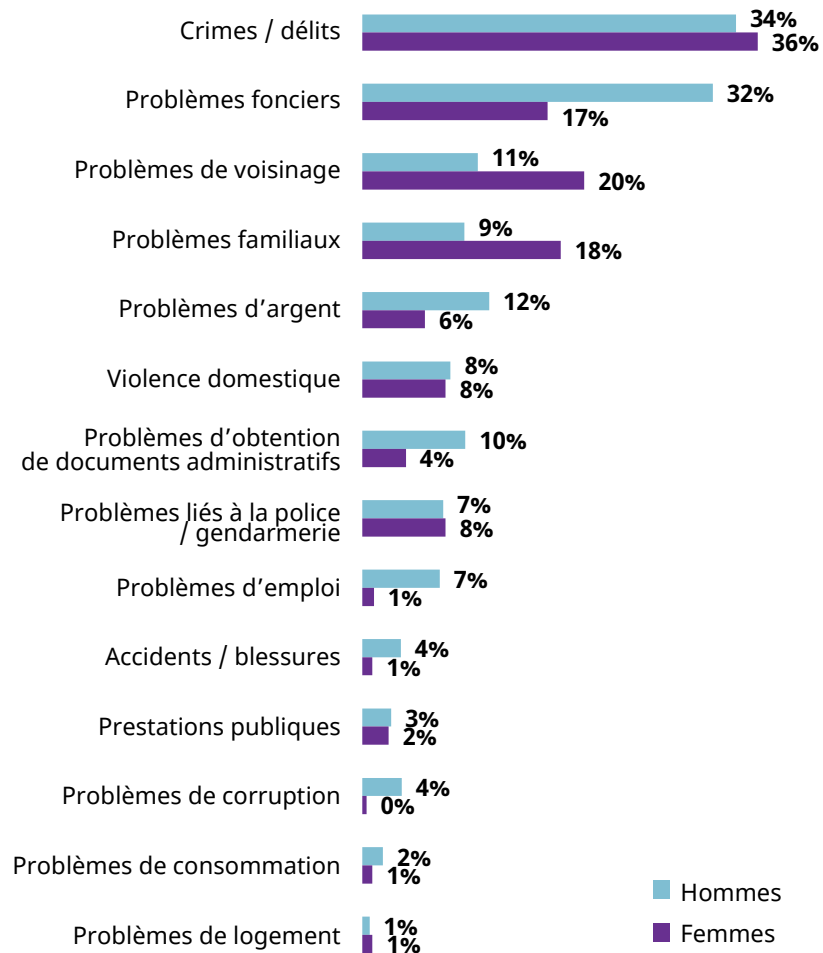
Il existe plusieurs différences démographiques en ce qui concerne les problèmes les plus courants auxquels les gens sont confrontés.

Sexe : En termes de types de problèmes qu'ils rencontrent, il existe de nombreuses différences entre les hommes et les femmes. Parmi les différences les plus notables, les femmes signalent plus souvent que les hommes des problèmes de voisinage et des problèmes familiaux, tandis que les hommes signalent plus souvent des problèmes fonciers, des problèmes d'argent et des problèmes d'emploi.

Au cours des entretiens qualitatifs avec les chefs traditionnels et les leaders religieux, ces derniers ont mentionné être fréquemment confrontés à des cas de demandes de divorce réclamées par des femmes. Toutefois, comme le montre la littérature²², en vertu de la loi islamique, les hommes ont la prérogative de répudier unilatéralement leur femme, ce qui pourrait expliquer pourquoi le divorce est un problème de justice moins fréquent chez les hommes que chez les femmes. La polygynie pourrait également jouer un rôle à cet égard.

22 FSEP, Brandeis University, Muslim sexual ethics - Divorce. Accessible à : www.brandeis.edu/projects/fse/muslim/divorce.html Extrait : 01.02.2022

CATÉGORIE DE PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS EN FONCTION DU GENRE (en % des personnes ayant des problèmes)



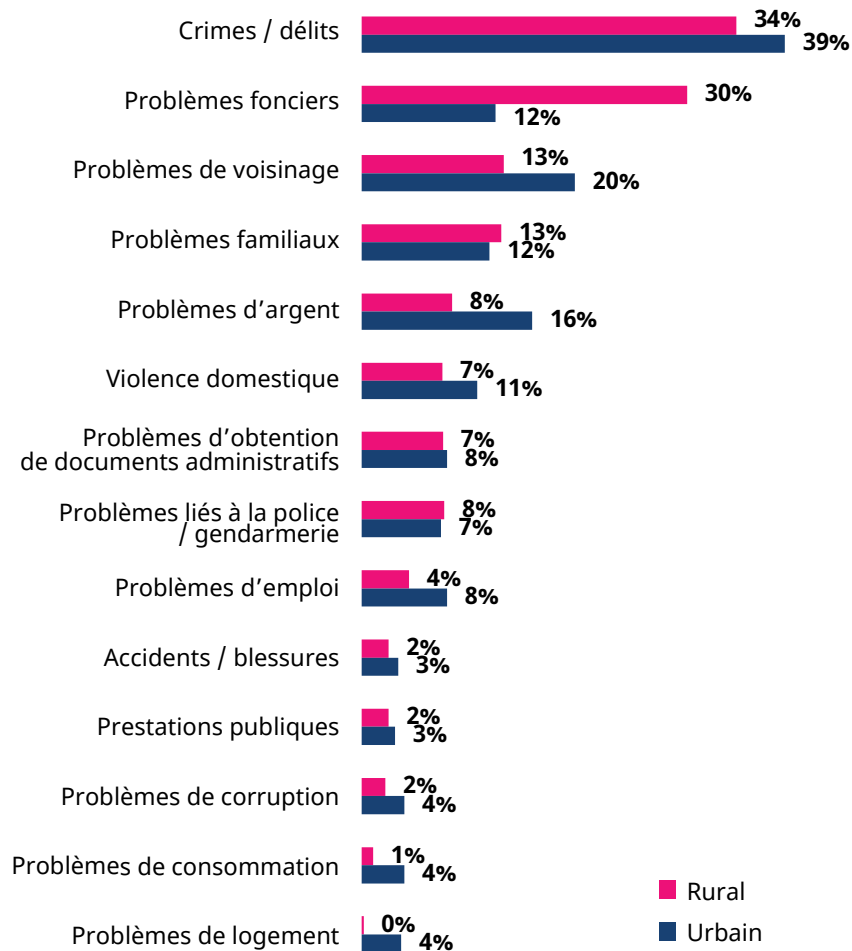
n = 2060

Niveau d'éducation : Les personnes scolarisées sont plus susceptibles que les personnes non scolarisées de subir des violences domestiques (10% contre 6%), des problèmes liés aux documents d'état civil (11% contre 6%) et des problèmes d'emploi (7% contre 4%), mais moins susceptibles d'être confrontées à des problèmes fonciers (20% contre 30%).

Lieu de résidence : Il existe des différences entre les habitants des zones rurales et ceux des zones urbaines. De nombreuses catégories de problèmes sont plus fréquemment rencontrées par les citadins que par les ruraux : crime/délit, problèmes de voisinage, problèmes d'argent, violence domestique, problèmes d'emploi, corruption, problèmes de consommation et problèmes de logement. Toutefois, cela peut être lié au fait que les habitants des zones urbaines connaissent en moyenne plus de problèmes par personne que les habitants des zones rurales. Il y a une catégorie que les habitants des zones rurales connaissent beaucoup plus souvent que ceux des zones urbaines, il s'agit des problèmes fonciers.



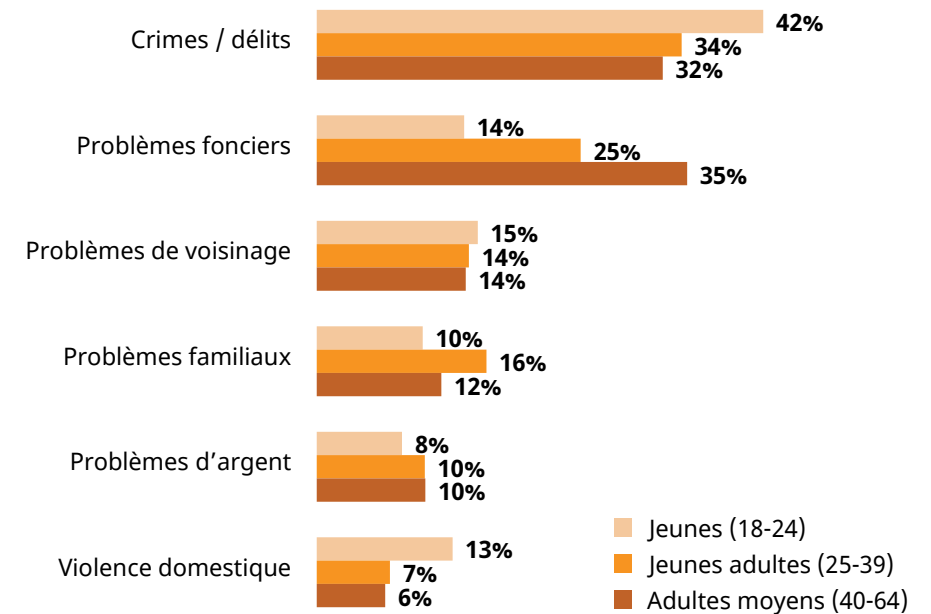
CATÉGORIE DE PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS EN FONCTION DU LIEU DE RÉSIDENCE (en % des personnes ayant des problèmes)



Age²³ : le nombre de personnes touchées par les problèmes les plus courants varie selon les différentes étapes de la vie. Le graphique ci-dessous montre cette tendance pour les six problèmes les plus courants. Les jeunes sont plus souvent

confrontés au crime/délit et à la violence domestique, tandis que les jeunes adultes connaissent plus souvent des problèmes familiaux. Enfin, les problèmes fonciers sont d'autant plus fréquents que la personne est âgée.

CATÉGORIES DE PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS EN FONCTION DE L'ÂGE (en % des personnes ayant des problèmes)



23 Nous avons supprimé le groupe des personnes âgées (65 ans et plus) en raison du faible nombre d'observations.

Le vol est le problème spécifique le plus courant qui touche tout le monde

Les catégories de problèmes que nous avons examinées jusqu'à présent ne sont pas des problèmes génériques et homogènes. Elles consistent plutôt en de multiples problèmes spécifiques différents. En parlant aux gens, ces derniers font référence à un problème spécifique et, ensemble avec l'enquêteur, l'identifient sur une longue liste de problèmes. Tous ces problèmes spécifiques ont ensuite été classés dans l'une des 14 catégories abordées dans ce rapport. Nous examinons ces problèmes spécifiques pour avoir une meilleure idée exacte des problèmes les plus courants auxquels sont confrontées les populations.

Le vol est de loin le problème juridique spécifique le plus courant au Niger : 19% des personnes ayant un problème juridique ont connu ce problème. Trois types de problèmes fonciers figurent dans le top six des problèmes spécifiques les plus courants, ce qui explique pourquoi le foncier est la catégorie de problèmes la plus courante après le crime/délit. Le divorce ou la séparation et les conflits liés à l'argent (emprunt ou prêt) sont également relativement fréquents.

Lors des entretiens qualitatifs avec les prestataires de services dans les zones rurales, les participants ont reconnu l'importance des problèmes fonciers. Les litiges entre éleveurs et agriculteurs ont souvent été mentionnés avec des animaux soupçonnés d'avoir endommagé des terres cultivées. Plusieurs participants ont également décrit des conflits entre héritiers pour évaluer la propriété des terres suite à un testament contesté.

Certains participants ont donné leur propre explication à ces litiges, comme la pression démographique accrue pour une quantité stable de terres disponibles.

” *Les terres appartenaient auparavant à quelques personnes, dans temps les gens n'étaient pas si nombreux, et aujourd'hui avec la reproduction et la reproduction des enfants (fils, petits-fils...) les gens deviennent de plus en plus nombreux pour les terres et que chacun essaye d'hériter de son père ou autre. Les terres sont devenues si chères aujourd'hui ce qui fait que le partage de l'héritage devient un problème et préoccupations.* (Entretien avec un chef traditionnel)

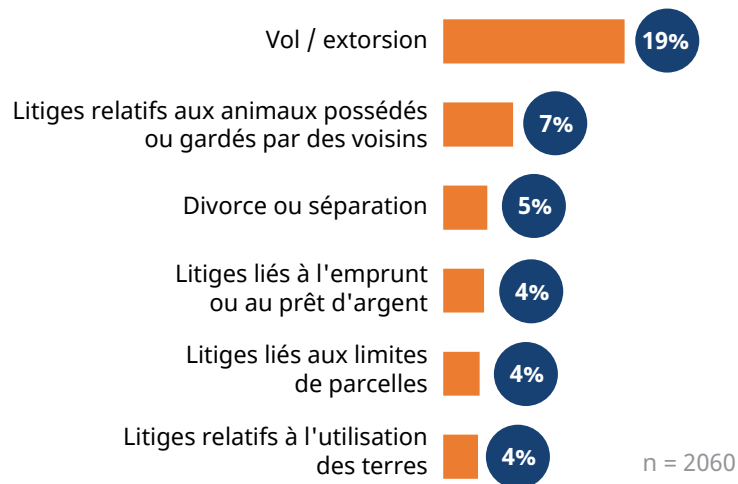
” *Aujourd'hui les héritiers des terres sont plus nombreux que les terres, chacun veut avoir sa part. Et donc le partage de l'héritage qui pose beaucoup de problèmes et pousse les familles vers les disputes et les bagarres.* (Entretien avec un chef traditionnel)

Lors des entretiens avec les usagers de la justice et les prestataires de services, le sujet des litiges entre éleveurs et agriculteurs a souvent donné lieu à des mentions de tensions ethniques notamment avec les Peuhls qui sont des éleveurs nomades. Dans certains cas, les participants ont utilisé un langage désobligeant à l'encontre des communautés Peuhles, montrant que les conflits fonciers peuvent parfois prendre une dimension ethnique.

” *Ici il y a différentes communautés qui coexistent. Il y a aussi des nomades et des sédentaires et la coexistence est non-pacifique. On a chaque année de violents conflits entre agriculteurs et éleveurs avant et après la libération des champs [ndlr : moment après la saison des pluies à partir duquel les éleveurs sont autorisés à faire paître leurs troupeaux sur les champs cultivés].* (Entretien avec le président d'un tribunal régional)

Point positif : les solutions équitables sont courantes au Niger

PROBLÈMES SPÉCIFIQUES LES PLUS FRÉQUENTS (en % des personnes ayant des problèmes)



La désagrégation des problèmes spécifiques par caractéristiques démographiques tend à reproduire les tendances expliquées ci-dessus au niveau des catégories générales.

Pour l'ensemble des 3060 problèmes signalés par les Nigériens, nous avons demandé quelle était la gravité du problème et s'il avait été résolu.

La gravité moyenne de tous les problèmes rencontrés par les Nigériens est de 6,9 sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie que le problème n'était pas du tout grave, et 10 que le problème était extrêmement grave.

6,9

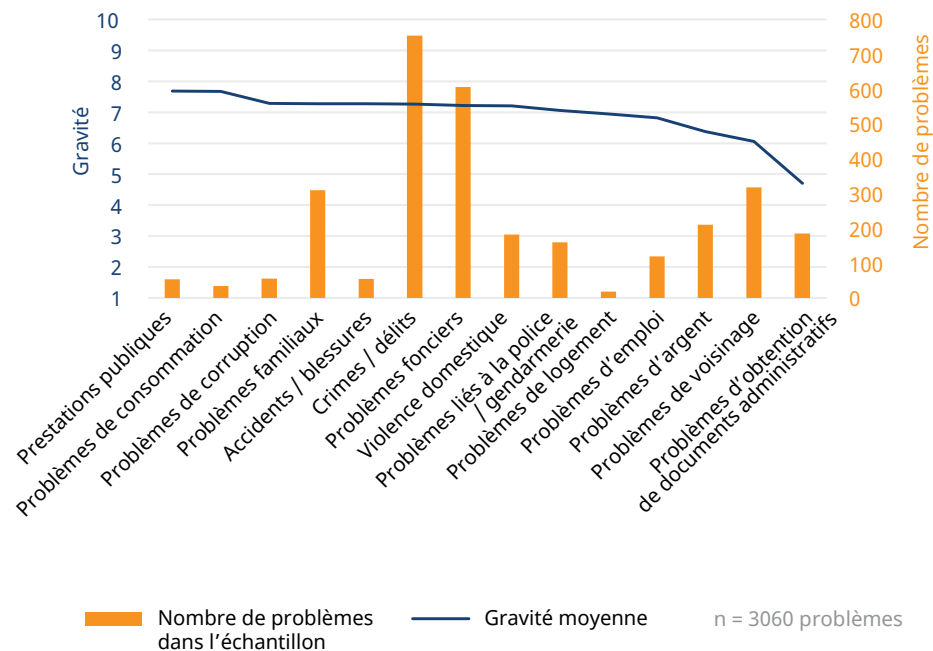
La gravité moyenne de tous les problèmes juridiques rencontrés par les Nigériens



Le graphique ci-dessous montre la répartition de la gravité moyenne par catégorie de problème. Elle varie de 7,7 (prestations publiques) à 4,7 (problèmes liés aux documents administratifs). La ligne est généralement plate, à quelques exceptions près, ce qui indique que les différences entre les catégories sont plutôt faibles. La barre orange

indique la prévalence de chaque catégorie de problèmes, ce qui montre qu'il n'y a pas de relation claire entre la fréquence d'une catégorie de problèmes et sa gravité.

GRAVITÉ MOYENNE ET TAUX DE PRÉVALENCE PAR CATÉGORIE DE PROBLÈME



Outre la gravité, nous avons également demandé aux personnes interrogées si chacun de leurs problèmes ont été résolus. Si le problème a effectivement été résolu, nous avons demandé dans quelle mesure la solution a été équitable.

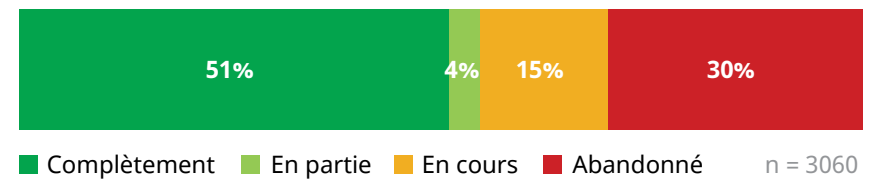
Le graphique ci-dessous montre qu'un peu plus de la moitié de tous les problèmes juridiques sont complètement résolus, tandis que 4 % sont partiellement résolus. Près d'un tiers des problèmes sont abandonnés, ce qui signifie que les enquêtés ne tentent pas (ou ne tentent plus) de les

résoudre. Enfin, 15% des problèmes sont toujours en cours de résolution.

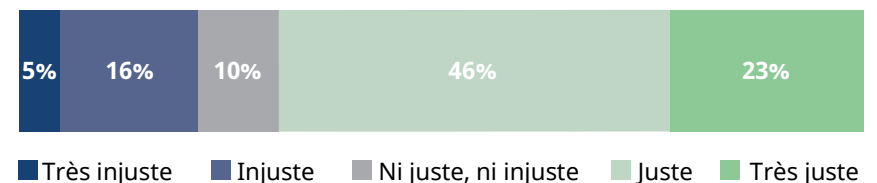
Tous les problèmes n'ont pas la même chance d'être résolus. Par exemple, les crimes/délits et les problèmes d'argent n'ont qu'un taux de résolution d'environ 27 %.

Cela signifie que 1673 problèmes sur 3060 sont complètement ou partiellement résolus. Dans 69% des cas, cette solution est juste ou même très juste. Seul un problème résolu sur cinq l'est de manière pouvant être considérée comme

STATUT DE RÉOLUTION (TOUS LES PROBLÈMES)



ÉQUITÉ DE LA RÉOLUTION



n = 1673

injuste ou très injuste. Cela signifie que de nombreuses personnes au Niger parviennent non seulement à résoudre leurs problèmes juridiques, mais aussi que dans la plupart des cas, ces solutions sont considérées comme équitables. Ceci est un signe encourageant pour le système de justice nigérien.

Ces résultats concernant la gravité, la résolution et l'équité se rapportent à tous les problèmes rencontrés par les Nigériens. Dans les chapitres suivants,

nous n'analysons que les problèmes que les enquêtés ont identifiés comme étant les plus graves.

Lorsque les gens ont rencontré de nombreux problèmes juridiques au cours des quatre dernières années, nous leur avons demandé de choisir le plus grave²⁴. Les problèmes choisis constituent un bon indicateur pour l'établissement de priorités et nous ont permis d'obtenir plus de détails sur leur parcours judiciaire.

Les crimes et les problèmes fonciers sont des problèmes non seulement fréquents mais aussi considérés comme les plus graves

La section précédente a montré que le crime/délit et les problèmes fonciers sont les problèmes juridiques les plus répandus au Niger. Si l'on examine les problèmes les plus graves, cela ne change pas : le crime/délit (29%) et les problèmes fonciers (22%) sont les catégories de problèmes les plus courants et les plus graves.

Les Nigériens ont choisi le crime/délit et les problèmes fonciers beaucoup plus fréquemment comme problèmes les plus graves que les autres catégories de problèmes.

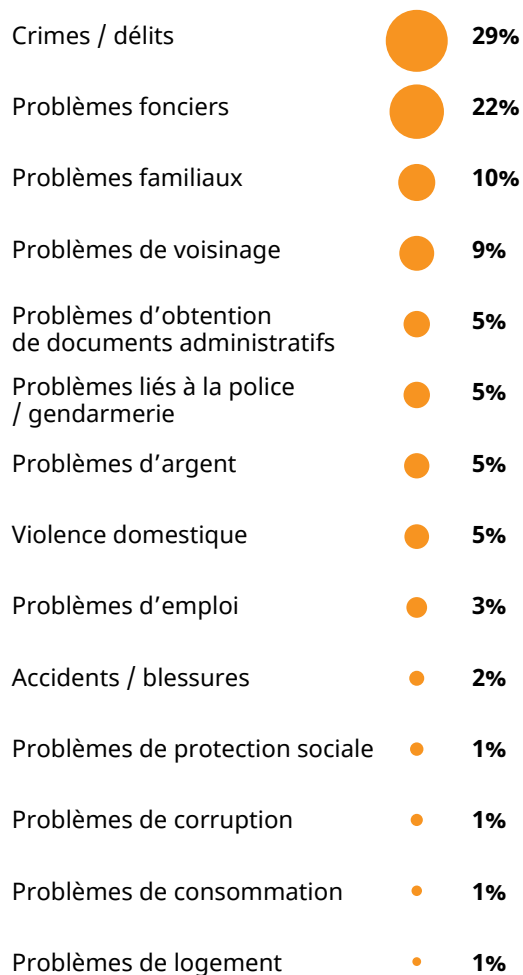
Les problèmes de consommateurs et de logement sont considérés comme moins graves.



24 Lorsqu'une personne n'a connu qu'un seul problème de justice, celui-ci est automatiquement considéré comme le problème le plus grave.

Quantifier l'écart de justice au Niger

CATÉGORIES DE PROBLÈMES DE JUSTICE LES PLUS GRAVES



n = 2060

La JNS est une enquête représentative au niveau national. Les informations que les Nigériens nous ont données nous permettent de calculer l'ampleur de besoins non satisfaits dans le pays en matière de justice.²⁵

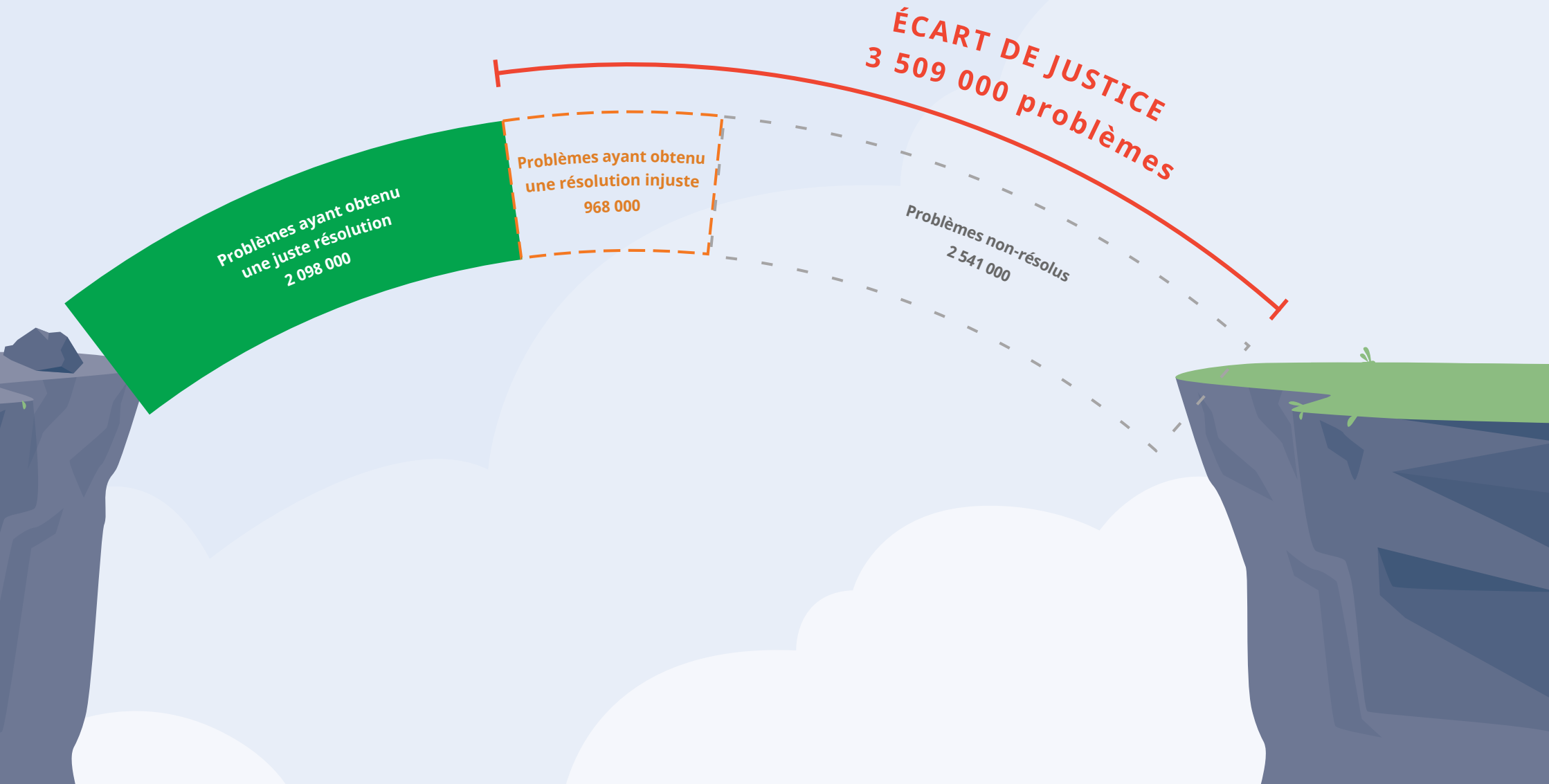
Sur la base d'une population d'environ 11 millions d'adultes²⁶ tous les quatre ans :

- **3,78 millions de personnes** ont des problèmes juridiques
- Elles connaissent collectivement **5,61 millions de problèmes juridiques**
- **3 066 000** de ces problèmes sont **résolus**
- **850 000** sont en **cours**
- **1 691 000** sont **abandonnés**
- **968 000** des problèmes résolus **n'ont pas obtenu de solution équitable**

Cela signifie qu'en additionnant les problèmes en cours, abandonnés et résolus de manière injuste, l'ampleur de l'écart de justice au Niger sur une période de quatre ans s'élève à 3 509 000 problèmes nécessitant des solutions équitables. Cela se traduit par 877 000 problèmes par an.

²⁵ Les chiffres de cette sous-section sont arrondis.

²⁶ worldpopulationreview.com/countries/niger-population

QUANTIFIER L'ÉCART DE JUSTICE SUR QUATRE ANS



5

**Impact des problèmes
de justice les plus graves**

Impact des problèmes de justice les plus graves

Les Nigériens, comme d'autres personnes dans le monde, ont des problèmes juridiques quotidiens et ces problèmes affectent la qualité de leur vie. Nous expliquons dans ce chapitre l'impact des problèmes juridiques les plus graves que les Nigériens ont identifiés dans le chapitre précédent.

Les problèmes les plus courants et les plus graves ne signifient pas nécessairement qu'ils ont un impact élevé. Nous avons mesuré l'impact

des problèmes juridiques auxquels les citoyens sont confrontés en nous basant sur les problèmes les plus graves et leur effet sur des dimensions particulières de la vie (relations personnelles, bien-être financier, santé mentale et physique et productivité au travail). Nous avons demandé aux Nigériens les conséquences des problèmes juridiques signalés et l'impact que leur problème juridique le plus grave a eu sur leur vie. Ainsi, nous introduisons le score d'impact.

Nous avons demandé aux Nigériens de mentionner les conséquences subies en raison de leurs problèmes juridiques les plus graves.

La perte d'argent et de temps sont les conséquences les plus courantes au Niger, alors que la plupart des Nigériens connaissent plus d'une conséquence par problème juridique.

Parmi les 1462 Nigériens qui ont déclaré avoir subi des conséquences, beaucoup d'entre eux ont connu la perte d'argent ou de temps ; d'autres conséquences, moins courantes, sont les dommages causés aux relations familiales et les maladies liées au stress.

A CAUSE DU PROBLÈME, AVEZ-VOUS VÉCU L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES ?



n = 1462

1,75

Nombre moyen de conséquences signalées par personne



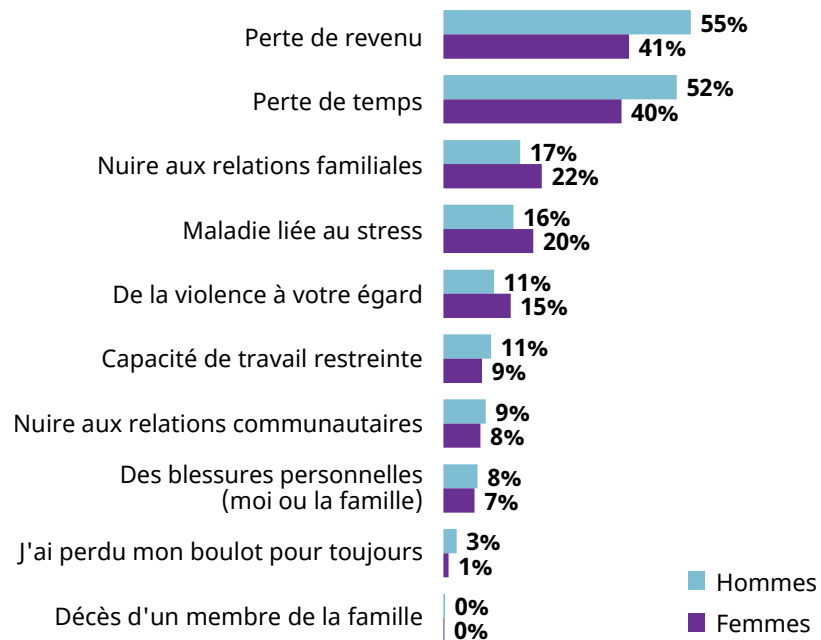


Les femmes rapportent plus de stress, d'atteinte aux relations familiales et de violence à leur encontre.



Les hommes signalent plus souvent des pertes d'argent et de temps.

CONSÉQUENCES (%) DÉSAGRÉGÉES PAR GENRE

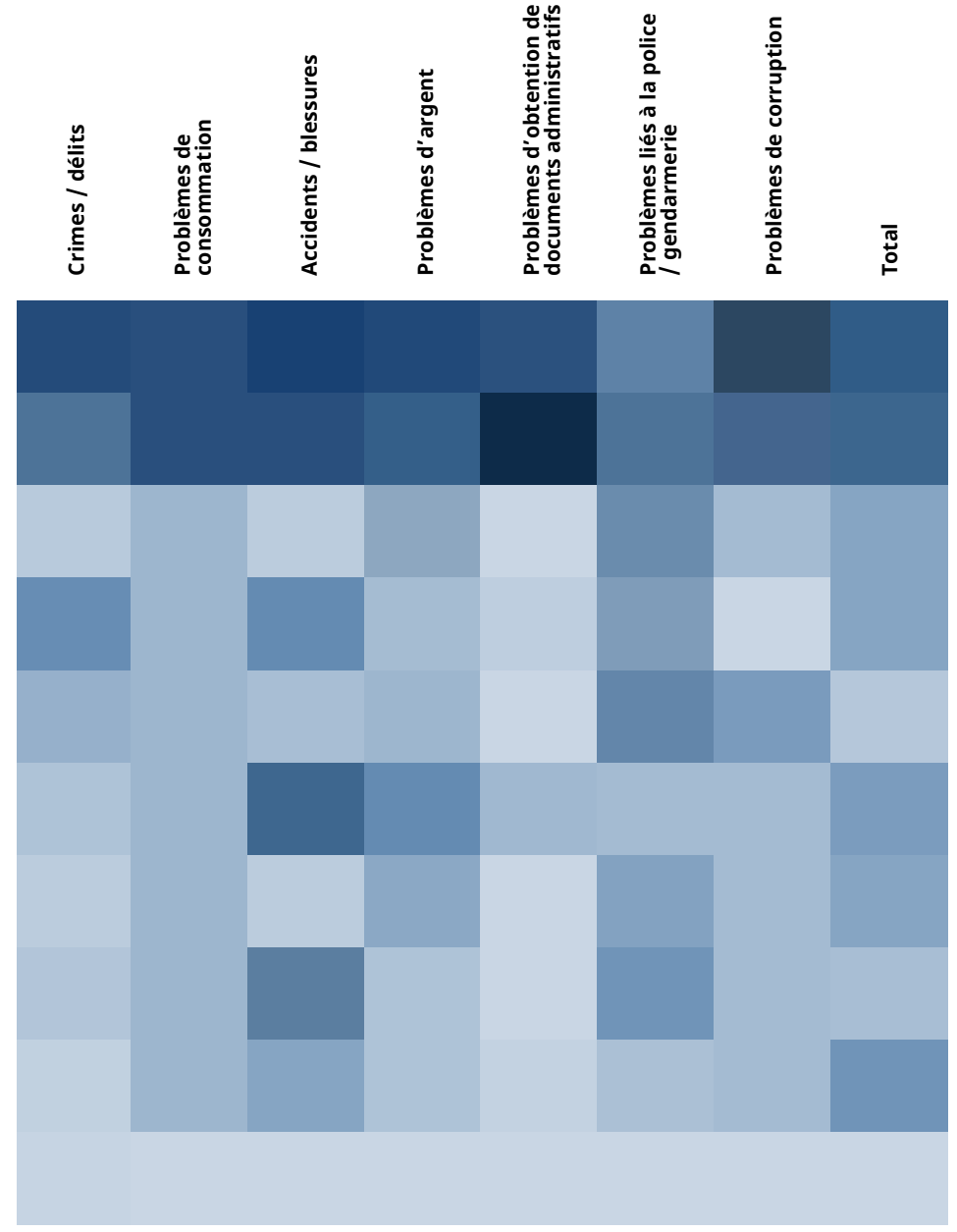
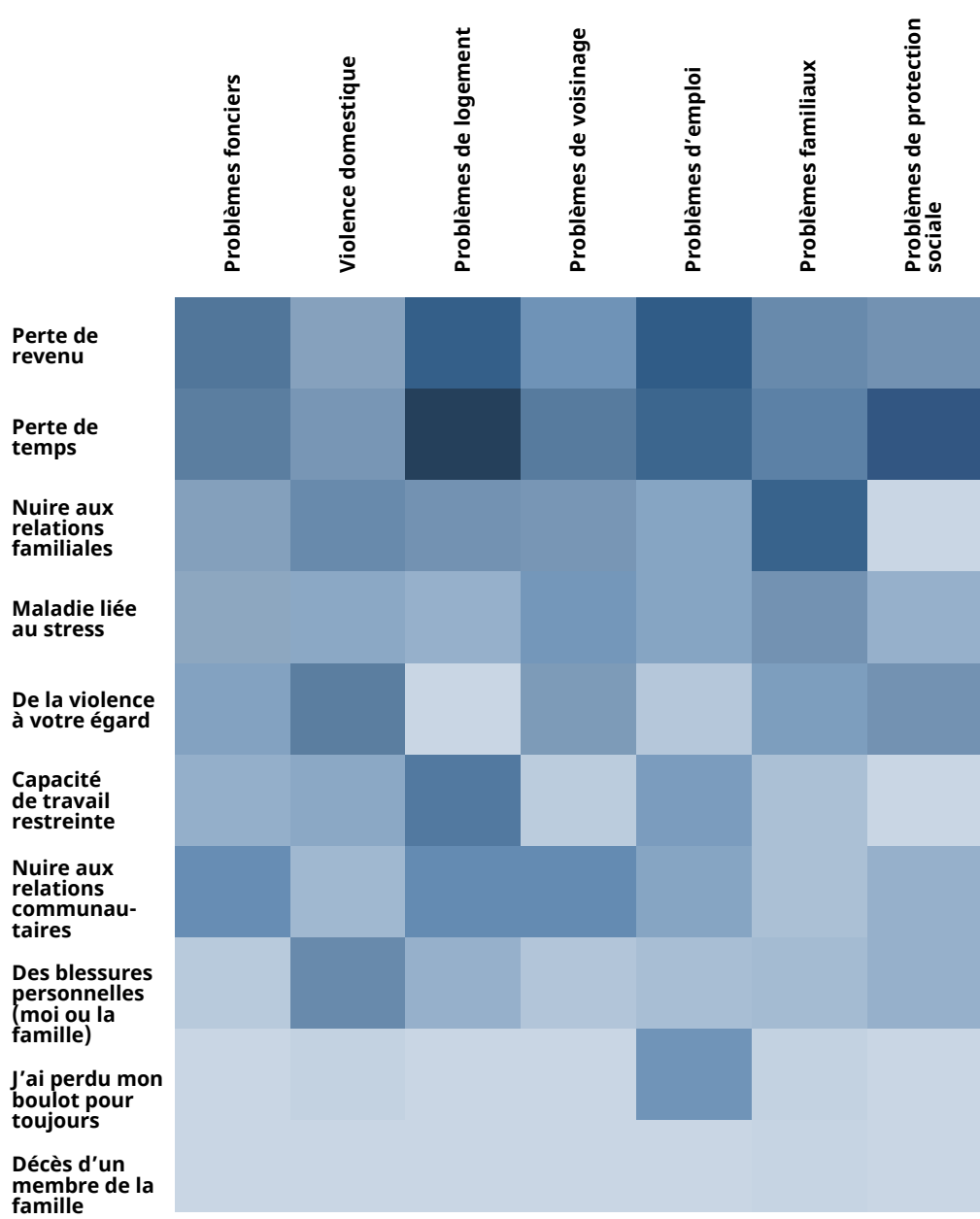


n = 1462

Sexe : Les femmes sont légèrement plus susceptibles que les hommes de déclarer des dommages aux relations familiales (22% contre 17%) ou des violences à leur encontre (15% contre 11%). Pour leur part, les hommes signalent la perte d'argent (55% contre 41%) et de temps (52% contre 40%) ainsi qu'une capacité limitée à travailler.

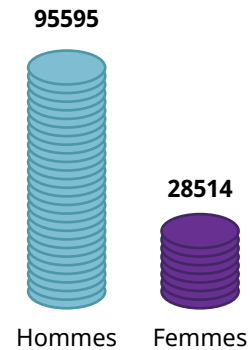
La carte thermique ci-dessous montre la fréquence des conséquences par catégorie de problèmes les plus graves. Les couleurs plus foncées représentent des pourcentages plus élevés au sein de chaque colonne. En outre, nous avons organisé les conséquences par ordre décroissant, ce qui signifie qu'au total celles situées en haut du tableau sont plus fréquentes que celles

situées en bas. Cela permet d'expliquer de manière naturelle un lien entre les conséquences rapportées et des catégories de problèmes particulières. La perte d'argent est plus fréquente chez les personnes confrontées à des problèmes de corruption, d'accidents, d'argent ainsi que des problèmes en lien avec les consommateurs. Les personnes dont les problèmes les plus graves sont des accidents font état de conséquences physiques (blessures et capacité de travail limitée). Les personnes souffrant de violence domestique et de problèmes familiaux signalent plus souvent des atteintes aux relations familiales. Les Nigériens dont le problème le plus grave concerne l'accès aux documents officiels et le logement rapportent plus souvent la perte de temps.



Il existe un écart entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la perte d'argent. Le montant moyen d'argent perdu par les hommes est trois fois supérieur à celui des femmes.

ARGENT PERDU PAR GENRE

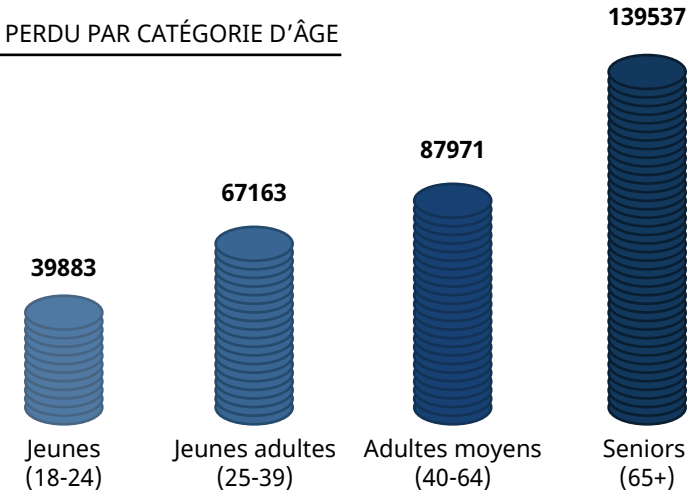


Le montant moyen d'argent perdu à cause d'un problème juridique (sans compter l'argent versé pour tenter de trouver la solution au problème) est de 71367,81 CFA²⁷. Il existe des différences entre les hommes et les femmes en termes d'argent perdu. Les hommes ont perdu trois fois plus d'argent que les femmes²⁸. Les Nigériens âgés de 40 à 65 ans et plus ont perdu des sommes d'argent supérieures à la moyenne en raison de leurs problèmes de justice ; et il existe une relation linéaire entre l'âge et l'argent perdu.

²⁷ Environ 108 EURO

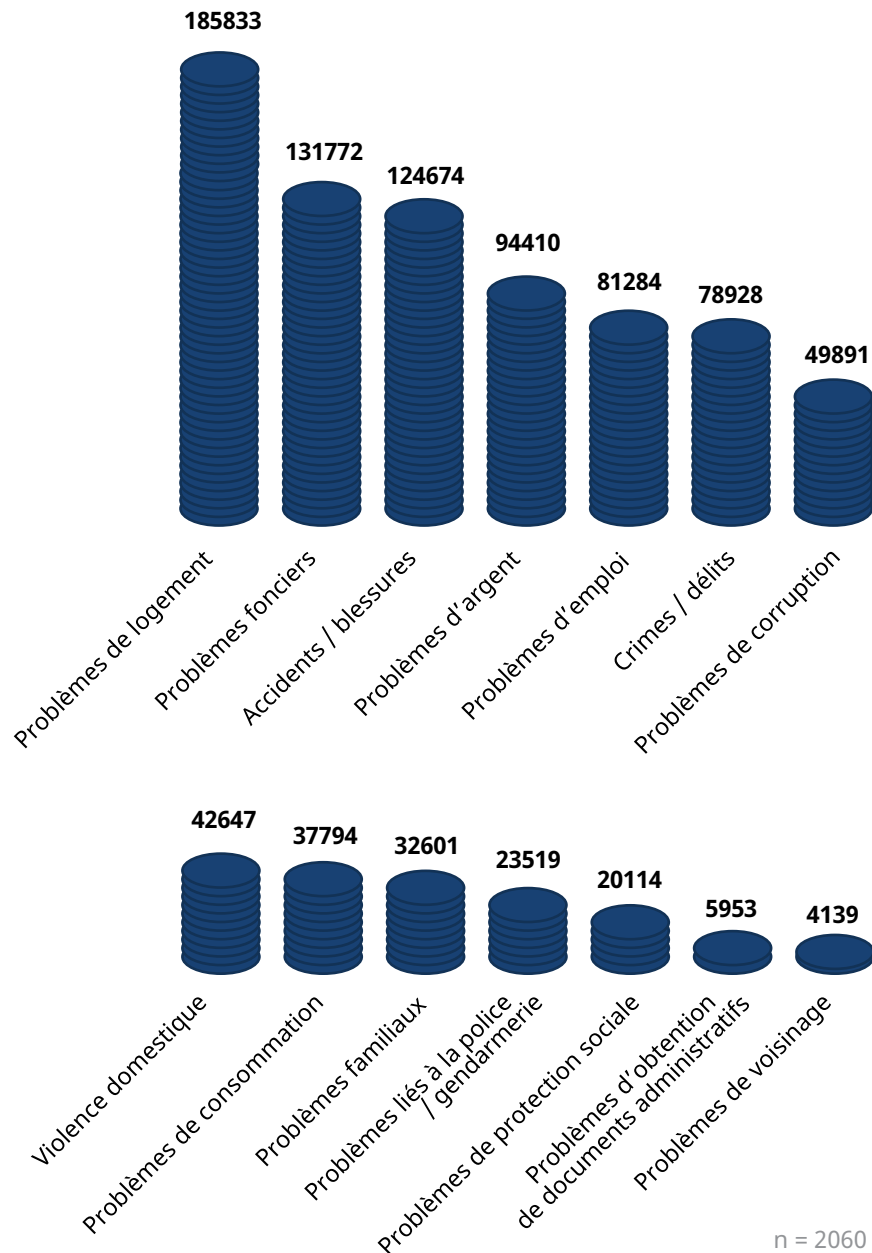
²⁸ Afin d'éviter les effets excessifs des valeurs aberrantes, chaque valeur dépassant la valeur du percentile 99 a été remplacée par la valeur du percentile 99.

ARGENT PERDU PAR CATÉGORIE D'ÂGE



Le graphique ci-dessous indique les problèmes juridiques les plus coûteux en termes de perte monétaire : problèmes fonciers, de logement, d'accidents, d'argent, d'emploi. Ces problèmes juridiques sont probablement liés avec les problèmes juridiques les plus courants que connaissent les groupes ci-dessus (catégorie d'âge et sexe).

ARGENT PERDU PAR CATÉGORIE DE PROBLÈMES



Les problèmes tels que ceux liés au logement, aux accidents, à l'emploi et à la famille prennent plus de temps à être résolus que les autres

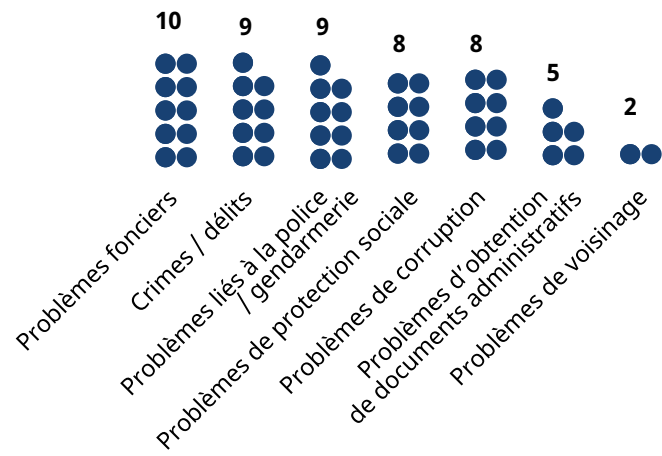
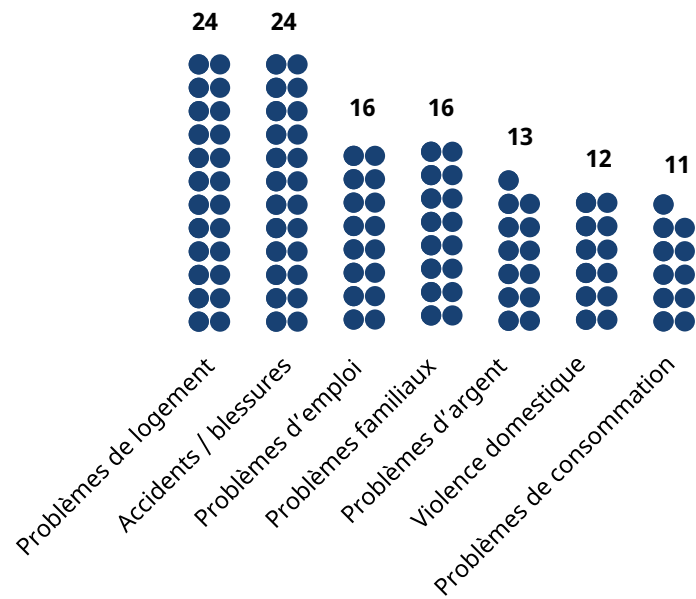
Nous avons demandé aux Nigériens le coût de leur problème juridique le plus grave en termes de jours perdus pour le résoudre. Le graphique ci-dessous montre que les problèmes liés au logement, aux accidents, à l'emploi, à la famille, à l'argent et à la violence domestique sont supérieurs à la moyenne des jours de travail perdus à cause de problèmes juridiques.²⁹

10

Nombre moyen de jours perdus à cause du problème.

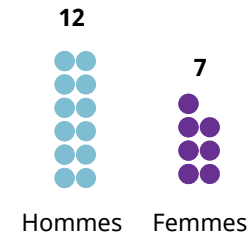
²⁹ Ibidem.

JOURS DE TRAVAIL PERDUS PAR CATÉGORIE DE PROBLÈMES



n=2060

JOURS DE TRAVAIL PERDUS PAR GENRE



n=2060

En moyenne, les hommes ont perdu presque le double de jours de travail par rapport aux femmes. En dehors de la ventilation par genre, il n'y a pas de différences significatives entre les autres groupes démographiques (classification des revenus, localisation et catégorie d'âge).



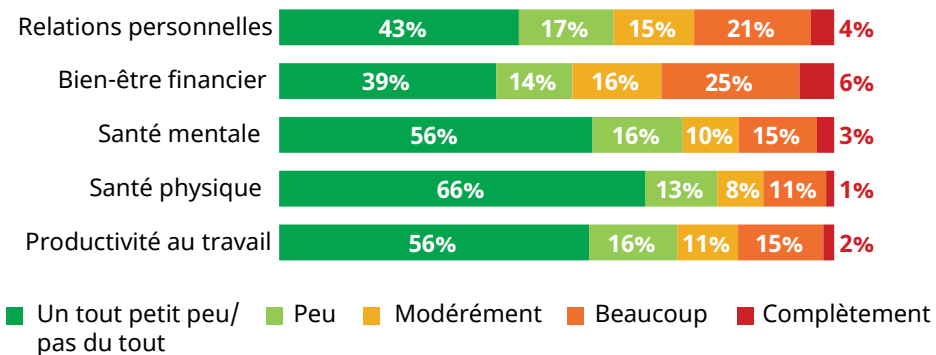
Les problèmes juridiques au Niger affectent largement les relations personnelles et le bien-être financier

Le graphique ci-dessous présente les problèmes juridiques selon cinq dimensions qui capturent des aspects pertinents de la qualité de vie. Le bien-être financier et les relations des personnes ont été le plus souvent affectés par les problèmes auxquels elles sont confrontées. La santé physique reste la moins affectée.

Les femmes ont déclaré plus souvent que les hommes que le problème a affecté dans une large mesure

leurs relations personnelles. Cette constatation est conforme au fait que les femmes ont, plus souvent que les hommes, signalé subir des conséquences portant atteinte aux relations familiales, aux maladies liées au stress et à la violence à leur égard. En ce qui concerne le bien-être financier, les hommes déclarent plus souvent que les femmes que le problème a affecté dans une large mesure leur bien-être financier.

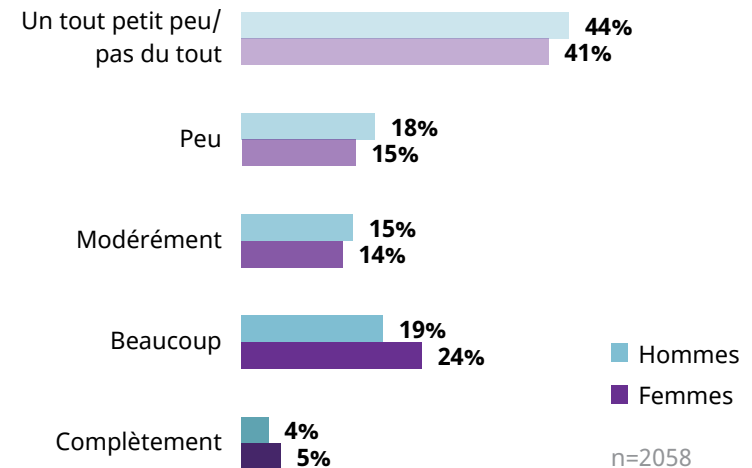
DANS QUELLE PROPORTION LE PROBLÈME A-T-IL AFFECTÉ LES ASPECTS SUIVANTS DE VOTRE VIE ?



n = 2058



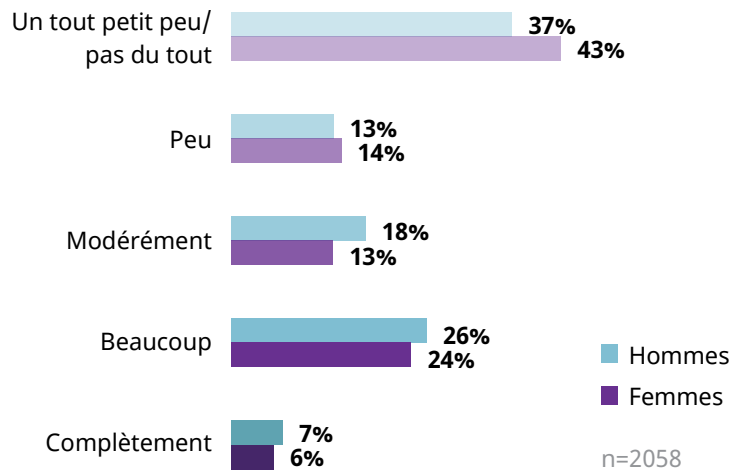
DANS QUELLE PROPORTION LE PROBLÈME A-T-IL AFFECTÉ VOS RELATIONS PERSONNELLES ?



n=2058

L'impact des problèmes de justice est généralement faible au Niger

DANS QUELLE MESURE LE PROBLÈME A-T-IL AFFECTÉ VOTRE BIEN-ÊTRE FINANCIER ?



Cela peut être relié au résultat précédent selon lequel les hommes ont perdu trois fois plus d'argent que les femmes. En termes de lieu de résidence, les citadins déclarent plus souvent que les ruraux que leur santé mentale et leur bien-être financier ont été affectés.

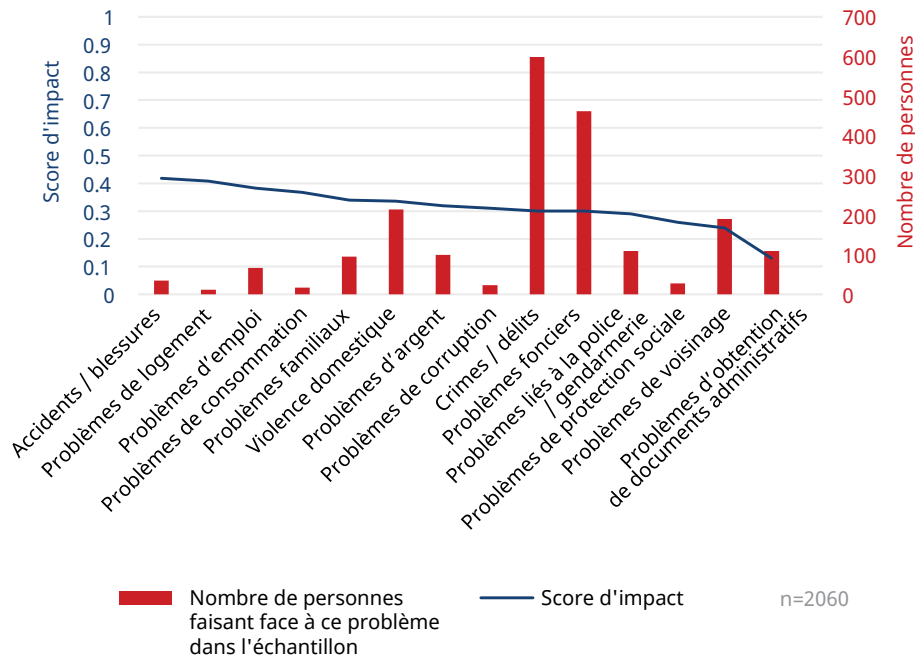
Nous avons développé une mesure unique et multidimensionnelle de l'impact des problèmes juridiques. Ce score d'impact agrège les réponses individuelles sur les cinq dimensions expliquées ci-dessus et normalise les répartitions. Le résultat est un score compris entre zéro et un, un étant la valeur la plus élevée (très grande ampleur) et zéro la valeur la plus faible (très faible ampleur/pas du tout).

Le score d'impact par catégorie de problèmes varie de 0,42 pour les problèmes d'accidents, suivis de près par les problèmes de logement. En revanche, les problèmes liés aux documents administratifs ont le score d'impact le plus faible, soit 0,17.

Score d'impact moyen:

0,30

SCORE D'IMPACT MOYEN PAR CATÉGORIE DE PROBLÈME



En général, les différences entre les autres groupes démographiques sont mineures, à l'exception des différences entre les habitants des villes et des campagnes. Par exemple, le score d'impact des problèmes juridiques chez les citoyens du Niger est de 0,34 alors qu'il est de 0,28 pour les ruraux.

Le Niger a un score d'impact moyen plus faible par rapport aux autres pays où nous avons récemment mené une enquête JNS

Rapport de JNS par pays	Score d'impact moyen
États-Unis (2020)	0,58
Éthiopie (2020)	0,39
Burkina Faso (2021)	0,36
Niger (2022)	0,30

Le score d'impact moyen national est très similaire entre le Niger et son voisin le Burkina Faso. Tous deux sont également relativement proches de la moyenne de l'Éthiopie. La moyenne américaine est calculée à l'aide d'une mesure relativement différente, ce qui pourrait expliquer le grand écart avec les autres pays.

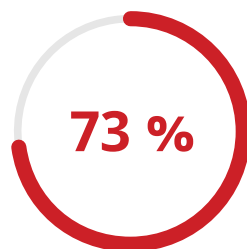
30 Remarque : Il existe des différences méthodologiques substantielles entre les données américaines et les autres en ce qui concerne le calcul du score d'impact.

Vue d'ensemble de l'impact des problèmes les plus pressants

CRIME

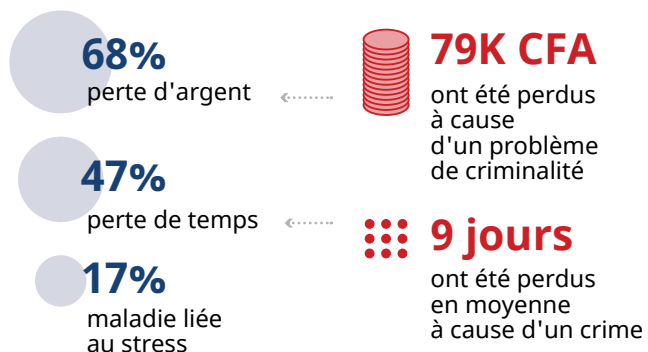


CONSÉQUENCES



ont subi des conséquences négatives

LES CONSÉQUENCES LES PLUS COURANTES SUBIES



LE SCORE D'IMPACT

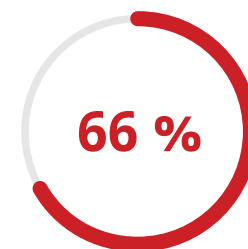


- le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, les crimes ont le **9ème** score d'impact le plus élevé

PROBLÈMES FONCIERS

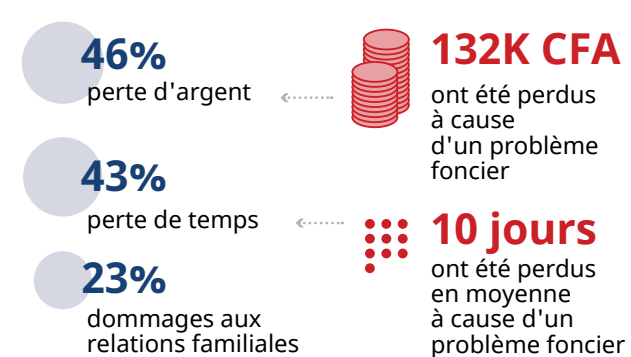


CONSÉQUENCES

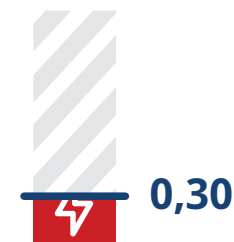


ont subi des conséquences négatives

LES CONSÉQUENCES LES PLUS COURANTES SUBIES



LE SCORE D'IMPACT



- le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, les problèmes fonciers ont le **10ème** score d'impact le plus élevé

PROBLÈMES FAMILIAUX



CONSÉQUENCES



ont subi des conséquences négatives

LES CONSÉQUENCES LES PLUS COURANTES SUBIES

53%
atteinte aux relations familiales

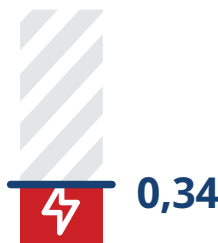
34%
perte de temps

30%
perte d'argent

16 jours
ont été perdus en moyenne à cause d'un problème familial

33K CFA
ont été perdus à cause d'un problème familial

LE SCORE D'IMPACT

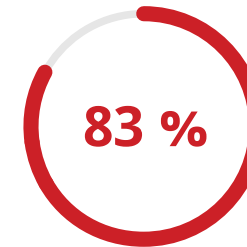


- le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, les problèmes familiaux ont le **5ème** score d'impact le plus élevé

VIOLENCE DOMESTIQUE



CONSÉQUENCES



ont subi des conséquences négatives

LES CONSÉQUENCES LES PLUS COURANTES SUBIES

42%
Violence à mon égard

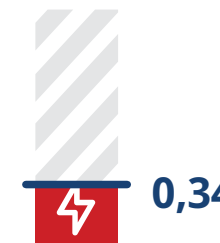
30%
j'ai ou un membre de la famille a été blessé

30%
atteinte aux relations familiales

12 jours
ont été perdus en moyenne à cause d'un problème de violence domestique

43K CFA
ont été perdus à cause d'un problème de violence domestique

LE SCORE D'IMPACT



- le score d'impact moyen sur une échelle de 0 à 1. Comparé aux autres catégories de problèmes, la violence domestique a le **6ème** score d'impact le plus élevé



6

Résolution des litiges

Résolution des litiges

Nous déplaçons l'accent du problème vers les actions. Face à un problème de justice, certaines personnes tenteront de le résoudre, d'autres non. Certaines personnes parviendront à une solution équitable, tandis que beaucoup n'y parviendront pas.

Nous analysons les actions entreprises par les Nigériens pour résoudre leurs problèmes les plus graves. Par actions, nous entendons soit parler

directement à l'autre partie, soit faire appel à une tierce partie. Nous décortiquons ces actions. Nous voyons comment elles sont réparties entre les différents groupes démographiques et types de problèmes.

Nous terminons ce chapitre par un aperçu de la manière dont les Nigériens vivent et évaluent leur parcours de justice.



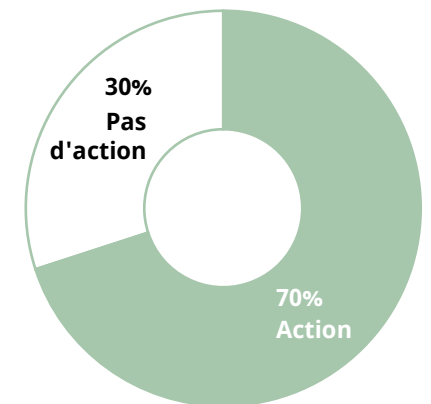
Prise de mesure : Bien que cela soit courant, les femmes et les jeunes le font moins souvent que les autres groupes

Les personnes qui prennent des mesures sont celles qui ont engagé au moins une des sources d'aide (**SdA**). Exactement 70% des Nigériens ayant des problèmes prennent des mesures pour tenter de résoudre leur problème le plus grave.

Il y a quelques différences démographiques dans la probabilité d'agir :

- **Sexe** : Les femmes (65%) sont moins susceptibles que les hommes (72%) de prendre des mesures.
- **Âge** : les Nigériens âgés de 18 à 24 ans (65%) passent moins souvent à l'action que tous les autres groupes d'âge (tous autour de 72%).

AVEZ-VOUS PRIS DES MESURES POUR RÉSOUDRE VOTRE PROBLÈME ?



n = 2060

Les repères internationaux fournissent des indications sur la manière d'interpréter le taux d'action de 70% au Niger. Le taux d'action du Niger serait placé en bas de la liste, sur la base des données recueillies ces dernières années par Hiil dans les pays africains.

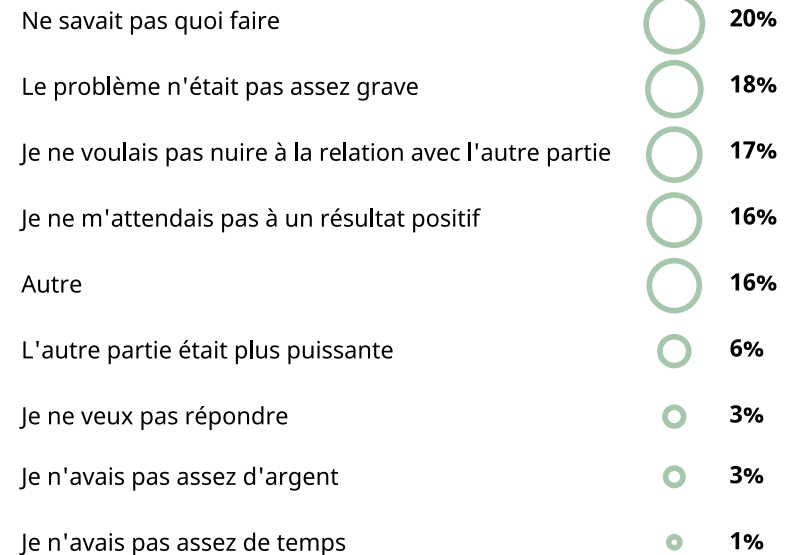
Ici n'est pas le lieu de spéculer sur les raisons potentielles pour lesquelles les populations de certains pays ont tendance à agir plus souvent que les personnes d'autres pays. Cette situation soulève des questions qui méritent d'être approfondies au niveau individuel, dans tous les pays.

Pays	Pourcentage de personnes ayant pris des mesures
Mali (2018)	94%
Kenya (2017)	81%
Éthiopie (2020)	80%
Ouganda (2019)	80%
Nigéria (2018)	71%
Niger (2022)	70%

Près d'un tiers des personnes ayant des problèmes ne prennent aucune mesure pour tenter de résoudre leur problème le plus grave. Nous leur avons demandé pourquoi il en était ainsi. Premièrement, le temps ou l'argent ne sont pas les principaux facteurs dissuasifs pour agir. Deuxièmement, les populations perçoivent rarement l'autre partie comme étant tellement puissante qu'elle les empêcherait d'obtenir une résolution équitable.

Environ un tiers des personnes qui n'agissent pas disent soit qu'elles ne savent pas quoi faire, soit qu'elles ne s'attendent pas à un résultat positif. Cela suggère qu'il existe une certaine confusion et un certain pessimisme au point d'empêcher les gens d'agir. Un autre résultat important est que certains Nigériens ne souhaitent pas prendre des mesures par rapport à un problème lorsqu'ils perçoivent que cela pourrait mettre en danger leur relation avec l'autre partie. Enfin, certains pensent qu'il n'est pas utile d'agir, car le problème n'est pas considéré comme suffisamment grave.

QUELLE A ÉTÉ LA PRINCIPALE RAISON POUR LAQUELLE VOUS N'AVEZ PAS AGI ?



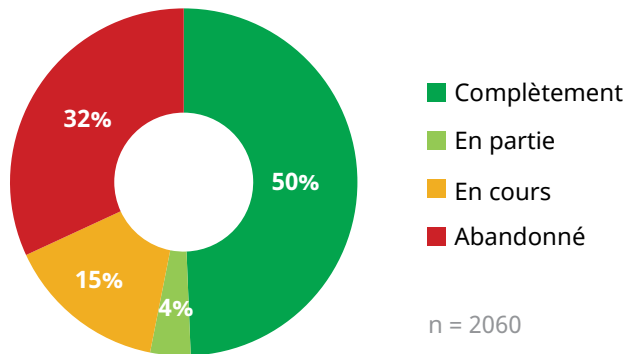
n = 618

Le fait de prendre des mesures mène à la résolution

Les Nigériens règlent la majorité de leurs problèmes les plus graves. La résolution complète atteint 50%, et en incluant la résolution partielle, près de 55%. Environ un tiers des personnes abandonnent leur problème, et 15% nous ont dit que leur problème était

toujours en cours au moment de l'entretien. Il s'agit d'une base de référence positive pour les Nigériens et le secteur de la justice dans le pays.

VOTRE PROBLÈME EST-IL RÉSOLU ?

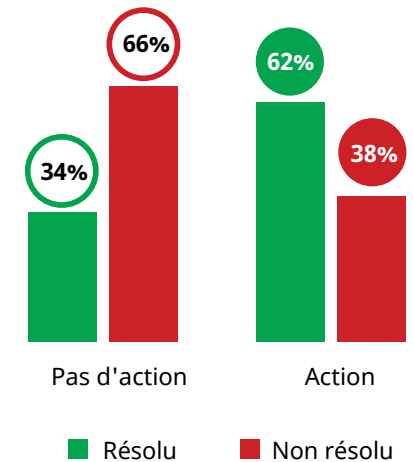


Le fait de prendre des mesures permet presque de doubler ses chances de résoudre le problème le plus grave. Le taux de résolution atteint alors 62 %.

Les autres déterminants de la résolution d'un problème sont liés aux caractéristiques démographiques :

- **Sexe** : Les hommes (56%) sont plus susceptibles que les femmes (50%) à résoudre leur problème
- **Niveau d'éducation** : Les personnes scolarisées (57 %) sont plus susceptibles de résoudre leur problème que les personnes non scolarisées (52 %), mais cela reproduit très probablement les différences entre les sexes
- **Lieu de résidence** : Les habitants des zones rurales (55 %) sont plus susceptibles que les citadins (48 %) de résoudre leur problème
- **Age** : les personnes âgées de plus de 65 ans sont moins susceptibles (42%) que les autres groupes (à environ 54%) de résoudre leur problème

STATUT DE RÉOLUTION PAR STATUT D'ACTION



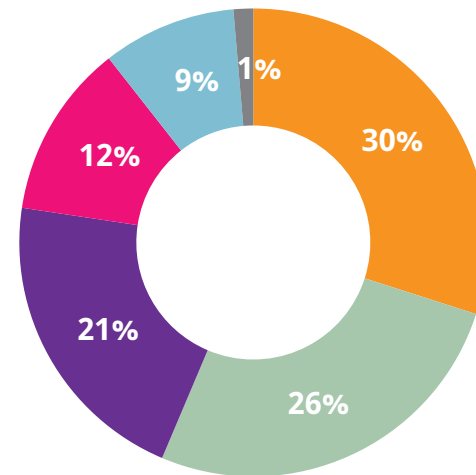
n = 2060

Un problème résolu sur deux a impliqué la participation d'un tiers



Les Nigériens qui ont résolu (complètement ou partiellement) leur problème le plus grave nous ont dit comment ils y sont parvenus. Trois principaux mécanismes se dégagent (impliqués dans plus de 75% de l'ensemble des problèmes résolus) : la décision d'un tiers ; l'accord direct avec l'autre partie (également appelé "solution à l'amiable") ; et la conclusion d'un accord après la médiation d'un tiers. Le graphique ci-dessous montre la répartition complète des mécanismes menant à la résolution.

COMMENT LE PROBLÈME A-T-IL ÉTÉ RÉSOLU



n = 1105

- Une tierce personne décidé/tranché le problème
- Accord avec l'autre partie après la médiation d'une tierce personne
- Convenu directement avec l'autre partie
- Le problème s'est réglé de lui-même
- Problème résolu avec les actions propres
- Ne sait pas

Avec plus de 50% des problèmes résolus grâce à une tierce partie, un environnement favorable semble essentiel pour résoudre les différends. Même si les Nigériens aiment trouver des solutions à l'amiable de manière bilatérale, il est peut-être nécessaire d'aider les gens à trouver des solutions.

La nécessité d'un environnement favorable est également évidente lorsque nous calculons le score d'impact moyen des problèmes résolus selon le type de résolution :

- Score d'impact moyen le plus élevé pour les problèmes qui ont été résolus par la décision d'un tiers (0,29) - à égalité avec la solution obtenue en utilisant ses propres actions, mais cette dernière catégorie compte considérablement moins d'observations.
- Suivi par les problèmes résolus après médiation/réconciliation (0,26)
- Puis l'accord direct avec l'autre partie (0,24)

Les participants aux entretiens approfondis ont fait écho à cette vision positive des solutions amiables qui permettent de préserver les liens communautaires et familiaux. Dans de nombreux entretiens, elles étaient considérées comme faisant partie d'un continuum avec la médiation assurée par les chefs traditionnels, coutumiers et religieux.

” D'abord il faut comprendre que les gens sont tous les mêmes, mêmes familles, frères et sœurs à travers les liens de parentés, de mariages. Il y a aussi le côté religieux qui pèse sur le comportement des gens. Donc les gens n'ont pas le choix de résoudre les problèmes entre eux. Donc il y a la consolidation des liens de fraternité.
(entretien avec un chef local)

Toutefois, certains participants ont également émis des critiques à l'égard des solutions à l'amiable. Ils ont mentionné que l'implication de la famille et parfois de la communauté peut conduire à des pressions sur les parties pour qu'elles résolvent leurs problèmes d'une manière qui, selon eux, n'est pas toujours à l'avantage des parties. Ces préoccupations étaient particulièrement courantes chez les participantes qui faisaient partie de groupes locaux de soutien aux femmes.

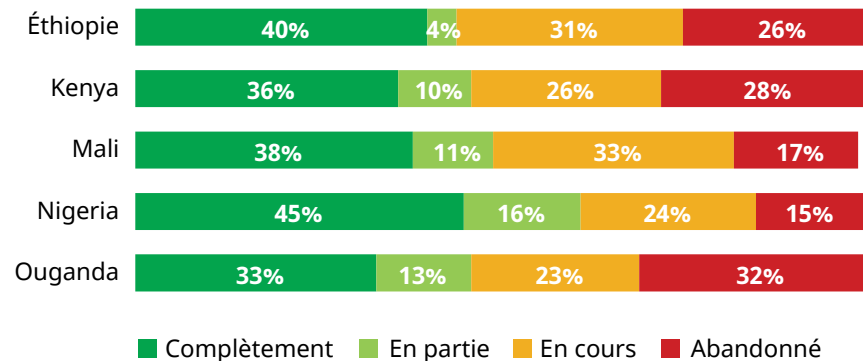
” Je pense que en faisant cela [en réglant leurs différends à l'amiable] beaucoup de gens se blessent. Et il y en a d'autres qui sont privés d'avoir réellement leurs droits comme ça se doit. Des fois c'est à cause des parents, amis et connaissances, et donc pour [protéger] les liens qui existent entre eux. Mais vraiment les gens se blessent parce qu'il y a des gens qui n'ont pas des moyens et ils se voient privés de leurs droits à travers les négociations de familles ou de connaissance.
(Présidente d'un groupe local de soutien aux femmes)



Comparé aux autres pays africains, le Niger occupe une bonne position en matière de résolution de problèmes

En termes comparatifs, les Nigériens se classent au-dessus des habitants d'autres pays lorsqu'on compare leur taux de résolution des problèmes, d'après les précédentes enquêtes JNS menées par HiIL.

COMPARATIF: VOTRE PROBLÈME EST-IL RÉSOLU ?



Cette combinaison d'un taux de prise de mesures relativement faible et d'un taux de résolution des problèmes élevé place le Niger dans un terrain intéressant pour des recherches plus approfondies sur ce qui fonctionne pour résoudre les problèmes. La prévalence relativement faible des problèmes pourrait être un facteur à prendre en compte lors de l'élaboration de théories sur ce phénomène, étant donné que l'ensemble du système de justice doit faire face à un nombre relativement faible de nouveaux problèmes chaque année.

Une comparaison entre la catégorisation des problèmes portés devant les tribunaux au Niger³¹ et notre liste de problèmes de justice "axée sur les personnes" dans la vie quotidienne, montre qu'il y a peu de chevauchement entre les deux. Cela suggère que la catégorisation utilisée dans les tribunaux formels pourrait bénéficier d'une simplification et d'une harmonisation avec la façon dont les gens appellent et désignent les situations de la vie quotidienne qui ont des effets

juridiques potentiels. Le Niger n'est pas le premier pays à être confronté à ce problème. En Amérique latine, il existe une initiative de la société civile à l'échelle nationale visant à simplifier le langage juridique et à ouvrir la justice³². Des articles de presse décrivent ce mouvement - qui fait partie d'un mouvement plus large de conception juridique - de la façon suivante : "il est essentiel de placer les gens au centre et, à partir de là, d'entreprendre des initiatives qui soient intelligibles pour eux."³³

Un autre facteur pourrait être le score d'impact relativement faible des problèmes les plus graves, ce qui signifie que les problèmes à résoudre sont moins nombreux et moins complexes, donnant la possibilité d'élargir le domaine des prestataires de services pour s'attaquer aux cas peu complexes. Il est probable que cette faible complexité ou impact des problèmes contribue à expliquer dans une certaine mesure la fréquence relativement élevée des problèmes abandonnés, comme nous le verrons plus loin.

31 Annuaire statistique de la justice 2020

32 Red Internacional de Justicia Abierta (International Open Justice Network) <https://redjusticiaabierta.org/en/home> Accédé le 15 janvier 2022

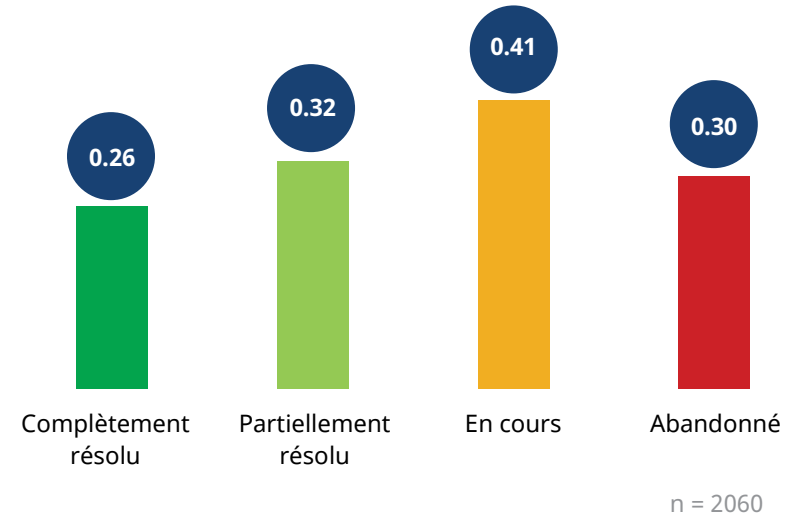
33 Llega el 'legal design', el principio del fin de los contratos incomprensibles cincodias.elpais.com/cincodias/2019/09/20/legal/1568960781_674800.amp.html Traduit par l'auteur. Accédé le 15 janvier 2022

Plus le problème a d'impact, plus il est susceptible de durer longtemps

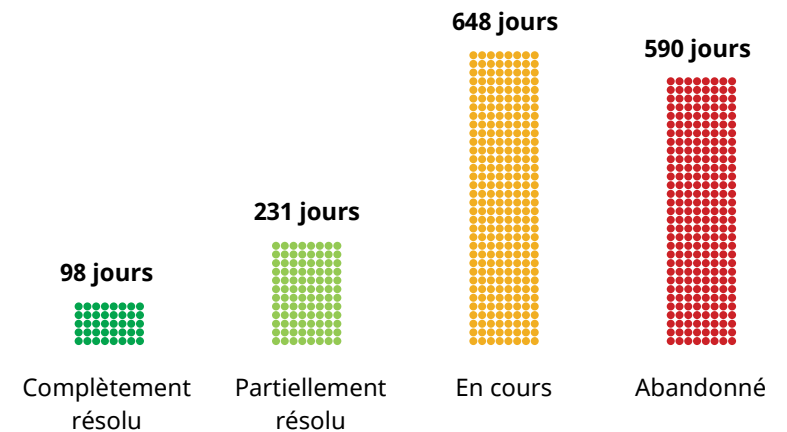
L'une des associations les plus fortes avec le statut de résolution des problèmes est l'impact moyen du problème. Depuis son introduction en 2019, le score d'impact a été corrélé avec le statut de résolution dans chaque pays où HiiL a mené une JNS. En général, nous constatons - et confirmons ici - que les problèmes en cours ont en moyenne un score d'impact plus élevé. Inversement, les problèmes qui sont complètement résolus ou abandonnés ont tendance à avoir un score moyen plus faible. Cela pourrait signifier que les problèmes "faciles" ont tendance à être résolus ou que les gens peuvent vivre avec ces problèmes même sans espoir de résolution. Nous supposons que les Nigériens essaieront autant que possible de résoudre leurs problèmes ayant le plus d'impact, et attendront aussi longtemps que nécessaire, en espérant une résolution de leur problème³⁴.

Finalement, on pourrait penser que les problèmes en cours sont des problèmes "plus récents" qui n'ont pas eu le temps d'être résolus. La durée moyenne des problèmes par statut de résolution dit le contraire, puisque les problèmes en cours ont la durée moyenne la plus longue en termes de jours (648 jours).

SCORE D'IMPACT MOYEN EN FONCTION DU STATUT DE RÉOLUTION



DURÉE MOYENNE DES PROBLÈMES EN FONCTION DU STATUT DE RÉOLUTION EN JOURS



³⁴ Bien que nous ayons essayé d'atténuer cet aspect dans la formulation de la question et lors de la formation des enquêteurs, les populations peuvent associer l'impact du problème lui-même et celui du processus de résolution et, par conséquent, les personnes ayant des problèmes persistants de longue date sont susceptibles de les considérer comme ayant un impact particulier.

Problèmes en cours : Un jeu d'attente

Nous avons demandé aux personnes dont le problème était en cours pourquoi elles pensaient que c'était le cas. Il s'agit d'une question à réponses multiples, de sorte que les personnes pouvaient choisir plus d'une alternative. Un peu plus de 40 % des personnes ayant des problèmes en cours de résolution disent attendre que l'autre partie réagisse, tandis que 30 % disent attendre qu'une tierce partie fasse avancer le processus et 25 % ne savent pas quoi faire.

Par conséquent, les problèmes en cours de résolution sont non seulement très lourds de conséquences, mais ils nécessitent également des efforts pour que les parties concernées travaillent à des solutions.

Les entretiens qualitatifs ont montré que, bien que la lenteur perçue des cours de justice modernes soit considérée comme une raison de ne pas essayer d'y accéder, l'attente est considérée par certains participants comme ayant un rôle important et en quelque sorte positive dans la pratique de la justice traditionnelle et religieuse.

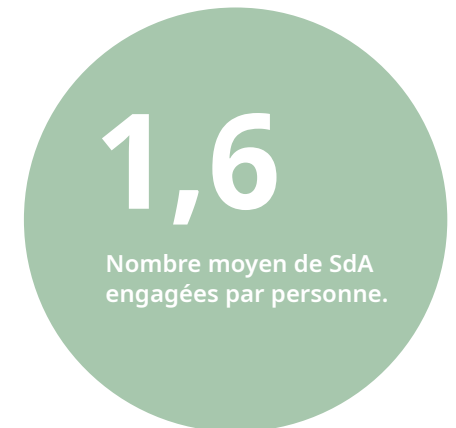
” *A cause de cette longue attente, nombreux sont les justiciables qui ne veulent pas avoir à faire avec la justice. Trop de va et viens, le report des audiences décourage les justiciables. Chez le chef de canton, on peut demander aux justiciables de revenir par exemple dans une ou deux semaines mais ce report c'est pour faire des vérifications qu'on adopte cette stratégie. Ce temps accordé aux deux parties leur est bénéfique parce qu'ils reviennent vers le chef, réconciliés sans l'intervention d'aucune autorité.*
(entretien avec un chef de canton)

Les Nigériens font surtout appel à leur entourage, font confiance aux autorités coutumières et tentent des “solutions à l'amiable”

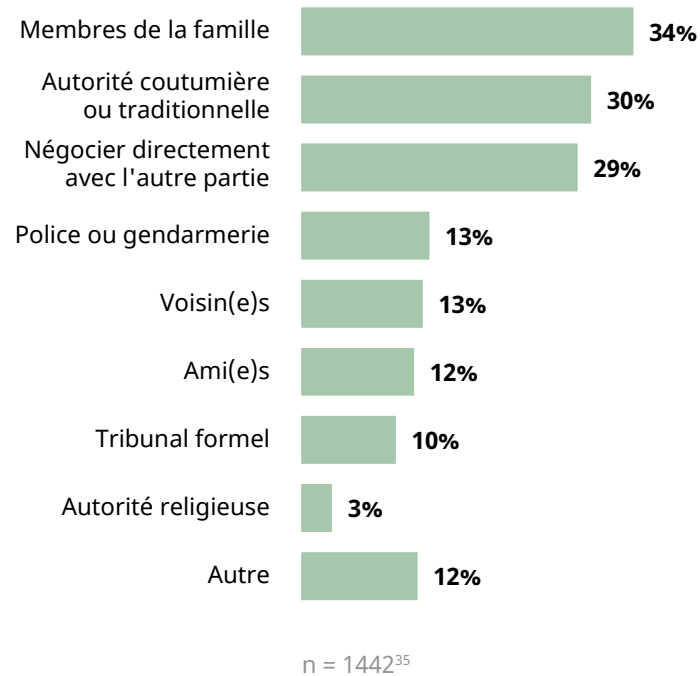
Toutes les actions ne sont pas identiques. Certaines personnes cherchent de l'aide auprès de leurs réseaux personnels, ou tentent de résoudre le problème avec l'aide de chefs communautaires traditionnels de confiance. Il est également possible que les gens parlent directement avec l'autre partie, ce que les enquêteurs expérimentés ont rapidement reconnu comme une recherche de solutions à l'amiable, d'une manière très nigérienne. Peu de personnes se tournent vers les institutions formelles pour obtenir de l'aide.

Le graphique ci-dessous montre les sources d'aide les plus fréquemment sollicitées. Nous montrerons ensuite les informations spécifiques que nous avons recueillies sur chaque source d'aide extérieure, afin d'approfondir leurs actions et leur utilité.

Étant donné que les répondants ont pu sélectionner autant de sources d'aide (SdA) qu'ils en ont utilisées, la somme des pourcentages du graphique est supérieure à 100%.



LES SOURCES D'AIDE LES PLUS COURANTES



³⁵ La catégorie "autres" combine toutes les catégories de réponses qui ont été choisies par moins de 3% de l'échantillon.

Le graphique ci-dessus montre qu'il y avait trois groupes de SdA :

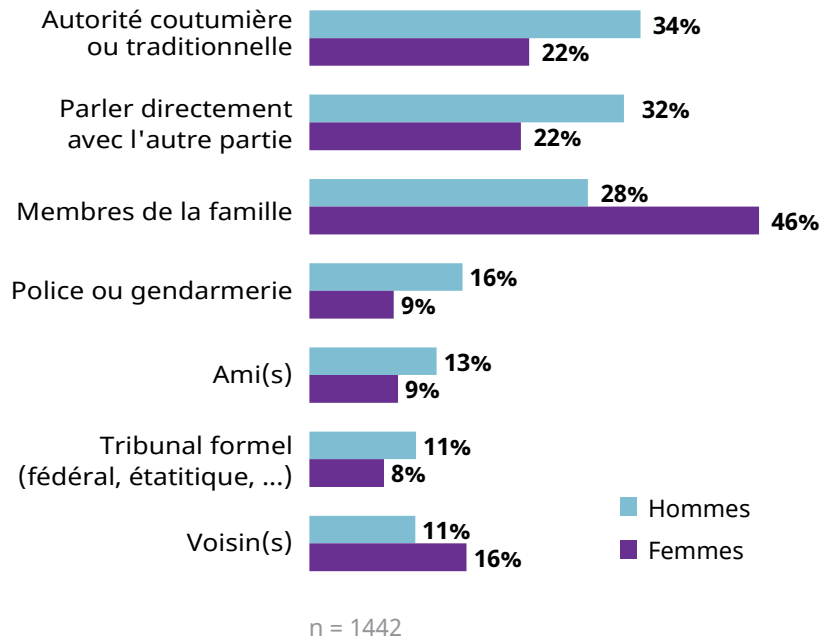
- Celles fréquemment engagées : les membres de la famille ; les autorités coutumières ou traditionnelles ; et le fait de parler avec l'autre partie (résolution à l'amiable).
- Un mélange de SdA formelles et informelles, qui combine la police ou la gendarmerie et les tribunaux formels ; ainsi que les voisins et amis.
- Les SdA minoritaires et rarement sollicitées, notamment les autorités religieuses, les autorités politiques locales, les avocats et les autres professions du système judiciaire tels que les notaires et les huissiers.

En examinant les SdA spécifiques, nous pouvons observer certaines tendances :

- Dix pour cent des 70% des personnes qui prennent des mesures font appel aux tribunaux formels. Cela signifie qu'environ 7% des problèmes les plus graves aboutissent devant les tribunaux. Ce faible pourcentage est cohérent avec les résultats de Hiil dans le monde (généralement entre 5 et 10%) et souligne l'importance d'autres sources d'aide, principalement informelles, pour résoudre efficacement les problèmes de justice des personnes.

- **Autorités coutumières ou traditionnelles** : il existe des différences substantielles entre les sexes dans l'utilisation de ces SdA. 34% de tous les hommes qui ont pris des mesures, ont fait appel aux autorités coutumières ou traditionnelles, ce qui en fait la SdA la plus utilisée par les hommes. Chez les femmes, 22% d'entre elles ont fait appel à ce prestataire, ce qui représente une différence de 12 points de pourcentage entre les hommes et les femmes. Néanmoins, les autorités coutumières et traditionnelles sont le deuxième prestataire le plus souvent sollicités par les femmes, avec la négociation directe avec l'autre partie. De même, les autorités coutumières et traditionnelles sont encore plus prédominantes parmi les habitants des zones rurales, devenant la SdA la plus courante (34%), avec les membres de la famille (35%), contre seulement 8% en milieu urbain.
- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de s'engager dans une négociation bilatérale avec l'autre partie et de s'adresser à la police et aux tribunaux officiels. Les femmes, quant à elles, font plus souvent appel aux membres de la famille et aux voisins. Voir le graphique ci-dessous.

SOURCE D'AIDE LA PLUS COURANTE, PAR GENRE



En général, les différences indiquées ci-dessus entre les sexes se reproduisent lorsque nous divisons l'échantillon entre les populations scolarisées et non scolarisées, probablement parce que les femmes sont surreprésentées dans le deuxième groupe.

Les participants au Justice Data Lab ont longuement discuté des différences entre les sexes dans la résolution des conflits. En général, le rôle traditionnel des femmes dans la société nigérienne

a été considéré comme une explication du taux d'action plus faible et des différentes SdA qu'elles sollicitent par rapport aux hommes. Les experts du ministère nigérien de la Justice ont expliqué que "la place des femmes est dans l'espace intime, invisible. Alors que la justice, qu'elle soit traditionnelle ou moderne, opère dans l'espace public, là où les mots sont prononcés. Donc, il y a deux espaces, la femme doit rester à l'intérieur, dans des espaces privés, alors que la justice est

publique. Ce qui donne encore plus de désavantages aux femmes. C'est pourquoi, en regardant les chiffres, l'on se rend compte que les sources de soutien des femmes sont surtout la famille."

La mesure dans laquelle les femmes se heurtent à des obstacles pour s'exprimer en public, y compris lorsqu'elles tentent d'évaluer leurs droits, trouve un écho dans un entretien avec un homme travaillant dans une clinique juridique. En décrivant les raisons pour lesquelles les femmes n'ont pas accès à la justice, il évoque l'influence des normes et des coutumes sociales :

” Enfin, les valeurs sociales constituent une contrainte pour les femmes de faire valoir leurs droits en justice car ces dernières sont des éternelles assistées. Les femmes ne font rien en leur nom. Elles ne communiquent pas ou souvent ne savent pas communiquer. Les intermédiaires sont de ce fait un obstacle pour les femmes à être mises dans leurs droits.
(entretien avec homme travaillant dans une clinique judiciaire)

Cette inégalité de traitement se produit tant dans le secteur de la justice formelle « moderne » que dans le secteur coutumier et traditionnel, selon les experts locaux, faisant allusion à la réalité culturelle du Niger. Un expert en données a déclaré que "lorsque les femmes vont au tribunal, elles n'obtiennent pas de réponse tout de suite. Elles se retrouvent face à des hommes, c'est déjà un obstacle qui explique pourquoi les femmes ont moins tendance à demander de l'aide".

” En ce qui concerne les questions de divorces, les femmes viennent directement à la justice. Une fois la femme accueillie, nous lui demandons de s'exprimer sur le problème qui l'a amenée en justice. Une fois la plaignante écoutée, je lui conseille sur les avantages de garder son mariage et les méfaits possibles du divorce. Après cela je lui donne un délai de réflexion d'un à deux mois car le délai de réflexion n'est pas encadré par les textes. Très souvent je consacre entre 1h et 2 heures de temps sur un couple pour lui prodiguer des conseils. Après ces conseils, il y a celles qui ne reviennent pas pour la suite de la procédure (entretien avec un juge aux affaires coutumières*)

* Les juges aux affaires coutumières sont des juges de la justice moderne formelle

D'autres obstacles exprimés lors de la discussion au sein du Justice Data Lab concernent le nombre extrêmement faible d'avocats au Niger, et le fait qu'ils sont généralement situés à Niamey, laissant la population rurale sans accès à une aide professionnelle. Le Ministère de la Justice entend combler cette lacune avec l'Agence Nationale d'Assistance Juridique (ANAJJ), qui est une organisation étatique ayant vocation à faciliter l'accès à la justice notamment orientant les justiciables dans les tribunaux et leur assignant des défenseurs commis d'office.

En ce qui concerne la Police/ Gendarmerie, les participants au Justice Data Lab ont reconnu leur rôle de premier point de contact entre l'Etat et les citoyens, en milieu urbain et rural, étant plus présents sur l'ensemble du territoire que dans les services judiciaires.

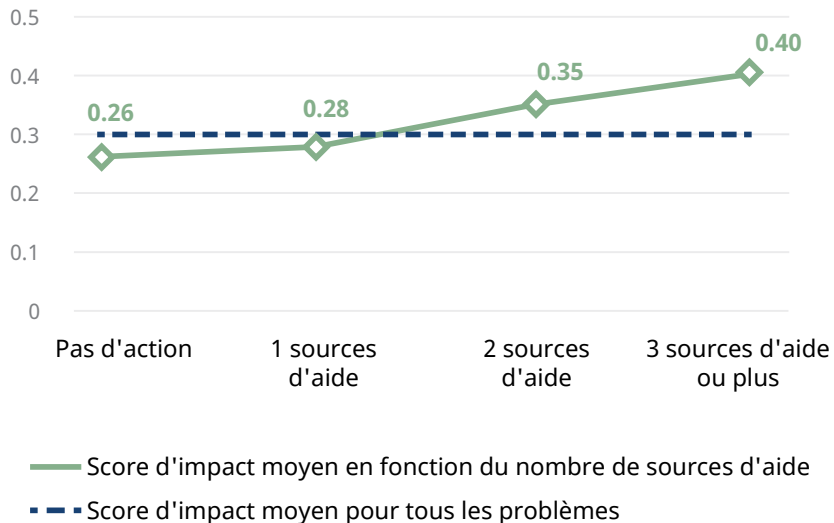
Très peu de personnes au Niger font appel à plus de deux SdA. Plus de 90% des Nigériens ayant des problèmes sollicitent deux SdA ou moins.

Le nombre de SdA sollicitées augmente en fonction de l'impact moyen du problème de justice rencontré.

Le graphique ci-dessus montre que, bien qu'il n'y ait qu'une petite différence dans l'impact moyen des problèmes pour lesquels les répondants n'ont pas pris de mesures ou n'ont sollicité qu'une seul SdA, les différences sont plus prononcées à mesure que les populations font appel à plus de SdA, pour atteindre un impact supérieur à la moyenne de 0,4. Il s'agit d'une preuve solide que les problèmes juridiques ayant un impact plus important nécessitent des parcours de justice complexes, et par complexe, nous entendons des parcours avec plus de "pièces mobiles".

Les personnes dont le problème le plus grave a un score d'impact supérieur à la moyenne ont tendance à faire appel plus souvent aux autorités coutumières ou traditionnelles (33% contre 28% des personnes qui ont agi et dont le problème avait un score d'impact inférieur à la moyenne) ; à la police ou à la gendarmerie (17% contre 10%) ; aux tribunaux formels (14% contre 7%).

SCORE D'IMPACT MOYEN PAR NOMBRE DE SOURCE D'AIDE



n = 2060



Les institutions formelles sont les plus utiles parmi les SdA les plus couramment sollicitées

Lorsqu'on leur demande quel est l'acteur le plus utile parmi les SdA sollicitées, les Nigériens ont tendance à choisir les institutions formelles. Près de 70% de ceux qui ont fait appel aux tribunaux formels et à au moins une autre SdA ont identifié les tribunaux comme étant la SdA la plus utile. Les autorités coutumières et traditionnelles ont atteint 50%. Moins utiles que les tribunaux mais plus utiles que les autorités coutumières, les membres de la famille obtiennent 56% des crédits. Les autres SdA ont eu trop peu d'observations être mentionnées.

L'image qui émerge est que les tribunaux aident lorsqu'ils sont sollicités, bien qu'ils ne soient pas accessibles à tous les Nigériens.

Des entretiens approfondis avec des usagers de la justice et des chefs traditionnels, coutumiers et religieux ont montré que les tribunaux modernes étaient souvent considérés comme hors de portée. Le coût de l'accès aux tribunaux a souvent été mentionné. Les participants ne se sont pas toujours étendus sur la raison pour laquelle ils pensent que c'est coûteux, mais ceux qui l'ont fait ont mentionné le coût pour engager un avocat et pour le déplacement au tribunal. Au-delà du coût de l'accès au tribunal, plusieurs participants ont également mentionné l'idée qu'ils sont trop pauvres pour avoir leur mot à dire dans une procédure judiciaire, que leur parole ne pèserait pas lourd face à une partie adverse plus riche ou plus connectée.

” A la justice [ndlr : les institutions de la justice formelle moderne], il y a ce qu'on appelle en haoussa « rishin adalci » (lit. l'injustice), cette injustice fait que les gens ne veulent pas aller jusqu'à la justice surtout lorsqu'un conflit oppose un homme riche et un pauvre, il est difficile que le pauvre gagne ce procès, même s'il a raison. Lorsque je sais que même si je vais à la justice je ne vais pas avoir mon droit, pourquoi aller souffrir ? (Entretien avec un chef religieux - Imam)

” Et quelque part, les nigériens préfèrent renoncer à leurs problèmes à cause des corruptions l'injustice (bras longs ou connaissance) qu'il y'a à la justice [ndlr : les institutions de la justice formelle moderne]. Y'a des gens qui souffrent quand ils partent à la justice. Il y'a surtout la discrimination entre les riches et les pauvres en cas de problème de justice. Y'a les va et vient et la fatigue pour rien. (Entretien avec la présidente d'un groupement)

L'idée des va-et-vient était également présente dans les entretiens avec de nombreux participants. Ils ont expliqué leur perception que les

tribunaux modernes demandent de multiples audiences espacées dans le temps, ce qui oblige les parties à faire des allers-retours au tribunal sur une longue période. Dans certains cas, les participants ont également mentionné que des rendez-vous ont été annulés par les tribunaux sans qu'ils le sachent. Cette situation est également associée à une perception générale selon laquelle les tribunaux modernes exigent de très longues attentes avant la résolution du litige, ce qui signifie que les parties ne peuvent pas poursuivre leur vie et que les liens communautaires sont davantage mis à mal. La négociation directe avec l'autre partie et, dans certains cas, l'intervention des autorités traditionnelles ou coutumières, ont été considérées par les participants comme un moyen efficace d'éviter ces limitations.

” Les gens préfèrent consolider et nourrir les liens sociaux et fraternels, ils pensent qu'il serait humiliant de convoquer quelqu'un à la justice [ndlr, formelle moderne] ou bien chez les autorités. (Entretien avec la présidente d'un groupement de femmes)

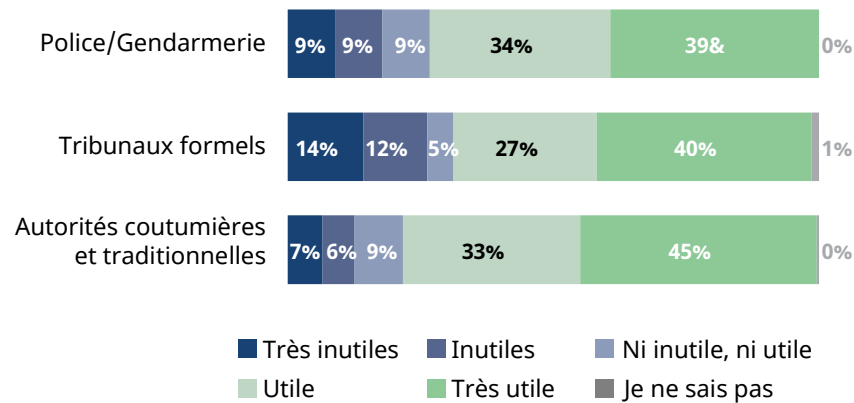


En plus de demander aux répondants de comparer l'utilité des sources d'aide, nous leur demandons aussi d'évaluer l'utilité de chacune des sources d'aide auxquelles ils ont fait appel. Dans l'ensemble, les Nigériens évaluent celles-ci positivement et indiquent majoritairement qu'ils les trouvent « très utiles ». Là encore, les comparaisons entre les sources d'aide sont limitées par le fait que les répondants ayant fait face à un problème de justice ne vont voir qu'un nombre réduit de sources d'aide. Nous

présentons ci-dessous trois sources d'aide du système de justice formelle fréquemment utilisées.

Il est important de garder à l'esprit que ce type d'évaluation « à froid » des services a tendance à être peu précis dans la mesure où il n'invite pas le répondant à réfléchir à ce qui constitue pour lui ou elle un service utile. Pour remédier à ce problème nous utilisons donc une mesure agrégée d'expérience tout au long du parcours de justice (voir section suivante).

DANS QUELLE MESURE LA SOURCE D'AIDE A-T-ELLE ÉTÉ UTILE POUR RÉSOUDRE VOTRE PROBLÈME?



En moyenne, les Nigériens sont moins satisfaits de la qualité des résultats que de la qualité et des coûts des processus

Au cœur de la notion de justice axée sur les personnes se trouve l'expérience vécue par les justiciables lorsqu'ils tentent de résoudre un problème de justice. La justice n'est pas seulement servie lorsque l'aide est disponible en cas de besoin ou lorsqu'elle est abordable. Mais aussi lorsque ceux qui sont en mesure d'aider traitent les personnes qui sollicitent leur aide avec respect, lorsqu'ils informent et expliquent les procédures, et lorsqu'il existe un environnement de sécurité physique et psychologique. Pour mesurer la satisfaction des répondants en matière de justice, nous nous intéressons donc à leur évaluation de l'entièreté de leur parcours de justice. Pour cela nous avons créé une mesure agrégée de satisfaction qui combine l'évaluation de chaque élément important de ce parcours. Cela permet d'adopter une approche transversale

de la qualité de la justice qui invite ses acteurs à réfléchir à la façon dont ils peuvent contribuer, à leur niveau, à l'amélioration de chacun de ces aspects.

Le graphique ci-dessous montre les dimensions clés du processus de résolution selon la méthodologie de la JNS. Les trois premières dimensions concernent la qualité du processus ; les quatre suivantes concernent la qualité du résultat (pour ceux qui ont déclaré que leur problème était résolu) ; et les trois dernières concernent les coûts (monétaires et non monétaires) du processus.

Les scores de ces dimensions sont calculés sur la base d'une quarantaine de questions. La fourchette complète va de 1 à 5 dont 1 signifie une extrême insatisfaction et 5 une extrême satisfaction.

ÉVALUATION DU PARCOURS DE LA JUSTICE

QUALITÉ DE LA PROCÉDURE

Voix & Neutralité  3.16

Respecter  3.39

Clarté de la procédure  3.21

QUALITÉ DES RÉSULTATS

Distribution équitable  3.44

Restauration des dommages  2.93

Résolution des problèmes  2.65

Explication des résultats  2.34

COÛTS DE LA JUSTICE

Argent dépensé  3.43

Temps passé  4.19

Stress et émotions  2.52

 Faible satisfaction  Satisfaction élevée

Le graphique ci-dessus montre également que les Nigériens sont pour la plupart satisfaits des coûts de la justice. Le lecteur doit se rappeler que tous les moyens possibles utilisés par les Nigériens pour résoudre leurs problèmes sont pris en compte ici, et pas seulement la notion classique de procès.

Les scores relativement faibles sur la dimension de la qualité du résultat nuancent l'image plutôt positive de nombreux problèmes en cours de résolution dans le pays. En général, les prestataires de justice de tous horizons expliquent mal comment/pourquoi ils prennent une décision de règlement, et ces décisions ne contribuent guère à résoudre les problèmes en jeu. Pourtant, la distribution équitable est un moment fort.

Les Nigériens accordent des notes plus constantes aux questions de procédure, avec des opinions légèrement plus positives sur le fait d'être respecté tout au long du processus. Pourtant, il est possible d'améliorer tous les aspects de la résolution des problèmes. Par exemple, si les coûts en argent et en temps semblent satisfaisants, les répondants sont moins positifs quant au degré de stress et aux émotions négatives qu'ils ont dû endurer pour tenter de résoudre un problème.

Les entretiens qualitatifs avec les prestataires de justice et les usagers de la justice permettent de mieux comprendre comment les populations peuvent choisir à qui s'adresser en cas de problème de justice, et comment les différents prestataires interagissent. Interrogés sur leur rôle dans le système judiciaire, les autorités traditionnelles et coutumières et les chefs religieux que nous avons interrogés ont systématiquement réfuté l'idée qu'ils y participaient et ont insisté sur le fait que leur rôle se limitait à la médiation.

” Il faut comprendre que le chef de quartier n'est ni juge ni un détenteur de pouvoir de jugement. Nous chefs de quartiers sommes placés dans les quartiers en tant que médiateurs. On essaie juste de jouer le rôle de médiateurs entre les citoyens. Et quand on n'arrive pas à régler des problèmes à notre niveau on envoie les gens chez le chef de canton, et quand le chef de canton n'arrive pas à résoudre, c'est en ce moment il envoie les gens à la justice [ndlr. la justice formelle moderne]. (Entretien avec un chef de quartier)

” [après avoir décrit son rôle de médiateur au sein de la communauté] Moi je ne peux pas reconnaître ou dire ce qui ne va pas à la justice parce que je ne suis pas dedans et je n'ai pas eu à faire avec la justice. (Entretien avec un chef religieux, Imam)

Bien que Hiil considère que la médiation est un mécanisme de résolution de justice, il est apparu clairement lors de nos échanges avec les participants que ce n'était pas le cas pour eux. Dans leurs propos, la médiation et la conciliation semblent plus proches d'un mécanisme de régulation sociale visant à protéger et renforcer les liens au sein de la communauté. Les répondants y font également souvent référence comme "Maslafa", la pratique de la conciliation dans l'Islam et ils soulignent son importance d'un point de vue religieux.

» *La cohésion sociale qui fait en sorte que les gens préfèrent ne pas aller au tribunal pour s'humilier ; à cause des familles aussi et surtout pour l'entraide et la préservation des liens sociaux. Donc cela fait même un grand plaisir. Et quand les gens arrivent à résoudre leurs problèmes entre eux cela nous avantage beaucoup.*
(Entretien avec un chef de quartier)

» *La conciliation, dès qu'on prononce ce mot, les gens sont apaisés, ils ont l'esprit tranquille. Quand les gens viennent ici, les chefs cherchent à réconcilier les gens afin que l'entente règne de nouveau entre les belligérants ainsi ce différent est enterré et ils ne vont plus revenir là-dessus.*
(Entretien avec un notable de la cour d'un chef de canton)

De même, la médiation est perçue comme donnant une image positive de ceux qui la permettent et comme une façon de respecter leur autorité en tant que chefs communautaires

» *Accepter les conclusions d'une médiation, c'est respecter les personnes sollicitées pour assurer la médiation. C'est bien se comporter envers ces personnes qui sont respectées.*
(Entretien avec un responsable de relai communautaire)

Il ressort des entretiens avec les prestataires traditionnels, coutumiers et religieux que leur action est principalement perçue comme un processus réparateur : elle vise à faire en sorte que les gens puissent continuer à vivre ensemble. Les participants insistent sur le fait que l'aide qu'ils apportent n'est pertinente que si les deux parties sont prêtes à appliquer la résolution. En comparaison, les prestataires de la justice moderne (appelés simplement "justice" par les participants) sont considérés comme des acteurs rétributifs qui ont la capacité d'appliquer des jugements punitifs en recourant à la force si nécessaire, grâce au soutien de la police, de l'armée et du système pénitentiaire.

» *La justice traditionnelle peut demander à plusieurs reprises par exemple à un individu de quitter le lieu et qu'il n'exécute pas les*

recommandations du chef ; [...] [Avec] la justice moderne, l'exécution est immédiate, il y a la présence permanente des FDS [ndlr. Forces de Défense et de Sécurité] qui attendent à tout moment les ordres. A la justice, il y a la présence de FDS qui attendent que les ordres soient exécutés, mais chez le chef de canton vous ne verrez pas ces FDS.
(Entretien avec un chef religieux – Imam)

» *Par rapport à la justice traditionnelle, les gens ont la ferme connaissance qu'à ce niveau il est difficile qu'on emprisonne la personne. Ce qu'on met en avant, c'est la conciliation, et que la justice pour certains, elle est faite pour enfermer les gens. C'est ainsi qu'en pensent nos villageois.*
(Entretien avec un chef religieux – Imam)

Cette vision positive est nuancée par certains participants qui soulignent que l'action des autorités traditionnelles, coutumières et religieuses présente certaines limites. Pour certains, l'absence d'acte d'exécution de leur décision crée une incertitude pour les parties et est susceptible de permettre la reprise des conflits.

» *Je crois que les gens doivent aller à la justice pour régler leurs problèmes pour de bon, pour pouvoir éviter qu'ils se reproduisent dans l'avenir. Les gens ne doivent pas s'arrêter à la médiation. Quand on sait qu'on a*

raison il faut aller à la justice pour qu'on puisse trancher une bonne fois pour toutes. Ce n'est pas une bonne chose, car moi je préfère aller à la justice en cas de problème, surtout quand je sais que j'ai raison. La justice est là pour nous.
(Entretien avec un commerçant local)

D'autres participants, et en particulier les femmes, ont également souligné le fait qu'ils estiment que leurs droits sont mieux protégés dans le système de justice moderne.

» *Ce qui nous amène directement à la justice c'est trop souvent les problèmes qui concernent les droits des femmes ou des enfants en cas de divorce. Les femmes préfèrent aller à la justice directement et évitent d'aller chez le chef de canton à cause des négociations pour les familles-familles qui les empêchent des fois d'avoir vraiment leurs droits sur les enfants en cas de divorce.*
(Entretien avec la présidente d'un groupement féminin)

Les praticiens de la justice moderne reconnaissent le rôle des autorités traditionnelles, coutumières et religieuses, mais soulignent également certaines limites.

- ” *En cas de problème sur la garde d'enfant, les chefs traditionnels ne sont pas regardant sur les aspects comme la santé, l'hébergement, la scolarité.*
(Entretien avec un juge pour mineurs)
- ” *Un autre obstacle est le comportement des chefs des villages qui, dans certains cas, étouffent le problème de justice faisant en sorte que la victime ne soit pas mise dans ses droits. Cela s'observe particulièrement en milieu rural et lorsque le bourreau est un notable de la cour du chef.*
La médiation est un acte qui étouffe la femme dans sa souffrance. Ciyon mace na mace na, c'est-à-dire « seule une femme connaît les maux d'une femme ». Elle a beau expliqué son problème ils ne la comprennent pas ou ils la comprendront autrement.
(Entretien avec un employé d'une clinique juridique)

Les autorités religieuses se sont fait l'écho de cette divergence des règles applicables, qui les mettait en quelque sorte en porte-à-faux avec les prestataires de la justice moderne.

- ” *Je pense que d'autre part il y'a beaucoup de divergences par rapport aux procédures de jugements des deux systèmes. Par exemple quelqu'un qui a une fille et que la fille soit enceinte librement par quelqu'un, chez la justice moderne*

on considère l'auteur de la grossesse comme le vrai père de l'enfant, alors religieusement et islamiquement c'est le cas contraire. Mais je ne peux pas dire aussi que les systèmes de justice ne se complètent sur certains points.
(Entretien avec le président d'une association Islamique)

Malgré ces divergences, les interactions entre l'action des prestataires de justice modernes et traditionnels, étaient caractérisées par les participants comme concertées et complémentaires.

- ” *La justice moderne et la justice traditionnelle sont indissociables. Si elles ne vont pas ensemble il y a danger. la justice traditionnelle aide la justice moderne à faire certains jugements.*
(Entretien chef de quartier)
- ” *Le juge et le chef de village collaborent sur des dossiers de protection des mineurs, sur le mariage des mineurs qui quittent leur foyer. Les chefs traditionnels nous facilitent la tâche à retrouver la famille des enfants ayant été abandonnés pour les héberger dans une famille d'accueil. A cela s'ajoute des investigations sur sollicitation avec le chef traditionnel.*
(Entretien avec un juge des mineurs)

Ces entretiens nous ont également permis de constater que les systèmes étaient complémentaires à bien des égards. Les usagers sont guidés par les différents niveaux d'autorité traditionnelle qui tentent de résoudre leurs affaires. En cas d'échec ou si le litige n'entre pas dans le cadre de leur pouvoir judiciaire, les chefs traditionnels savent quand renvoyer les affaires au système de justice moderne et, en retour, les juges modernes renvoient les parties aux autorités traditionnelles ou, dans certains cas, religieuses pour régler des problèmes spécifiques. Comme l'ont montré d'autres études³⁶, en ce sens, les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses contribuent à réguler la charge de travail des tribunaux modernes.

- ” *Lorsque le chef de canton tente le règlement d'un conflit et qu'il n'arrive pas à le résoudre, le chef écrit sur un bout de papier et le renvoie au juge. Cet échec donne des indications au juge et il parvient à résoudre le différend. Si les personnes ne passent pas chez le chef de canton, le juge éprouvera de difficulté avant de pouvoir juger. Donc, les juges s'imprègnent de la justice traditionnelle pour rendre leur jugement. Par conséquent, le passage auprès du chef de canton est une étape à ne pas brûler.*
(Entretien avec un chef de canton)

- ” *Lorsque le mari pose de doute sur la paternité de son enfant, dans ce sens, nous l'orientons chez le Cadi où il lui sera appliquer la l'iane. Cette procédure consiste à ce que le mari jure sur le saint coran 4 fois et à la 5ème fois il demande qu'Allah déverse son malheur sur lui s'il a tort. Une fois cet acte fait, d'office la femme est répudiée et ce dernier ne peut l'épouser à jamais, de même il perd tous les droits sur l'enfant.*
(Entretien avec un juge aux affaires coutumières)
- ” *C'est la même procédure dans des affaires de mariage ou de litige des champs, le juge demande aux antagonistes est -ce qu'ils sont d'abord passés chez le chef de canton ? Lorsqu' ils disent qu'ils ont brûlé cette étape, alors il leur demande de retourner vers lui d'abord.*
(Entretien avec un chef de canton)

36 Danish Institute for Human Rights (2012) *Informal Justice Systems: Charting a Course for Human Rights Based Engagement*. UNDP, UNICEF and UN Women

Vue d'ensemble de la résolution des problèmes les plus pressants : crime



PRENDRE DES MESURES



ont pris des mesures pour résoudre le problème



RÉSOLVRE LE PROBLÈME

21 %

des problèmes ont été complètement résolus

7 %

des problèmes sont en cours

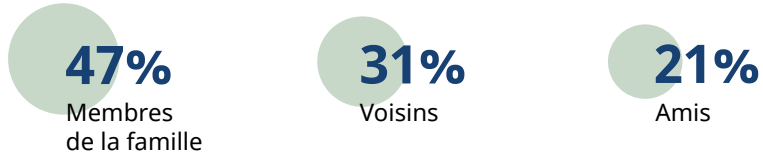
70 %

des problèmes ont été abandonnés

DES SOURCES D'AIDE

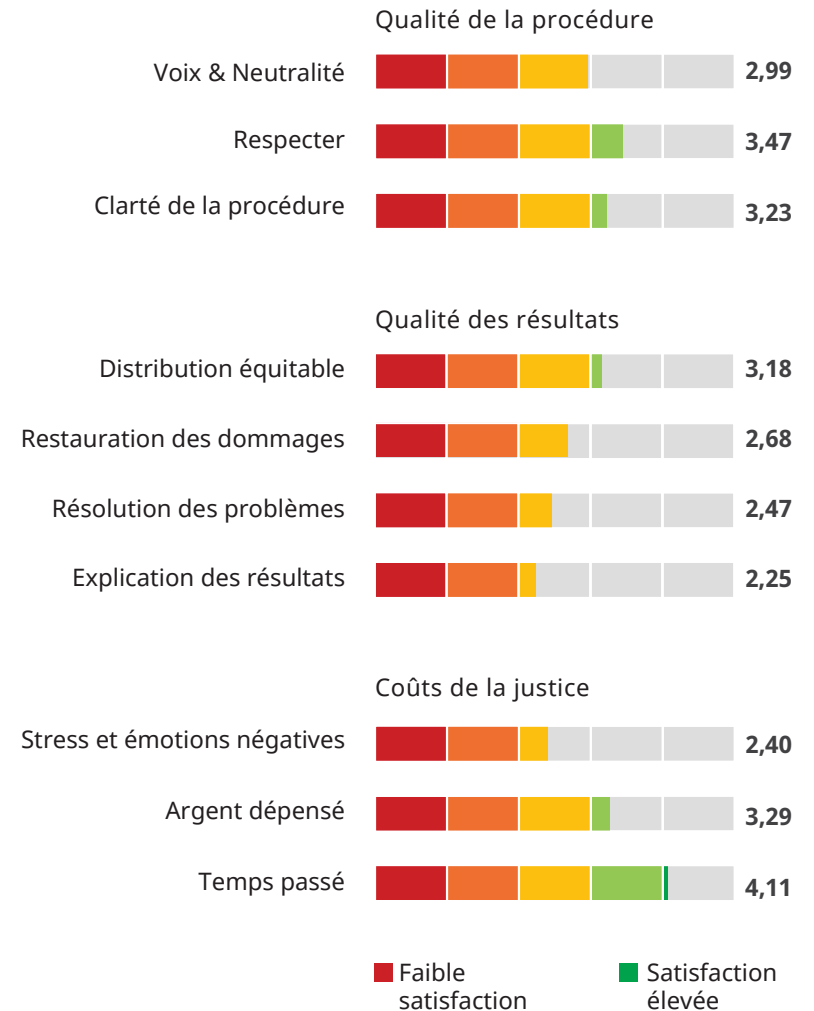
↔ **8%** ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

Les sources d'aide les plus souvent engagées sont :



1,6 est le nombre moyen de source d'aide engagées pour faire face à un crime

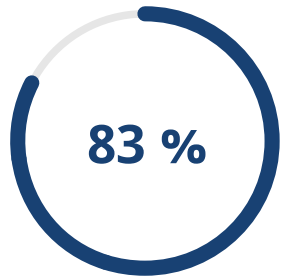
ÉVALUATION DU PARCOURS DE LA JUSTICE





Vue d'ensemble de la résolution des problèmes les plus pressants : problèmes fonciers

PRENDRE DES MESURES



ont pris des mesures pour résoudre le problème



RÉSOLVRE LE PROBLÈME

57 %

des problèmes ont été complètement résolus

23 %

des problèmes sont en cours

16 %

des problèmes ont été abandonnés

DES SOURCES D'AIDE

↔ **36%** ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

Les sources d'aide les plus souvent engagées sont :

56%

Autorité coutumière ou traditionnelle

36%

Négociation directe

24%

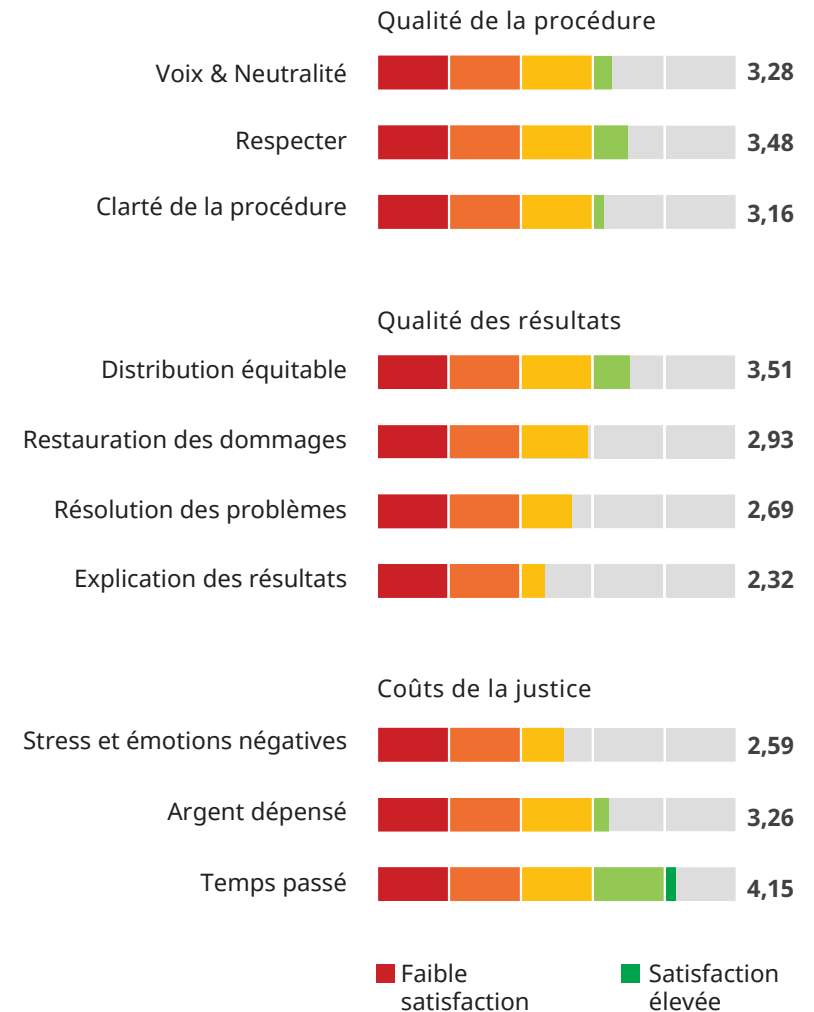
Membres de la famille



1,7

est le nombre moyen de source d'aide engagées pour faire face à un problème foncier

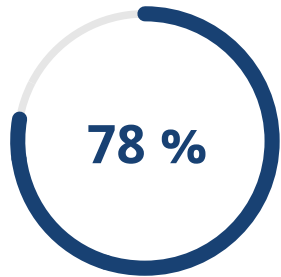
ÉVALUATION DU PARCOURS DE LA JUSTICE



Vue d'ensemble de la résolution des problèmes les plus pressants : problèmes familiaux



PRENDRE DES MESURES



ont pris des mesures pour résoudre le problème



RÉSOLVRE LE PROBLÈME

66 %

des problèmes ont été complètement résolus

16 %

des problèmes sont en cours

14 %

des problèmes ont été abandonnés

DES SOURCES D'AIDE

↔ **32%** ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

Les sources d'aide les plus souvent engagées sont :

55%

Membres de la famille

34%

Autorités coutumières ou traditionnelles

32%

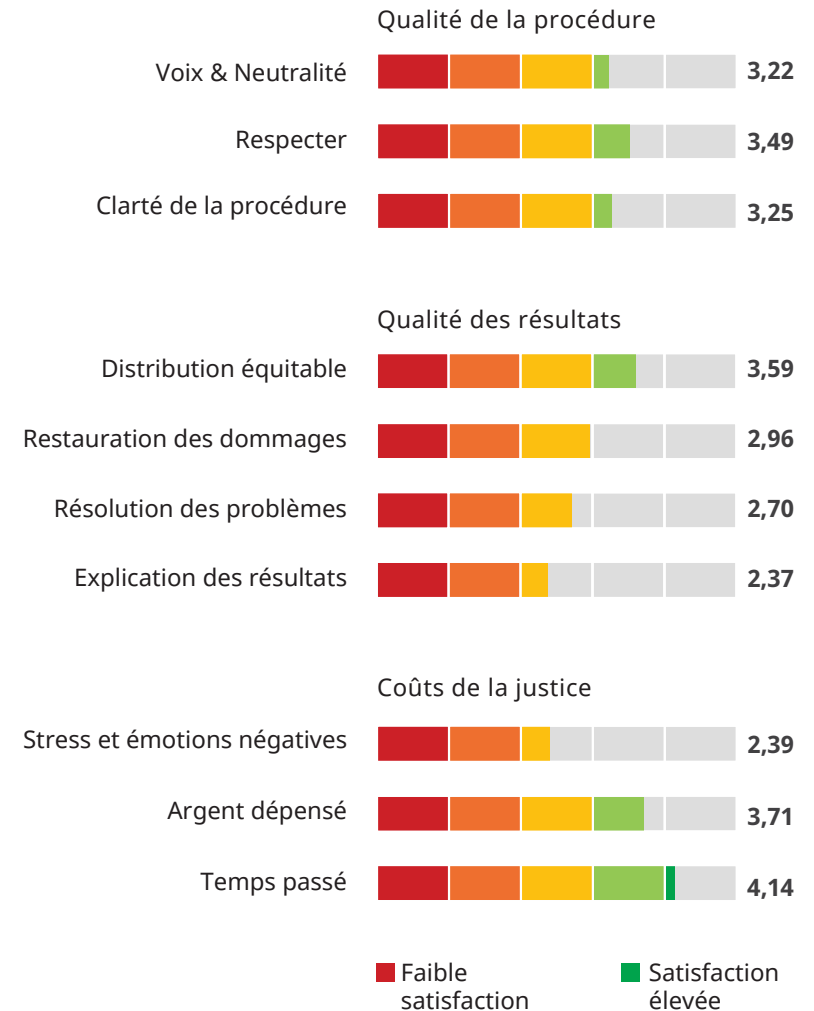
Négociation directe avec l'autre partie



1,6

est le nombre moyen de source d'aide engagées pour faire face à un problème familial

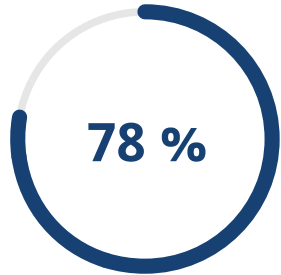
ÉVALUATION DU PARCOURS DE LA JUSTICE





Vue d'ensemble de la résolution des problèmes les plus pressants : violence domestique

PRENDRE DES MESURES



ont pris des mesures pour résoudre le problème



RÉSOLVRE LE PROBLÈME

64 %

des problèmes ont été complètement résolus

13 %

des problèmes sont en cours

18 %

des problèmes ont été abandonnés

DES SOURCES D'AIDE

↔ **23%** ont parlé à l'autre partie pour résoudre le problème

Les sources d'aide les plus souvent engagées sont :

43%

Membres de la famille

27%

Police/ Gendarmerie

23%

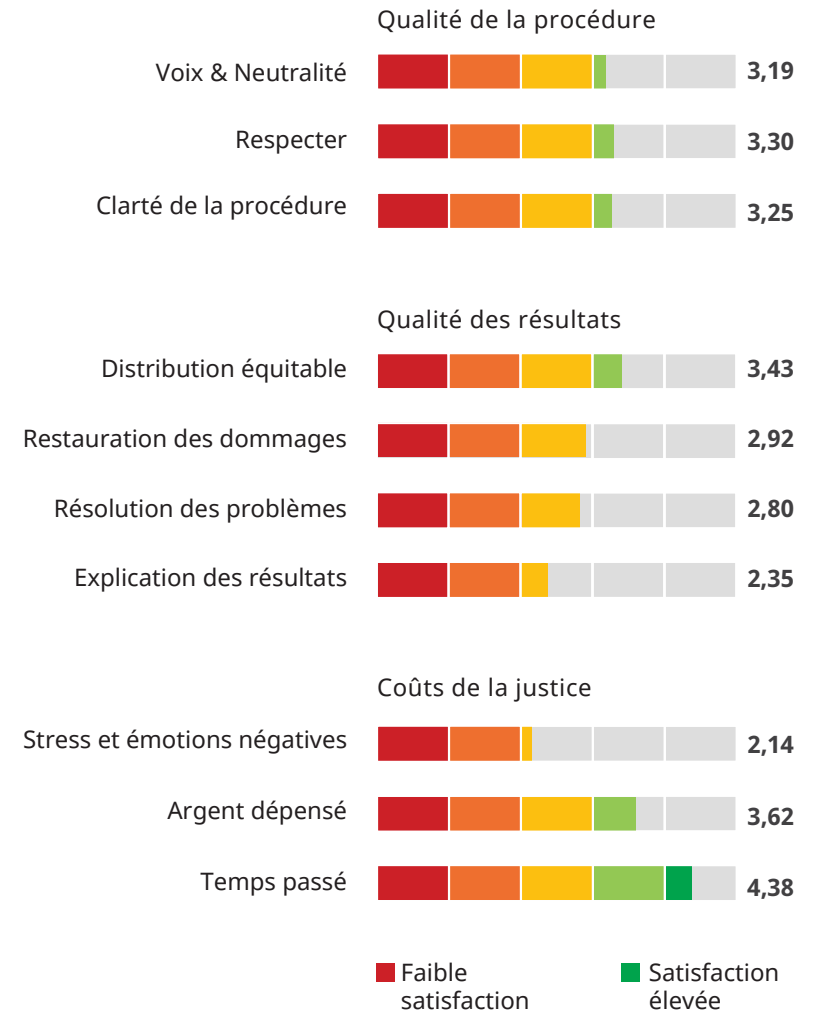
Négociation directe avec l'autre partie



1,6

est le nombre moyen de source d'aide engagées pour faire face à un problème de violence domestique

ÉVALUATION DU PARCOURS DE LA JUSTICE





7

Interventions et traitements

Interventions et traitements

Les étapes suivantes du parcours de justice se déroulent lors de l'interaction entre une personne et la source d'aide. La personne confrontée à des problèmes a franchi un seuil à la fois symbolique et physique pour agir : elle a pris son courage à deux mains pour demander de l'aide dans le but de résoudre une situation qui lui a fait du tort, et elle a franchi le seuil d'une porte pour solliciter l'aide d'une personne, pensant que cette dernière peut améliorer sa situation.

Ces interactions se produisent dans différents contextes. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, il peut s'agir, par exemple, du lieu où vit la personne. Ou d'une maison voisine. Avec une personne qu'elle connaît et en qui elle fait confiance. Cela peut être dans la maison de l'autorité coutumière ou traditionnelle du village à Dosso. Ou bien dans les couloirs et les bureaux d'un tribunal officiel, le palais de justice, comme certains le définissent.

Et même dans les rues de Niamey, lorsqu'une réaction rapide des agents de police est nécessaire.

Dans ce chapitre, nous nous focalisons sur le type d'intervention qu'effectue la source d'aide. En d'autres termes, il s'agit d'une action ou d'un ensemble d'actions qui peuvent augmenter (ou diminuer) les chances de résoudre un problème. Certaines sources d'aide sont plus susceptibles de proposer certaines interventions. C'est leur boîte à outils.

Nous examinons de plus près ce qui se passe lorsqu'une personne obtient de l'aide pour tenter de résoudre son problème le plus grave. Nous montrons les interventions proposées plus couramment au Niger. Nous présentons leurs effets sur la résolution des problèmes et la qualité du processus, qui est également un élément clé de la justice axée sur les personnes.

Un tiers des principales interventions concerne l'offre de conseils juridiques

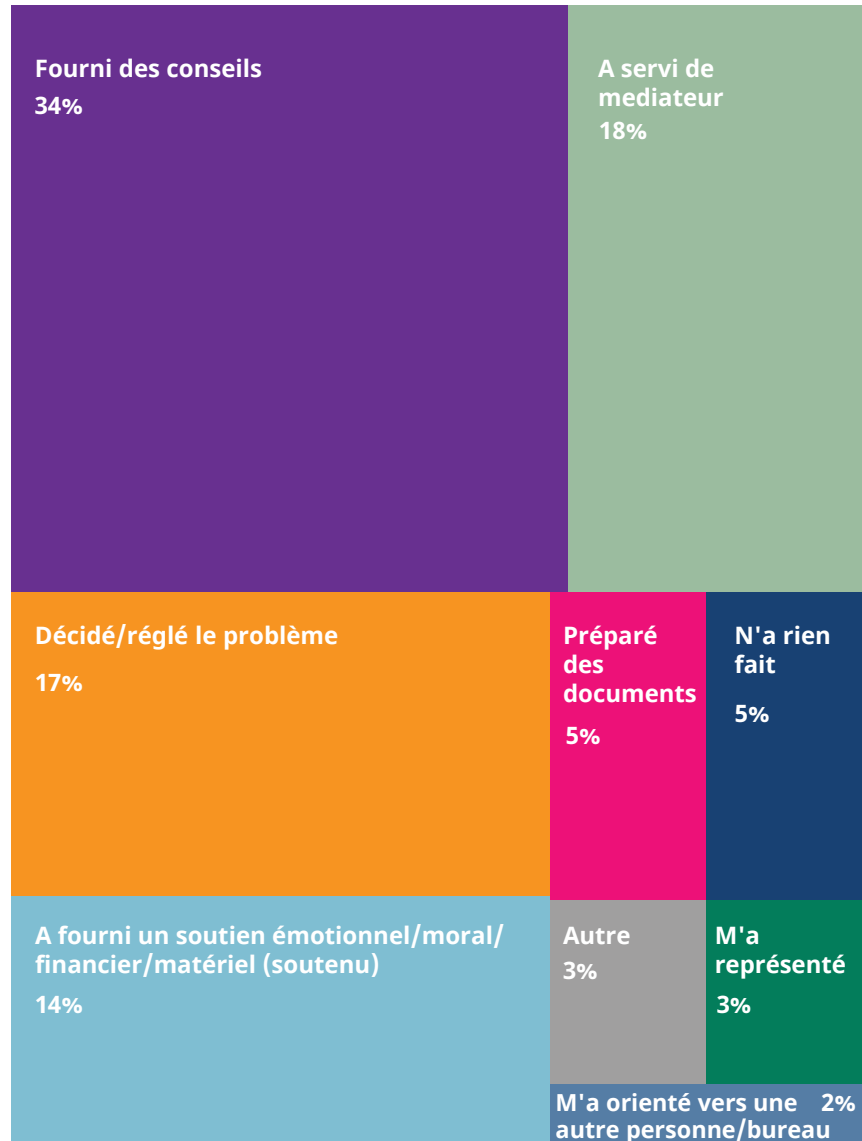
Les Nigériens confrontés à des problèmes de justice nous ont dit, pour chaque SdA sollicitée, quelle était l'intervention la plus déterminante appliquée. Ils pouvaient choisir dans la liste suivante :

- A fourni des conseils
- A préparé les documents
- A fait la médiation entre les parties
- A décidé/tranché l'affaire (a décidé)
- M'a orienté vers une autre personne/bureau (orientation)
- A fourni un soutien émotionnel/moral/financier/matériel (soutenu)
- M'a représenté
- Autre
- N'a rien fait

Nous avons demandé aux personnes de choisir, parmi toutes les interventions que la SdA a réalisées, celle qu'elles ont considéré comme étant la plus susceptible d'avoir résolu ou aidé à résoudre le problème, indépendamment de l'état final de la résolution du problème.



INTERVENTIONS



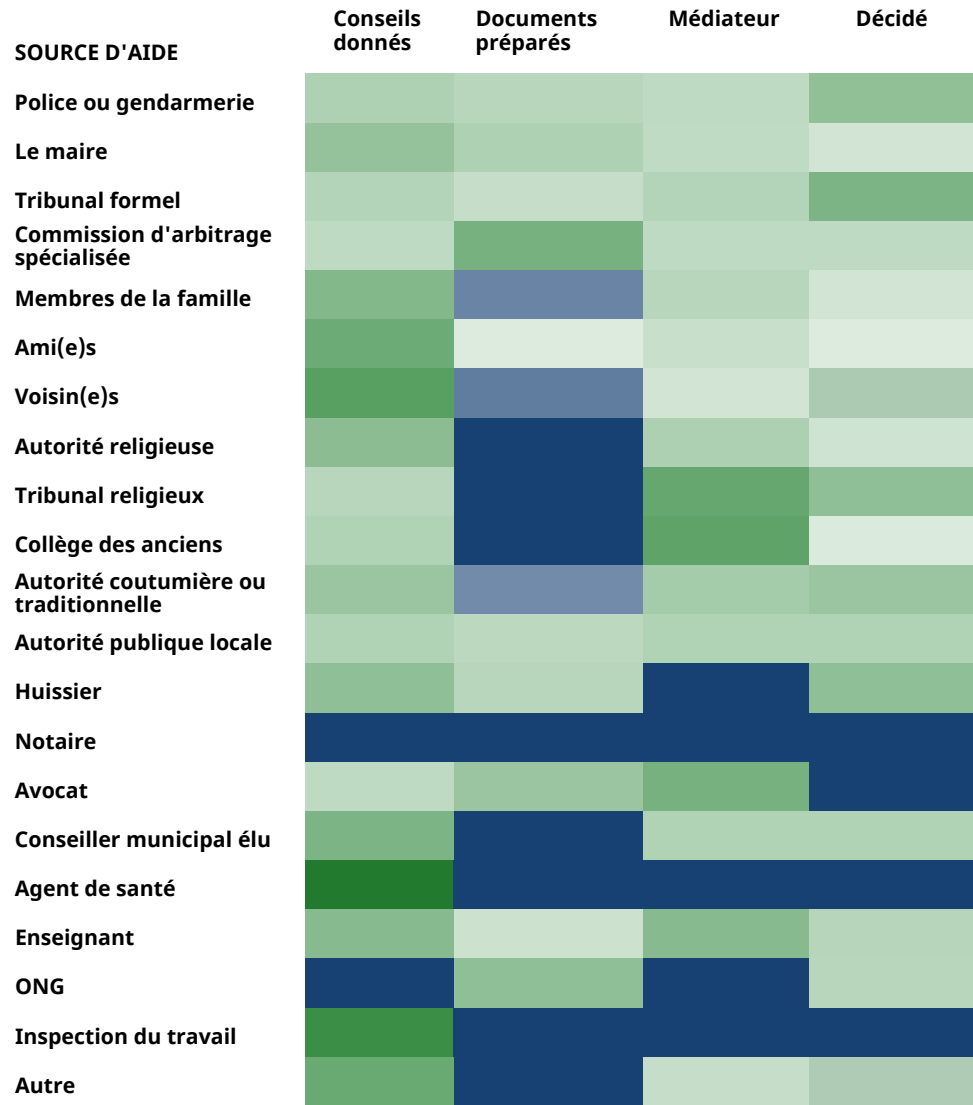
n = 1821

Près de deux principales interventions sur trois concernaient soit l'obtention de conseils juridiques, soit la médiation/réconciliation entre les parties, soit la décision/le règlement du problème. Dans 5% des cas, un pourcentage relativement élevé, la SdA n'a rien fait. La carte thermique ci-dessous montre les types d'interventions fournies par chaque SdA. Les couleurs vertes (plus foncées) signifient qu'une intervention particulière est le plus souvent fournie par la SdA spécifique. Inversement, les couleurs bleues (plus foncées) indiquent que l'intervention est rarement, voire jamais, fournie. L'astérisque à la fin d'une ligne indique les prestataires auxquels les gens ont rarement recours, leurs interventions sont donc moins fiables. Nous avons décidé de les garder dans le graphique car leurs interventions ont tendance à être logiques.

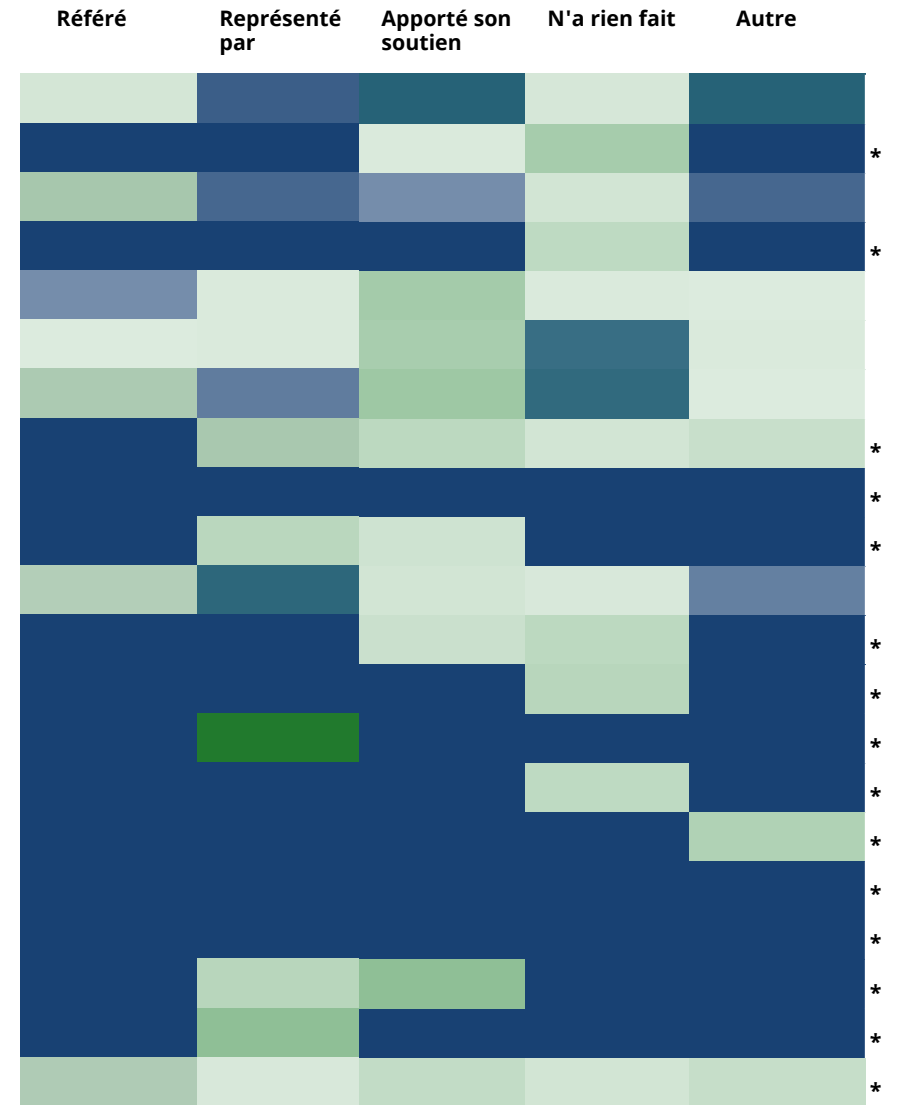
La médiation/réconciliation tend à être proposée souvent par des prestataires qui font le lien entre le secteur de la justice formelle « moderne » et la justice traditionnelle ou la justice informelle : tribunaux religieux, conseil des anciens, autorités coutumières ou traditionnelles. La prise de décision ou le fait de trancher une affaire est un type d'intervention souvent liée au secteur de la justice formelle moderne (police/gendarmerie ; tribunaux formels) et aux autorités coutumières traditionnelles.

Si le fait de donner des conseils est un acte commun à toutes les SdA, il est particulièrement proposé par le cercle intime des personnes (famille, amis) et des prestataires de justice inhabituels (agents de santé, enseignants, etc.),

L'intervention de la police/gendarmerie pour trancher des problèmes juridiques peut être liée à la pratique de la "réparation" ("gayra" en haoussa). Selon Gopfert (2016), les policiers nigériens "réparent" les lois qui semblent inadaptées à la vie quotidienne.



n = 1821 interventions



Souvent fournie  Rarement fournie

Décisions et médiation/ réconciliation : les voies ayant le plus de chances de résoudre les problèmes juridiques

Avec une telle multiplicité d'interventions possibles, il est raisonnable de penser que certaines d'entre elles étaient plus susceptibles d'offrir une résolution des problèmes. Le graphique ci-dessous montre, pour chaque intervention, le statut de résolution du problème qu'elle était censée résoudre.³⁷

Dans les trois quarts des cas où une décision/un règlement faisait partie du processus, celui-ci a abouti à une résolution complète. Ceci n'est pas surprenant. La médiation/réconciliation, qui suit de près, a abouti à une résolution complète dans 70 % des cas.

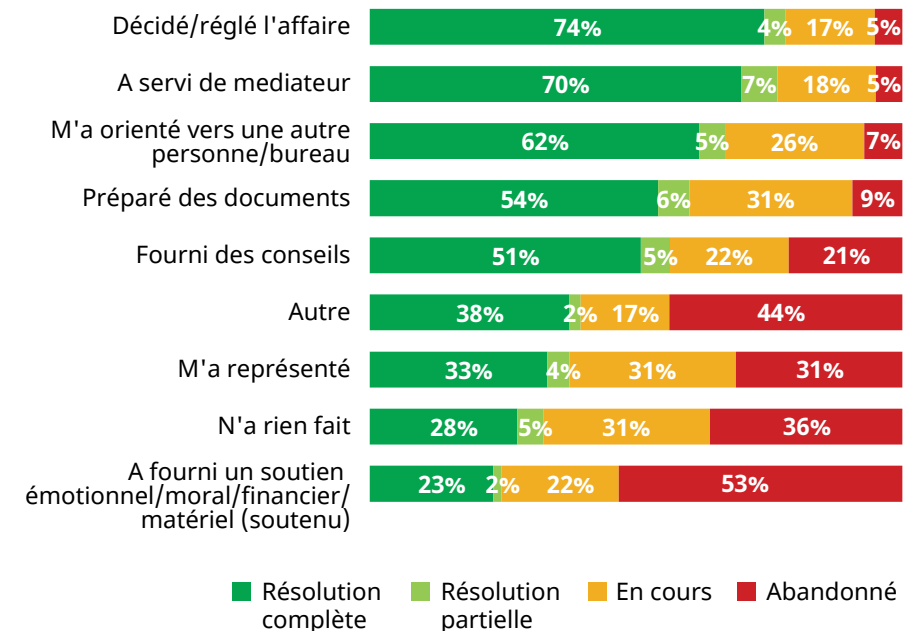
En revanche, le fait de donner des conseils, qui est l'intervention la

plus utilisée, est moins efficace en termes de résolution. Elle conduit à un pourcentage moyen de résolution complète et à un pourcentage important de problèmes en cours et abandonnés.

Les interventions les moins fréquemment associées à la résolution sont le soutien émotionnel, la représentation et le fait de ne rien faire (ne pas aider).

En d'autres termes, chaque fois qu'une décision ou un processus de médiation faisait partie du traitement d'un problème, les chances de résolution complète étaient élevées. Prodiguer des conseils n'a pas eu d'effet sur les possibilités de résolution.

INTERVENTIONS PAR STATUT DE RÉOLUTION



³⁷ À noter que dans de nombreux cas, des personnes ont fait appel à plusieurs parties tierces, et ont donc bénéficié de plusieurs interventions afin de résoudre un problème juridique particulier. Cela signifie qu'il n'y a pas toujours de relation directe entre une intervention spécifique et le statut de résolution du problème. Par exemple, une personne peut d'abord recevoir des conseils d'un membre de sa famille, puis une décision d'une autorité traditionnelle qui résout complètement le problème juridique. Dans ce cas, les deux interventions seront liées à une résolution complète du problème. Néanmoins, le nombre élevé d'interventions dans la base de données recueillies donne une bonne indication des interventions plus ou moins réussies.

La médiation/réconciliation surpasse légèrement les autres interventions clés en termes de satisfaction du processus

Nous poussons plus loin l'évaluation des parcours de justice en montrant l'effet que les principales interventions ont sur la façon dont les gens vivent la recherche de solutions équitables.

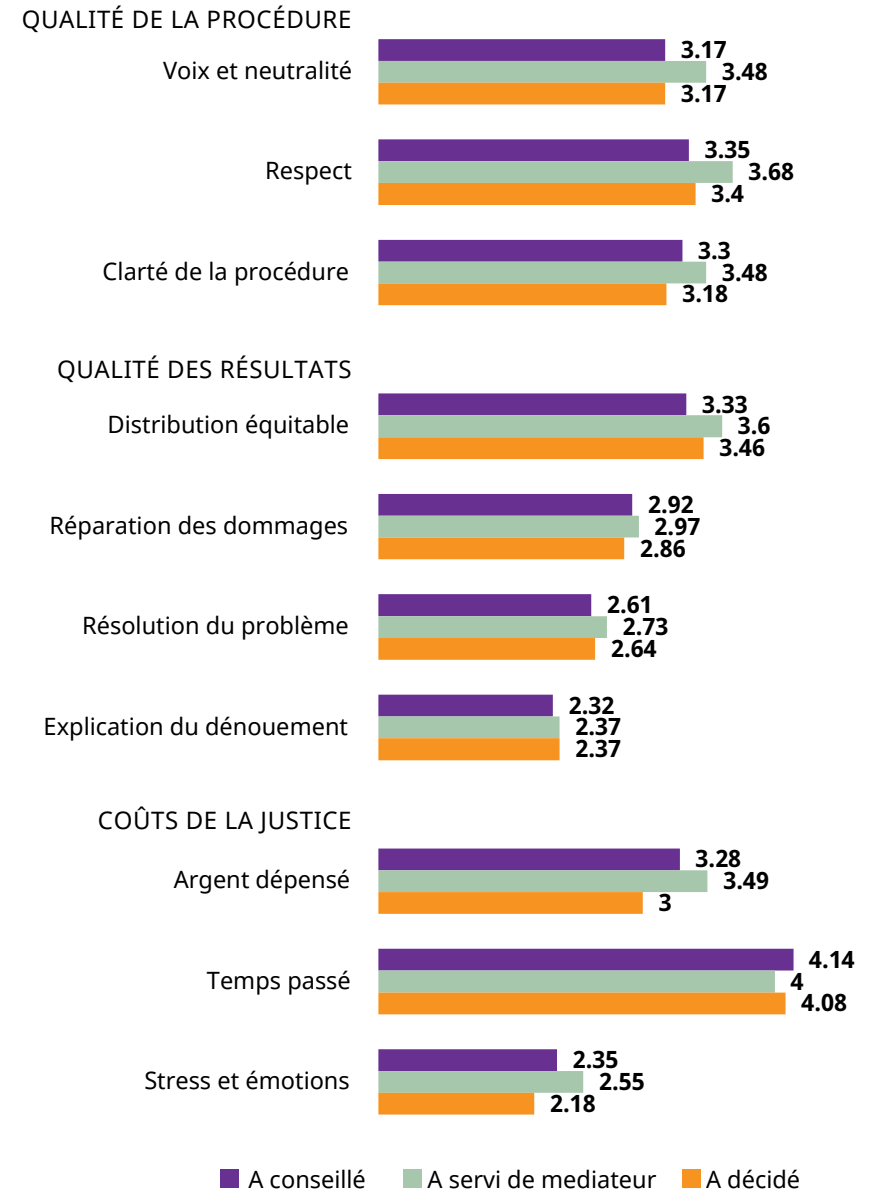
Les personnes qui ont bénéficié d'une médiation/réconciliation ont systématiquement rapporté une meilleure qualité du processus de résolution que celles qui n'en ont pas bénéficié. Il en va de même pour la qualité du résultat, bien que de façon moins prononcée. Une autre différence importante apparaît dans la dimension

du coût de la justice, les personnes ayant bénéficié de la médiation/réconciliation étant plus satisfaites de l'argent dépensé, et surtout du stress et des éventuelles émotions négatives.

Dans l'ensemble, cela suggère que pour les problèmes pour lesquels la médiation/réconciliation est appropriée, les populations seraient plus susceptibles de faire l'expérience d'un parcours plus convivial qui mènera souvent à un taux plus élevé de résolution du problème, et ce, à un coût plus abordable.



INTERVENTIONS PAR STATUT DE RÉSOLUTION



Résultats obtenus

Nous avons demandé aux personnes ayant résolu leur problème juridique le plus grave quel était le type de résultat, ou d'aboutissement, que la résolution du problème avait permis.

En théorie, ces résultats diffèrent selon la catégorie de problèmes. Nous avons posé des questions sur différents ensembles de résultats pour différentes catégories de problèmes. Les répondants pouvaient sélectionner autant de résultats qu'ils le souhaitent.

Foncier	% de cas
Accord sur l'utilisation des terres	44%
Propriété foncière équitable	32%
Compensation pour la perte de revenus ou de biens	16%
L'aboutissement n'a pas aidé	13%
La protection contre la perte de bénéfices	11%
Une part équitable des bénéfices	6%
n=191	

Violence domestique	% de cas
Réception d'excuses	59%
Réparation des relations	42%
Protection, pour éviter que cela ne se reproduise	39%
Comprendre les événements	21%
Assumer la responsabilité d'actions nuisibles	11%
Compensation pour la perte de revenus ou de biens	6%
L'aboutissement n'a pas aidé	6%
Punition	3%
n=66	

Voisinage	% de cas
Communication respectueuse	66%
Rétablir les relations avec les voisins	53%
Moins de problèmes dans le quartier	22%
Réparation ou indemnisation	8%
Des solutions équitables pour les litiges frontaliers	5%
L'aboutissement n'a pas aidé	5%
n=241	

Emploi	% de cas
Bonne relation entre l'employeur et l'employé	36%
Les salaires dus sont versés	32%
Une solution rapide	29%
Compensation financière	21%
Changement d'emploi ou de titre de poste	18%
Être assuré d'avoir un emploi	11%
L'aboutissement n'a pas aidé	11%
n=28	

Famille	% de cas
Pas de violence dans la famille	54%
Communication respectueuse	42%
Les enfants sont en sécurité	25%
L'aboutissement n'a pas aidé	17%
Un logement sûr pour toutes les personnes concernées	10%
Des revenus sûrs pour toutes les parties concernées	5%
Partage équitable des biens et des dettes	5%
n=151	

Crime/délit	% de cas
Protection, pour éviter que cela ne se reproduise	30%
Recevoir des excuses	28%
Comprendre ce qui s'est passé	25%
L'aboutissement n'a pas aidé	19%
L'auteur de l'infraction est puni	17%
Compensation pour la perte de revenus ou de biens	14%
n=134	

Autre	% de cas
Comprendre ce qui est arrivé	36%
Éviter que cela se reproduise	34%
Recevoir des excuses	24%
Réparer les relations entre les personnes	19%
Compensation pour la perte de revenus ou de biens	13%
Trouver le responsable	13%
L'aboutissement n'a pas aidé	10%
Sécurité physique ou financière	4%
n=290	

Les tableaux ci-dessus montrent que la résolution d'un problème a des conséquences positives sur la vie des gens. Ce n'est que dans le cas des problèmes familiaux et de crime/délit que le fait que l'aboutissement n'ait pas été utile a atteint une proportion importante, soit près de 20 %. Cela rend le crime/délit encore plus important comme problème grave.

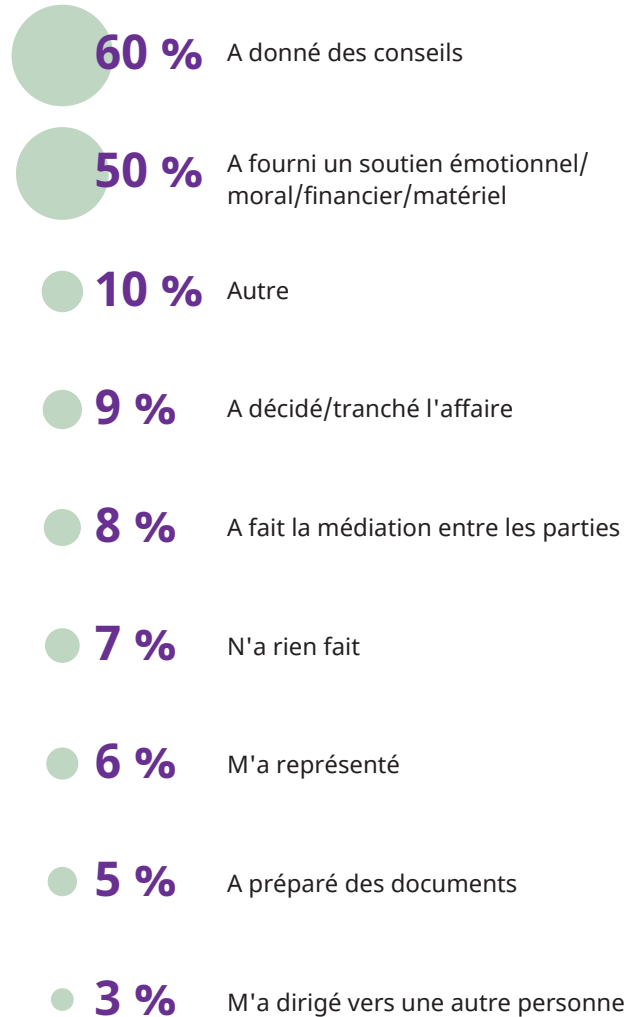


Vue d'ensemble des interventions liées aux problèmes les plus pressants

CRIME



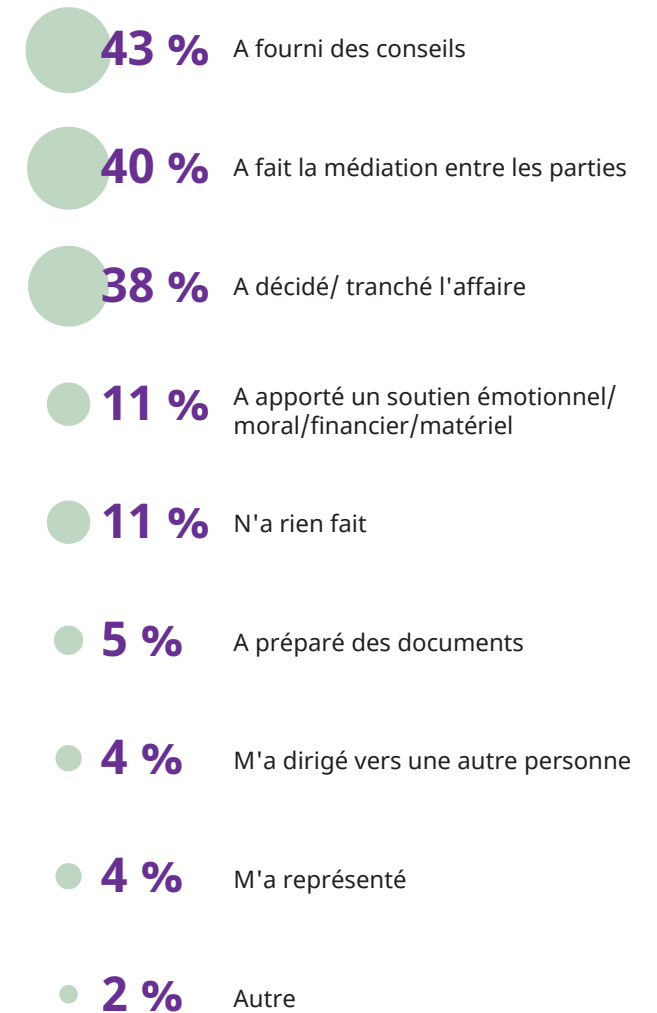
INTERVENTIONS EN TERMES DE POURCENTAGE DE PRESTATAIRES LES OFFRANT



PROBLÈMES FONCIERS



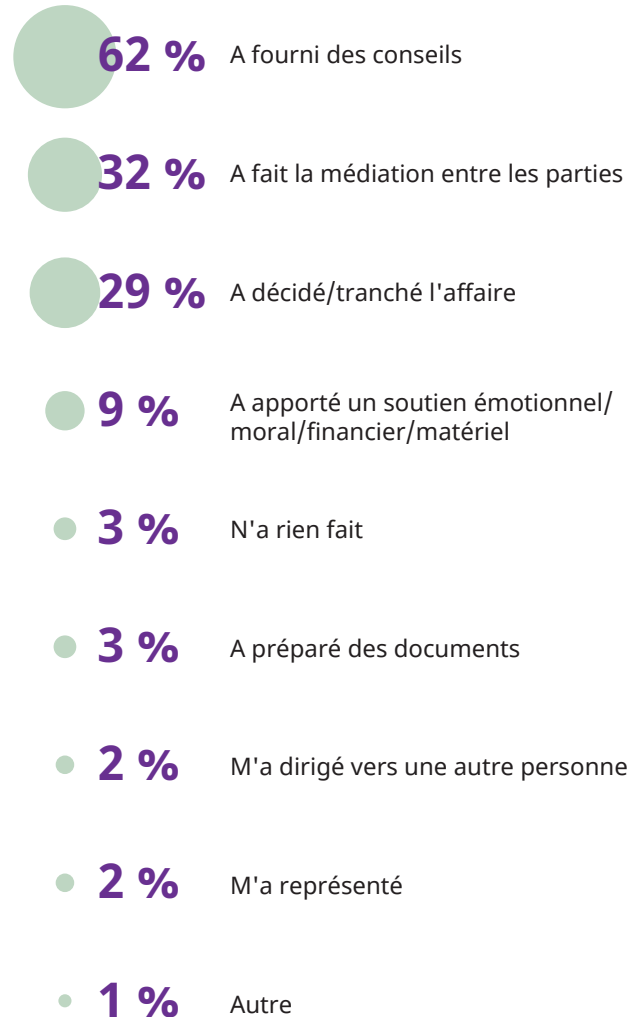
INTERVENTIONS EN TERMES DE POURCENTAGE DE PRESTATAIRES LES OFFRANT



PROBLÈMES FAMILIAUX



INTERVENTIONS EN TERMES DE POURCENTAGE DE PRESTATAIRES LES OFFRANT



VIOLENCE DOMESTIQUE



INTERVENTIONS EN TERMES DE POURCENTAGE DE PRESTATAIRES LES OFFRANT





8

Informations et conseils juridiques

Informations et conseils juridiques

Les justiciables peuvent vouloir se tourner vers d'autres personnes pour obtenir des conseils lorsqu'ils sont confrontés à un problème juridique. Il peut s'agir d'une conversation informelle avec un ami pour lui demander s'il a déjà été confronté à un problème similaire. Ou d'entendre ce qu'il ferait dans une situation similaire. Il peut également s'agir de s'adresser à des sources de conseils plus formelles afin d'évaluer les options possibles pour résoudre le problème.

Nous appelons les personnes qui donnent des conseils, qu'ils soient formels (« modernes » ou traditionnels) ou informels, **des conseillers**. Dans de nombreux cas, les conseillers donnent une forme de soutien beaucoup plus étendu que les conseils purement juridiques. Peu importe le degré de formalité de ces conseils ou leur

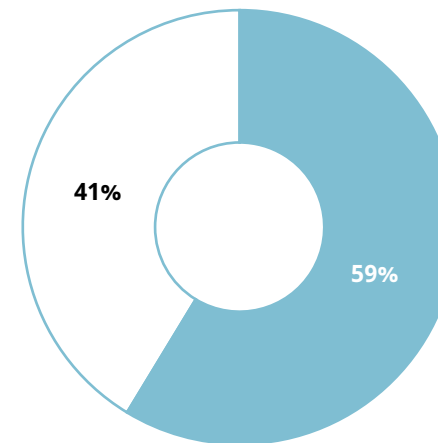
provenance, il s'agit de formes de conseils juridiques dans le sens où ils aident à identifier les moyens de résoudre des problèmes de justice.

Si le conseil juridique est spécifiquement adapté à la situation, il est différent de l'information juridique. Les informations juridiques sont disponibles auprès de sources publiquement accessibles telles que la radio, les journaux ou l'internet. Les conseils et les informations juridiques peuvent tous deux être cruciaux pour déterminer l'action que la personne entreprendra ensuite dans son parcours judiciaire.

Ce chapitre explore les sources d'information et de conseils auxquelles les Nigériens ont recours et leur degré d'utilité.

Une majorité de Nigériens ont cherché des conseils juridiques

AVEZ-VOUS REÇU DES CONSEILS ?



- Reçu des conseils
- N'ont pas reçu de conseils

n = 2060

La plupart des Nigériens ont cherché des conseils lorsqu'ils ont été confrontés à un problème juridique, même s'il est courant de ne pas le faire. En comparaison avec d'autres pays africains où Hiil a récemment mené des enquêtes similaires, cette proportion est sensiblement plus faible. Cela fait écho à la proportion plus faible de personnes prenant des mesures pour résoudre leurs problèmes juridiques par rapport aux autres pays (voir chapitre Résolution des litiges). Les participants au Justice Data Lab ont suggéré que la pudeur généralisée jouerait un rôle dans l'explication des niveaux relativement faibles d'actions visant à résoudre des problèmes ou/et à rechercher des conseils juridiques.

Pays	Pourcentage de personnes ayant cherché des conseils juridiques
Mali (2018)	87%
Kenya (2017)	75%
Burkina Faso (2021)	72%
Nigéria (2018)	72%
Éthiopie (2020)	68%
Niger (2022)	59%

La probabilité de rechercher des conseils juridiques varie selon les régions, les habitants de Maradi et Dosso étant plus susceptibles de chercher des conseils que ceux de Tahoua et Zinder.

Le comportement de recherche de conseils juridiques varie également selon le type de problèmes auxquels les personnes sont confrontées. Les personnes confrontées au crime/délit sont moins susceptibles que les autres de demander conseil, bien qu'il s'agisse de l'une des catégories de

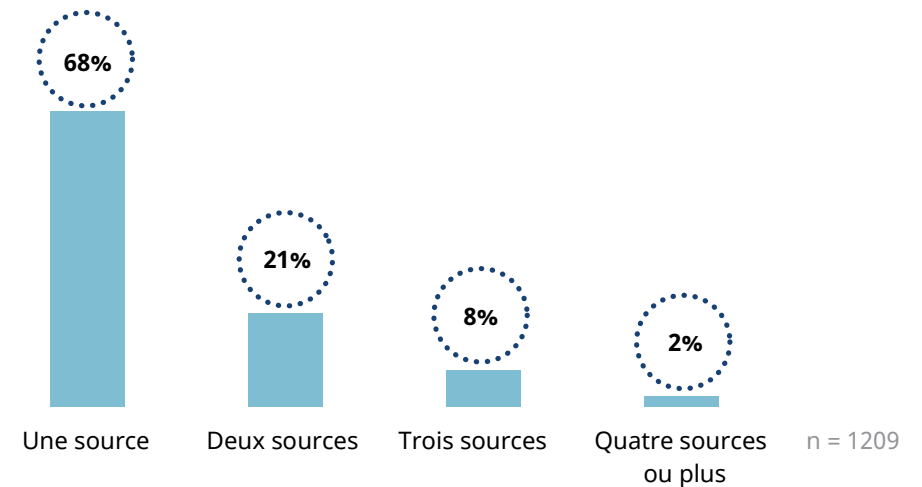
problèmes les plus graves au Niger. Les personnes confrontées au crime/délit ne demandent conseil que dans 56% des cas, alors que c'est le cas pour 73% des personnes confrontées à des problèmes familiaux.

Alors que nous avons noté que les femmes sont moins susceptibles que les hommes de prendre des mesures pour résoudre leurs problèmes (voir chapitre précédent Résolution des litiges), un tel écart entre les sexes n'est pas visible lorsqu'il s'agit de conseils, les femmes et les hommes

étant aussi susceptibles de recevoir des conseils. Cela pourrait indiquer que les femmes essaient de s'attaquer à leurs problèmes juridiques mais qu'elles se heurtent à des obstacles supplémentaires lorsqu'elles tentent de les résoudre.

Comme pour les sources d'aide, les populations peuvent chercher des conseils auprès de sources multiples. Par exemple, elles peuvent d'abord parler de leur problème avec un membre de leur famille avant de demander conseil à un ancien de la communauté ou à un ami. Une majorité (plus de deux personnes sur trois) de ceux qui cherchent des conseils juridiques ne consultent qu'une seule source.

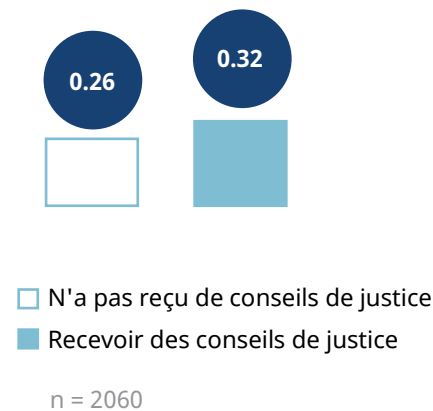
NOMBRE DE SOURCES DE CONSEILS



Les personnes ayant des problèmes plus graves sont plus susceptibles de demander des conseils, et vice-versa

Les personnes ayant des problèmes plus graves sont plus susceptibles de demander des conseils, et vice-versa. Cela peut s'expliquer par le fait que plus le problème est grave, plus les gens sont susceptibles de chercher des conseils pour le résoudre. Cependant, le fait de demander conseil à plusieurs personnes, d'en discuter et peut-être de déployer des efforts supplémentaires pour contacter des conseillers, pourrait également augmenter la gravité perçue du problème. Étant donné que d'autres facteurs peuvent entrer en jeu à la fois dans la probabilité de demander conseil et dans l'évaluation de la gravité du problème, il n'est pas possible d'établir fermement une quelconque causalité entre ces deux résultats.

SCORE D'IMPACT EN FONCTION DE LA RÉCEPTION OU NON D'UN CONSEIL DE JUSTICE

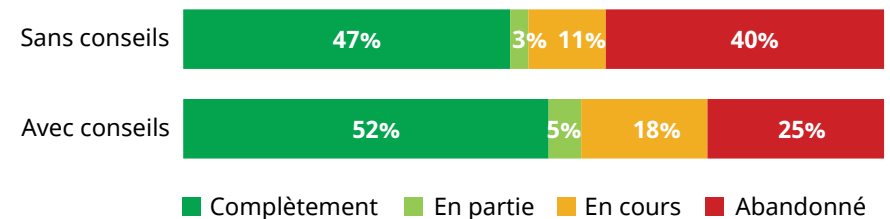


Le nombre de sources fournissant des conseils juridiques augmente également avec l'impact perçu du problème. Les personnes dont les problèmes ont le score d'impact le plus élevé sont aussi celles qui reçoivent des conseils juridiques du plus grand nombre de sources.

Les personnes qui demandent des conseils sont moins susceptibles d'abandonner leur problème

sans le résoudre et d'avoir un problème en cours de résolution. Elles sont également légèrement plus susceptibles de résoudre leur problème, que ce soit complètement ou partiellement. Cela pourrait indiquer que le fait de recevoir des conseils joue un rôle dans la résolution du problème ou même donner une incitation supplémentaire à trouver des moyens de le résoudre. Comme nous l'avons vu plus haut à propos du score d'impact, il est difficile d'établir de causalité ferme.

STATUT DE RÉOLUTION DES PROBLÈMES PAR CATÉGORIES DE COMPORTEMENT DE RECHERCHE DE CONSEILS DE JUSTICE

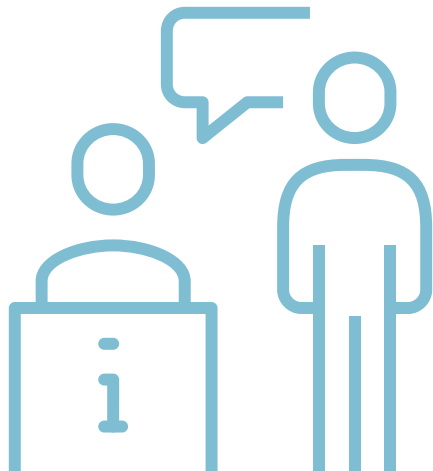


n = 2060

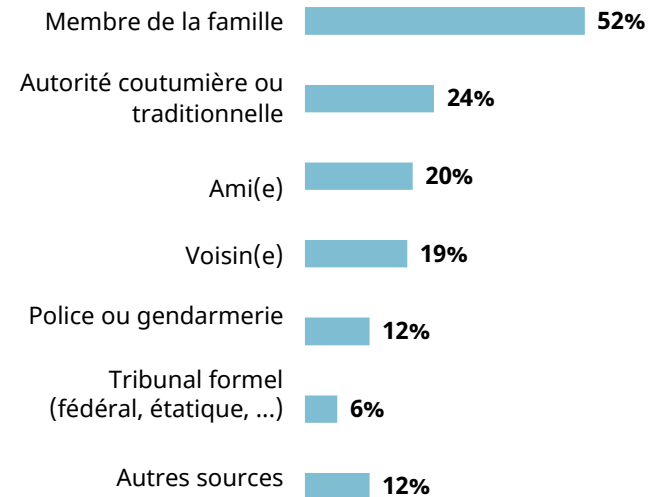
L'entourage est une source importante de conseils mais les autorités coutumières et traditionnelles ont toujours un rôle à jouer

Lorsqu'ils cherchent des conseils, la majorité des Nigériens se tournent vers leur entourage : membres de leur famille, amis et voisins. Ils vont également au-delà de leurs réseaux personnels, et sont nombreux à demander conseil aux autorités coutumières ou traditionnelles. Cela souligne l'importance de la justice traditionnelle et informelle pour aider les gens à prendre des décisions concernant leurs problèmes.

Peu de personnes cherchent à obtenir des conseils auprès de mécanismes formels modernes tels que les tribunaux ou les avocats. Au-delà des sources traditionnelles et informelles, la police et la gendarmerie restent des sources de conseils couramment sollicitées (utilisées dans 12% des cas où les personnes reçoivent des conseils), bien que cela varie en fonction de la démographie.



SOURCE DE CONSEIL



n = 1209

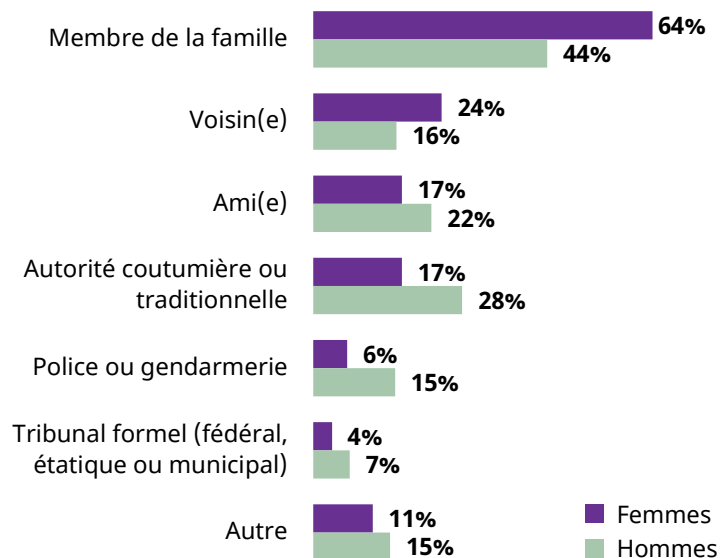


Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de s'appuyer sur des sources informelles et personnelles

Le genre joue un rôle important dans la probabilité d'aller au-delà des cercles personnels et des sources informelles. Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de recourir aux membres

de leur famille et à leurs voisins et beaucoup moins susceptibles de s'adresser aux autorités coutumières ou traditionnelles ou à la police. Les hommes reçoivent des conseils d'un éventail plus large de sources.

SOURCE DE CONSEIL PAR GENRE



n = 1209

Remarque : dans ce tableau, la catégorie "autre" concerne toutes les sources individuelles de conseils ayant moins de 50 cas.

Les personnes vivant en zone urbaine sont plus susceptibles de recevoir des conseils de la police que les personnes vivant en zone rurale (22% des personnes en zone urbaine reçoivent des conseils de la police contre 10% en zone rurale). Les autorités coutumières sont quant à elles beaucoup plus sollicitées par les personnes vivant en zone rurale (28% des personnes vivant en zone rurale y ont recours contre 6% des personnes vivant en zone urbaine). Le recours à des conseillers spécifiques reflète probablement la différence de disponibilité, les autorités coutumières et traditionnelles étant beaucoup plus présentes dans les villages que dans les grandes villes et la police et la gendarmerie plus accessibles dans les centres urbains.

En tant que principales sources de conseils, les membres de la famille donnent des conseils pour toutes sortes de problèmes, bien que pour certains problèmes, les gens soient plus susceptibles de s'adresser à d'autres compétences. Les autorités coutumières restent une source importante de conseils lorsqu'il s'agit de problèmes fonciers. Cela reflète l'importance des règles coutumières concernant la gestion des terres au Niger.³⁸

³⁸ Voir Bron-Saïdou, Florence, *La gouvernance foncière au Niger* (2015) et FAO, *Base de données Genre et droit de la Terre, Niger* (accédé le 04/11/2021)

Le soutien émotionnel est le principal type de conseil fourni. Certains conseillers peuvent donner des conseils plus spécialisés

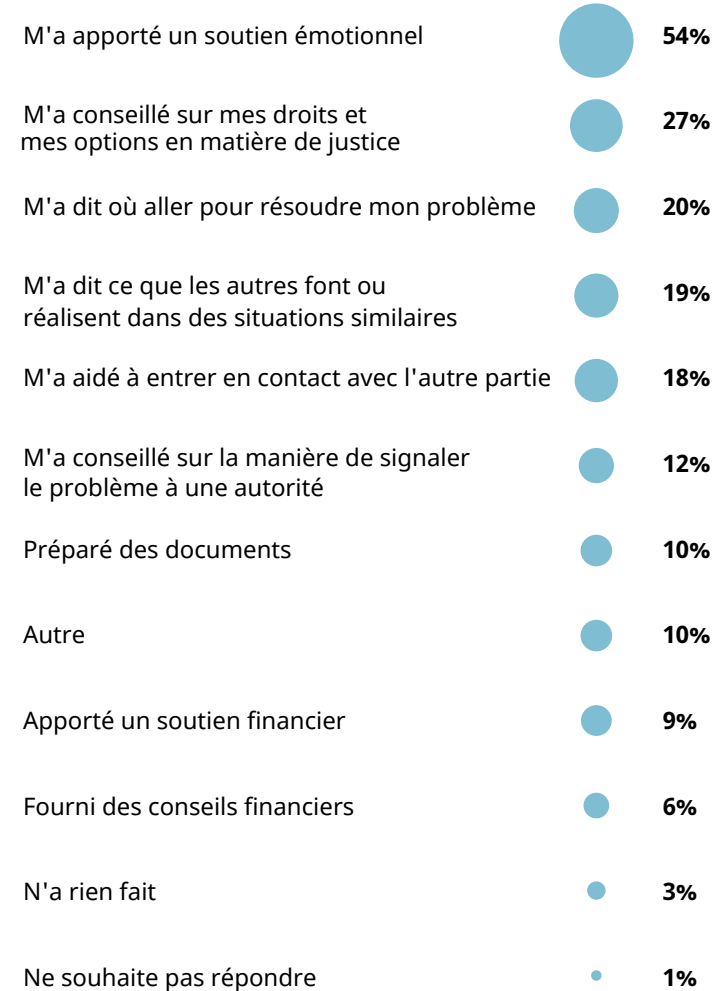
De multiples facteurs influencent le type de conseil reçu, notamment le type de prestataire (c'est-à-dire la personne qui donne le conseil, il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un prestataire formel), le type de problème et le profil de la personne qui reçoit le conseil. Nous explorons ces facteurs ici.

Plus de la moitié des personnes reçoivent des conseils sous forme de soutien émotionnel d'au moins une des sources qu'elles consultent. Cela n'est peut-être pas surprenant étant

donné la part importante de conseils provenant de cercles de relations proches, notamment la famille, les amis et les voisins.

Parmi les autres types de conseils reçus, on trouve des conseils sur les droits et les options juridiques, des conseils sur où aller pour résoudre le problème ou des conseils sur ce que d'autres font dans une situation similaire. Seul un très petit nombre de personnes ne reçoivent pas de conseils malgré qu'elles aient consulté quelqu'un.

TYPE DE CONSEIL DONNÉ



n = 1209



Remarque : Une personne interrogée peut consulter plusieurs sources de conseils et chaque source de conseils peut fournir un ou plusieurs types de conseils.

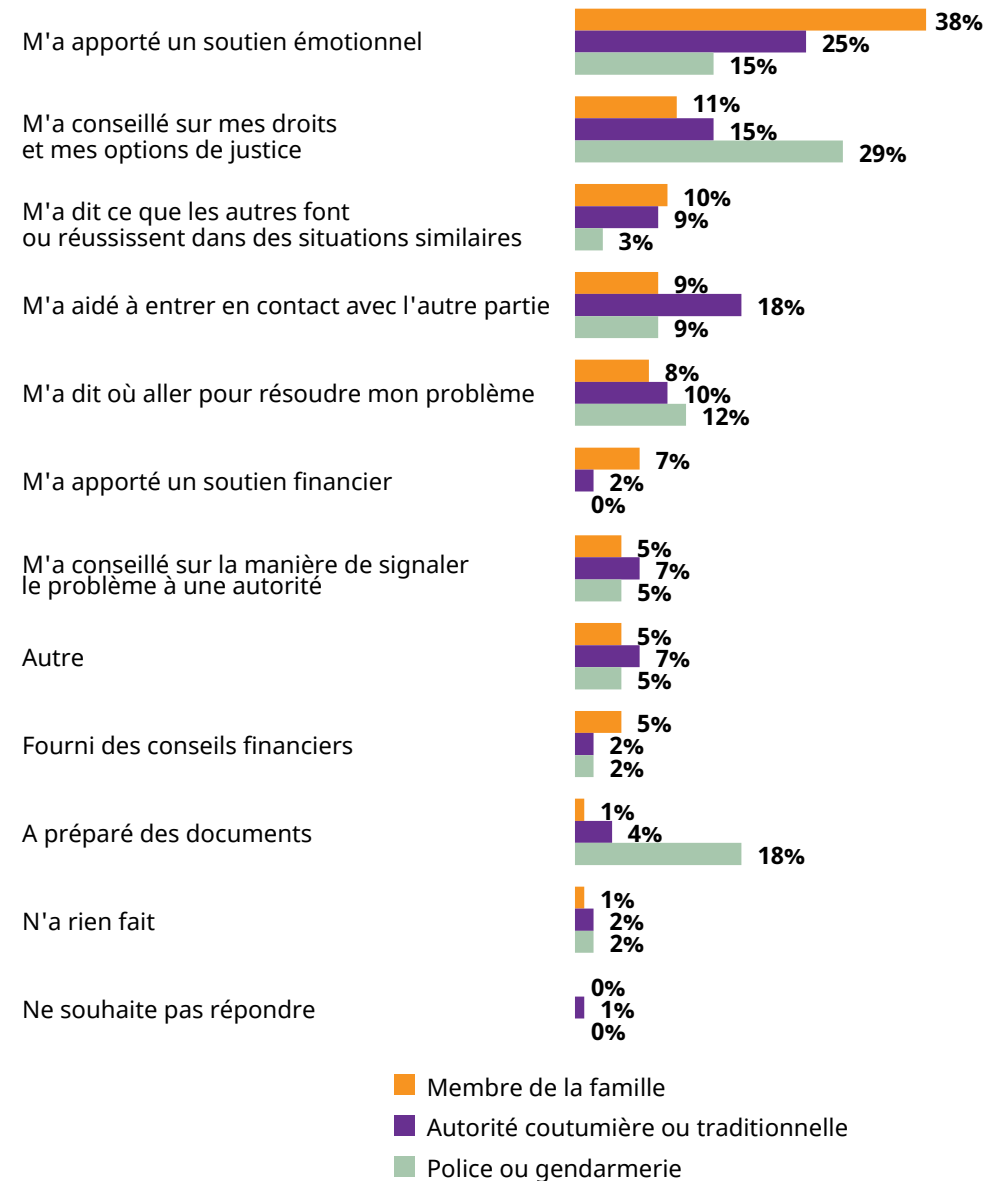
De nombreuses sources de conseils donnent des recommandations sur la manière d'entrer en contact avec l'autre partie, ce qui peut faire référence à un soutien pour entamer des discussions avec la partie adverse afin de trouver une solution à l'amiable. Les membres de la famille et les autorités coutumières sont les sources de conseil qui donnent le plus souvent ce type de conseil.

Le type de conseil fourni varie en fonction du conseiller. Nous nous focalisons sur le type de conseil fourni par les sources les plus courantes³⁹. Alors que les membres de la famille fournissent tous les types de conseils, ils sont plus susceptibles de fournir un soutien émotionnel que tout autre type de conseil. Les autorités coutumières peuvent aussi fournir un soutien émotionnel. Compte tenu de leur rôle dans la cohésion de la communauté, une grande partie du soutien qu'elles apportent consiste à faciliter la prise de contact avec les parties adverses.

Un alignement similaire des rôles et du type de conseil fourni se reflète dans le fait qu'il est fort probable que la police et la gendarmerie fournissent des conseils sur les droits et les options juridiques ou sur la préparation de documents.

Le type de conseil reçu varie en fonction du type de problème rencontré. Par exemple, les conseils sur les droits et les options juridiques ne représentent que 9% des conseils reçus par les personnes confrontées à un crime/délit alors qu'ils représentent 18% des conseils reçus par les personnes ayant un problème foncier. Le soutien émotionnel est plus fréquent pour les personnes confrontées à un crime/délit.

TYPE DE CONSEILS FOURNIS PAR LES CONSEILLERS SÉLECTIONNÉS



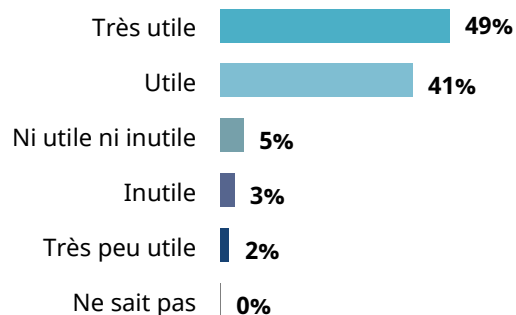
39 Bien que les amis et les voisins soient des conseillers plus courants que la police ou la gendarmerie, les conseils qu'ils fournissent sont similaires à ceux des membres de la famille. Nous ne l'explorons pas en détail ici.

Les Nigériens qui cherchent des conseils considèrent que leur conseiller est utile

Nous avons demandé aux personnes interrogées d'évaluer l'utilité de leur conseiller. Les Nigériens considèrent la grande majorité des conseillers comme utiles, et même près de la moitié d'entre eux comme "très" utiles.

Il y a très peu de différences entre les conseillers en termes de perception de leur utilité.

ÉVALUATION DE L'UTILITÉ DES CONSEILLERS



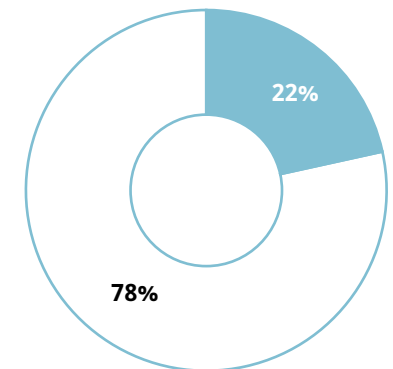
n = 1764 conseillers

Très peu de Nigériens utilisent les sources d'information publiquement disponibles, ce qui soulève encore plus de questions par rapport à l'accès à ces sources.

Les sources telles que la radio, la télévision, les médias sociaux, les livres ou les journaux sont généralement gratuites ou à faible coût et peuvent être partagées avec les personnes vivant dans le même foyer ou la même communauté. Elles fournissent des informations générales sur les problèmes juridiques et les moyens de les résoudre.

Seule une petite partie (22%) des Nigériens ont cherché des informations auprès de sources disponibles publiquement lorsqu'ils ont été confrontés à un problème juridique. Ceux qui vivent dans les zones urbaines sont légèrement plus susceptibles de les utiliser que ceux qui vivent dans les zones rurales. Cela reflète probablement encore plus de problèmes d'accès aux biens et services entre les villes et les zones rurales.

AVEZ-VOUS CONSULTÉ DES SOURCES D'INFORMATION ACCESSIBLES AU PUBLIC CONCERNANT VOTRE PROBLÈME ?



- Une ou plusieurs sources d'information consultées
- Aucune source d'information consultée

n = 2060

Le faible nombre de personnes ayant indiqué qu'elles recherchaient des informations publiques nous oblige à faire preuve de prudence lorsque nous examinons ces résultats plus en détail. La plupart des personnes qui ont cherché des informations ne consultent qu'une seule source, la plupart du temps la radio. Néanmoins, "autre source" est la réponse prédominante.

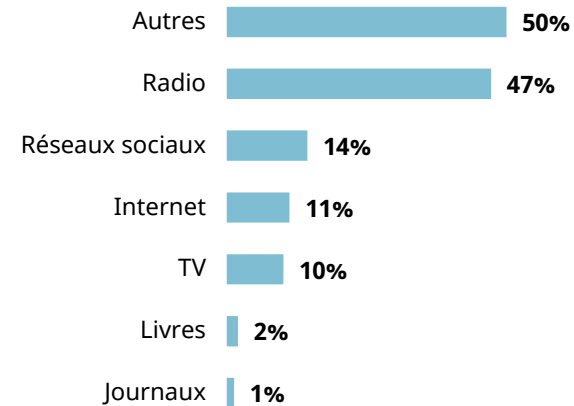
Les participants Justice Data Lab ont déclaré que les émissions de radio par rapport à la sensibilisation juridique et ce "qu'il faut faire" face à un problème, sont importantes dans une société où peu de familles ont une télévision, peu de gens savent lire et peu de gens ont accès à l'internet. De plus, les

recherches de Heywood⁴⁰ suggèrent que les émissions de radio peuvent permettre aux femmes de connaître leurs droits et les choix possibles lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes juridiques.

Une explication possible de l'option prédominante "autre" est, selon les experts participants au Justice Data Lab que les gens ont pensé à une activité sociale très nigérienne : Les Fadas.

Les Fadas sont des espaces informels où l'information circule. Selon Masquelier⁴¹, ce sont surtout des hommes jeunes et urbains qui les fréquentent.

AVEZ-VOUS CHERCHÉ DES INFORMATIONS SUR VOTRE PROBLÈME AUPRÈS DES SOURCES SUIVANTES ?



n = 444

40 Heywood, E. (2020). Radio Journalism and Women's Empowerment in Niger. *Journalism Studies*, 21(10), 1344-1362.

41 Masquelier, A. (2019). *Fada*. University of Chicago Press.

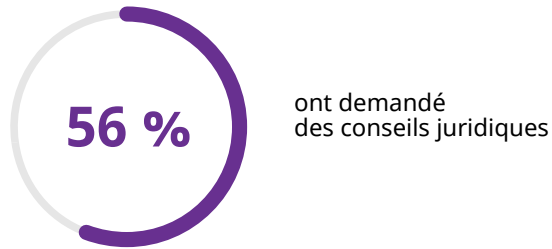


Vue d'ensemble de l'information et des conseils juridiques liés aux problèmes les plus pressants

CRIME



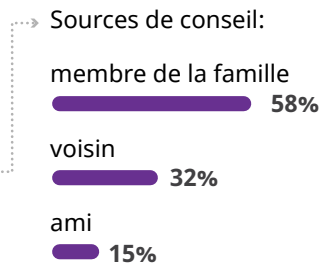
CHERCHER DES CONSEILS JURIDIQUES



SOURCES DE CONSEIL

1,6

- nombre moyen de sources de conseils juridiques consultées



TYPE DE CONSEIL

Type de conseil reçu :

39% soutien affectif

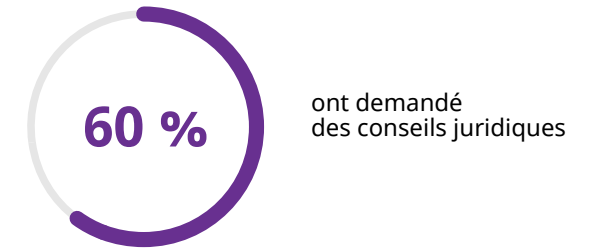
9% information sur où aller pour résoudre mon problème

11% information sur ce que d'autres font ou obtiennent dans des situations similaires

PROBLÈMES FONCIERS



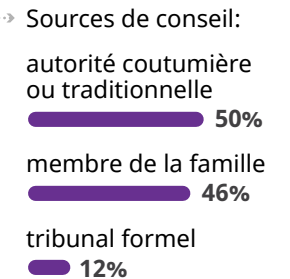
CHERCHER DES CONSEILS JURIDIQUES



SOURCES DE CONSEIL

1,5

- nombre moyen de sources de conseils juridiques consultées



TYPE DE CONSEIL

Type de conseil reçu :

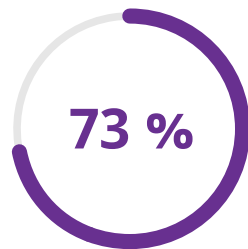
24% soutien affectif

13% aide pour contacter l'autre partie

18% conseil sur mon droit et options juridiques

PROBLÈMES
FAMILIAUX

CHERCHER DES CONSEILS JURIDIQUES



ont demandé
des conseils juridiques

SOURCES DE CONSEIL

1,4

- nombre moyen
de sources de conseils
juridiques consultées

Sources de conseil:

membre de la famille
 71%

autorité coutumière
ou traditionnelle
 24%

ami
 16%

TYPE DE CONSEIL

Type de conseil reçu :

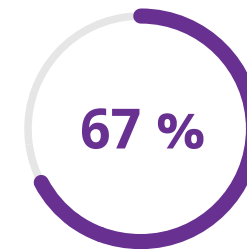
33%
soutien affectif

16%
conseil sur mon droit
et options juridiques

12%
information sur ce que
d'autres font ou obtiennent
dans des situations similaires

VIOLENCE
DOMESTIQUE

CHERCHER DES CONSEILS JURIDIQUES



ont demandé
des conseils juridiques

SOURCES DE CONSEIL

1,4

- nombre moyen
de sources de conseils
juridiques consultées

Sources de conseil:

membre de la famille
 53%

ami
 25%

police/gendarmerie
 20%

TYPE DE CONSEIL

Type de conseil reçu :

27%
soutien affectif

23%
conseil sur mon droit
et options juridiques

13%
aide pour contacter
l'autre partie



9

Perceptions des droits de l'homme et du système judiciaire

Perceptions des droits de l'homme et du système judiciaire

Le pouvoir judiciaire du Niger nous a demandé d'inclure dans notre enquête de population des modules sur la perception de l'état de droit et du pouvoir judiciaire compris comme des institutions formelles. Cela s'ajoutait à notre souci de mesurer l'expérience des problèmes de justice et des moyens pour les résoudre.

À chaque Nigérien ayant participé à l'enquête, nous avons alors posé ces questions sur la perception. Par conséquent, nous disposons d'informations provenant de l'ensemble de l'échantillon, et pas seulement de ceux qui ont signalé un problème juridique au cours des quatre dernières années. Ces questions sont similaires à celles que le ministère de la Justice du Niger a recueillies dans le passé, mais elles ne correspondent pas directement, ce qui

rend la comparaison avec les données précédentes inappropriée.

Nous présentons les opinions sur les droits fondamentaux et le système judiciaire en trois sous-sections. Tout d'abord, nous examinons comment les Nigériens perçoivent certains droits fondamentaux dans le pays. Ensuite, nous analysons les opinions sur le secteur de la justice (formelle), en particulier, le système judiciaire dans son ensemble et les perceptions par rapport à la corruption des juges. Ce chapitre se termine par un aperçu du concept de séparation des pouvoirs au Niger.

Nous enrichissons ce chapitre avec des données qualitatives provenant d'entretiens avec les parties prenantes partout où cela est pertinent.

Peu de Nigériens, en particulier les femmes, connaissent l'existence des droits fondamentaux de l'homme

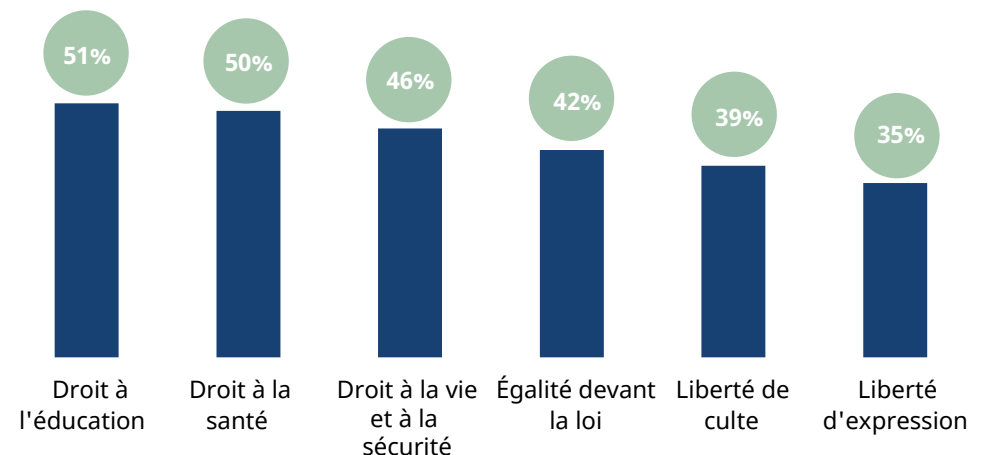
Nous avons demandé aux Nigériens de tout le pays s'ils connaissent les droits de l'homme suivants :

- L'égalité devant la loi
- La liberté d'expression
- La liberté de culte
- Le droit à la vie et à la sécurité
- Le droit à l'éducation
- Le droit à la santé

Le droit à l'éducation et le droit à la santé sont les seuls dont environ 50% de la population a dit avoir connaissances.

La liberté d'expression est le droit le moins connu avec un peu plus d'un tiers des Nigériens.

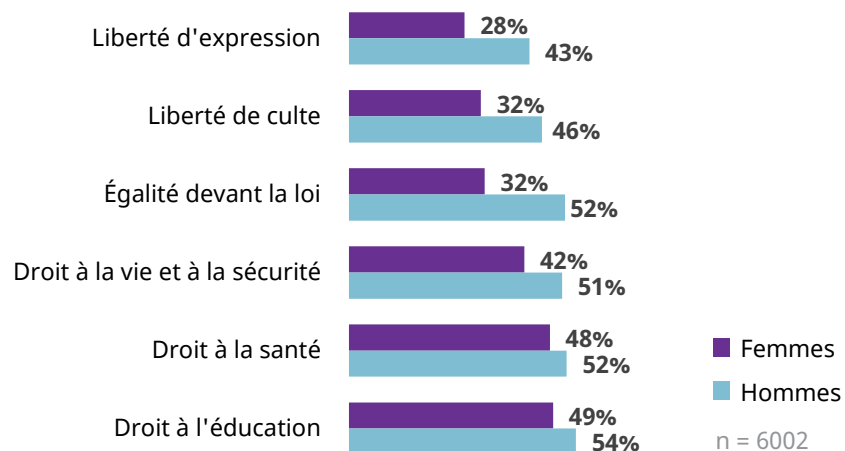
QUELS SONT LES DROITS DE L'HOMME QUE VOUS CONNAISSEZ ?



D'après la répartition ci-dessus, il semble qu'il y ait deux groupes de droits. Les trois premiers droits (droit à l'éducation, droit à la santé et droit à la vie et à la sécurité) que connaissent presque 50 % de la population, et le reste, les droits moins connus. Les premiers semblent plus faciles à vivre et à revendiquer que le second groupe, plus abstrait. Un examen plus approfondi des différences démographiques montre qu'il existe une différence systématique liée au sexe, à l'éducation et au niveau de revenu.

Pour chacun des six droits, les femmes sont moins conscientes de leur existence. Des différences systématiques similaires apparaissent lorsqu'on désagrège l'échantillon par niveau d'éducation et de revenu. En effet, les personnes non scolarisées sont moins conscientes de tous les droits de la question, de même que celles qui n'ont pas les moyens de couvrir leurs besoins de base. Il ne peut y avoir de sensibilisation généralisée aux droits sans les femmes, les personnes non scolarisées et les pauvres - et c'est d'autant plus urgent lorsque cela concerne en même temps ces trois parties de la société.

QUELS SONT LES DROITS DE L'HOMME QUE VOUS CONNAISSEZ ? (PAR GENRE)



Les perceptions par rapport au respect de certains droits de l'homme sont mitigées. Elles sont généralement positives, même si certains groupes sont plus critiques que d'autres.

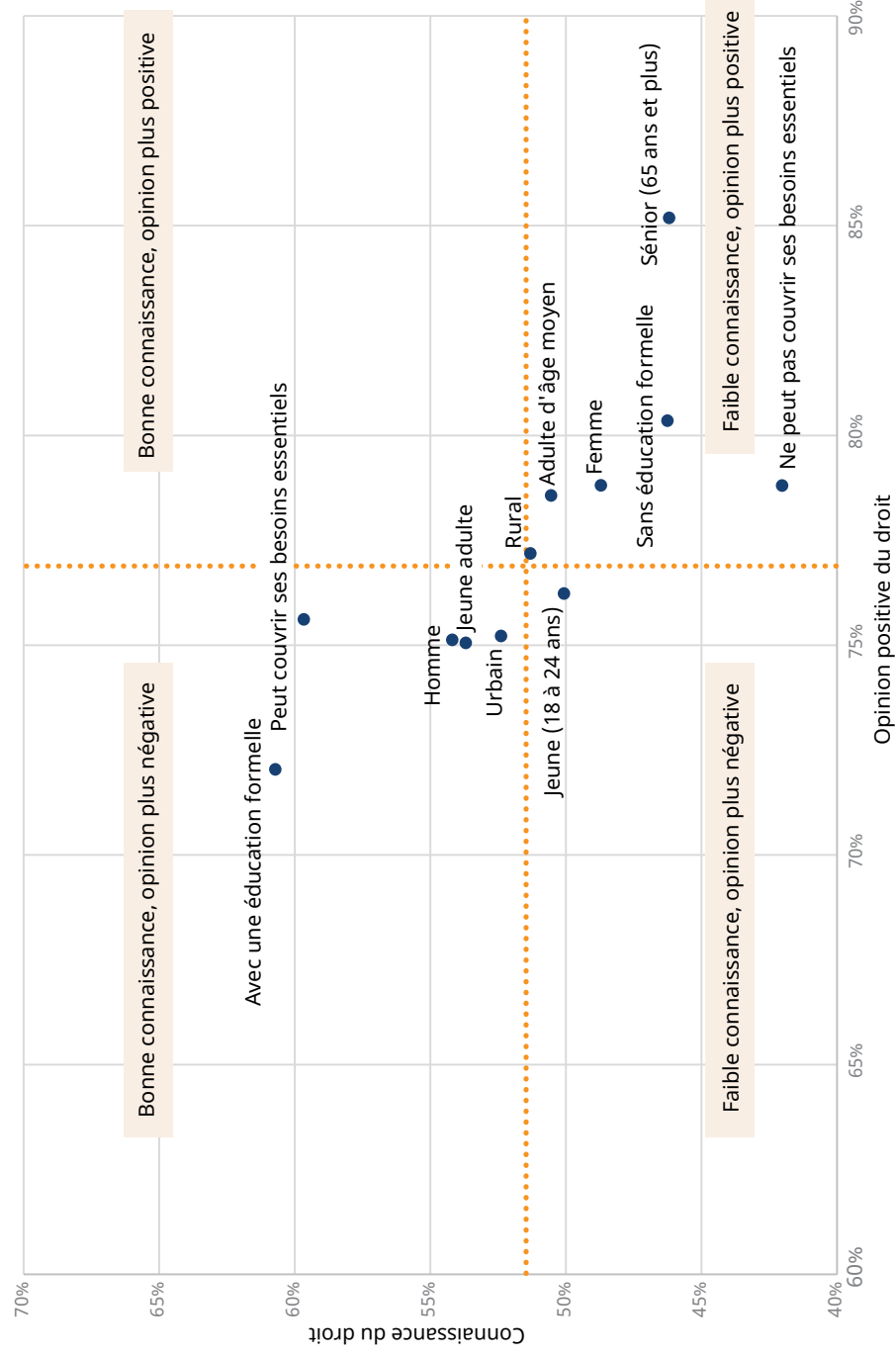
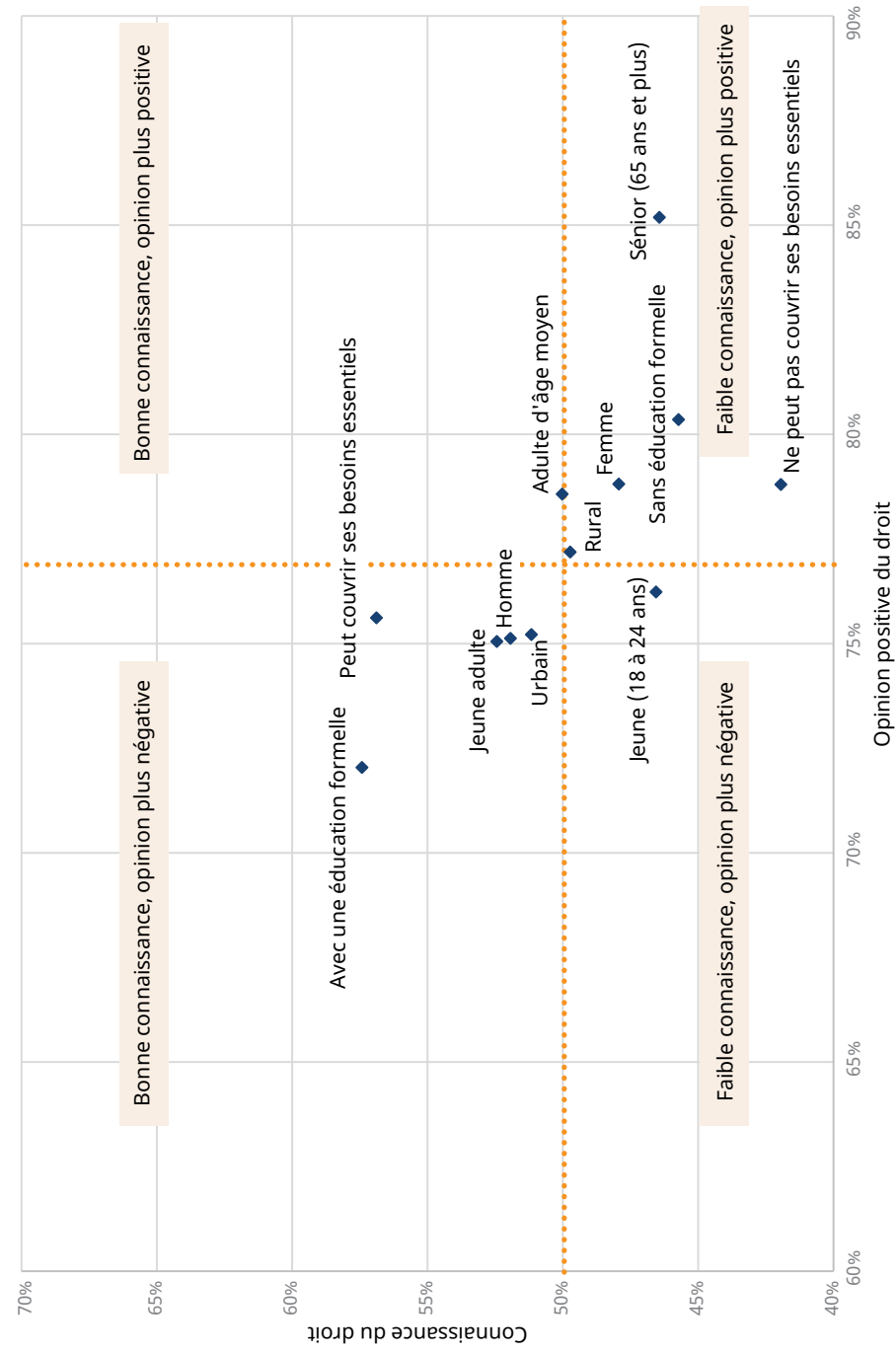
Après avoir demandé si elles ont connaissance ou conscience des droits, nous avons demandé aux personnes interrogées si elles considéraient que ces droits étaient respectés au Niger. Nous présentons ici les résultats uniquement pour les personnes qui, à la question précédente, ont déclaré connaître ces droits.

Nous présentons les résultats (uniquement les différences statistiquement significatives) en commençant par les plus connus jusqu'aux moins connus.

Droit à l'éducation et à la santé

Les droits les plus courants présentent des similitudes en ce qui concerne les différences démographiques. En bref, les groupes plus privilégiés ont tendance à mieux connaître le droit que les groupes plus vulnérables. De même, ils ont des opinions plus critiques sur le respect de ces droits au Niger.

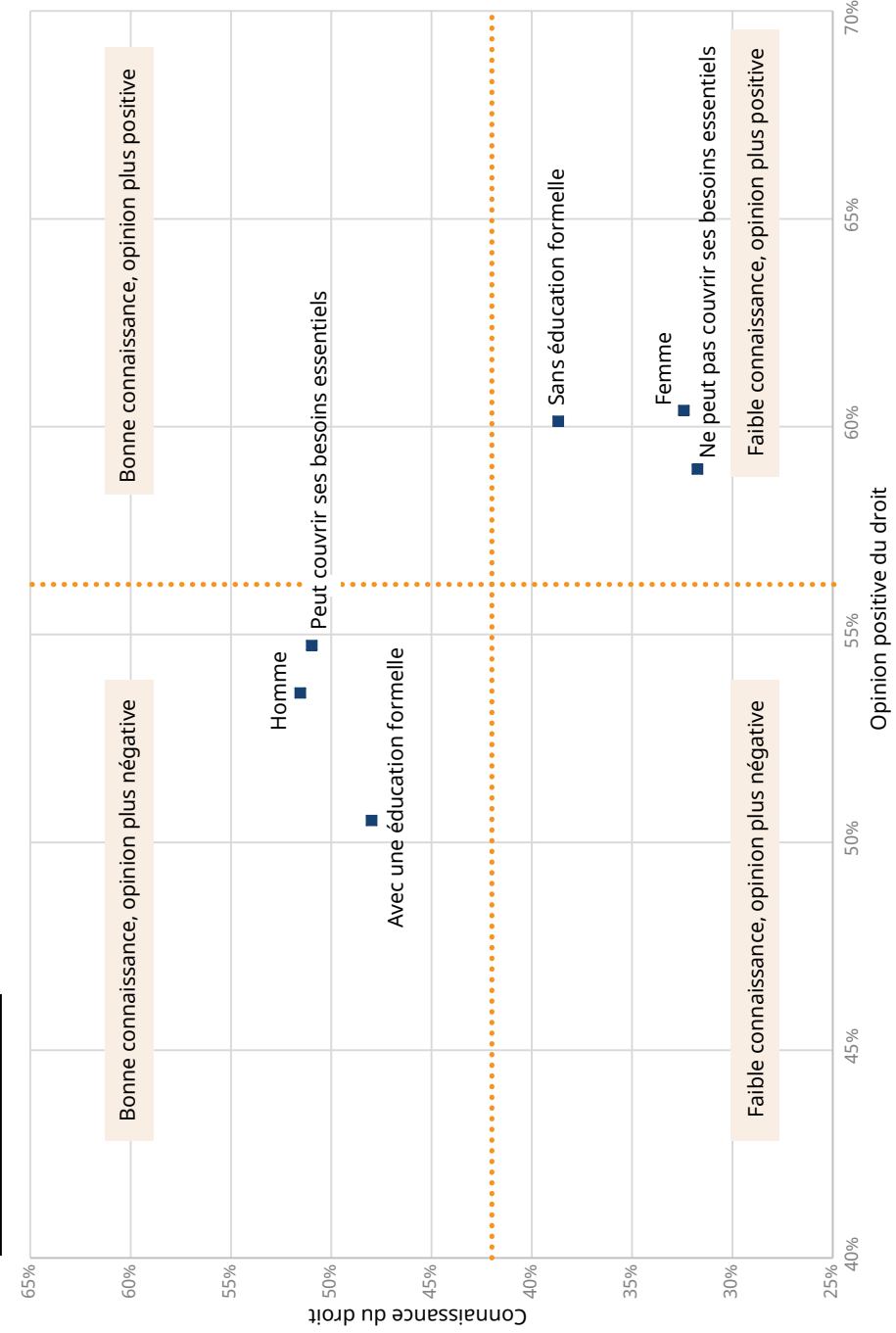
Pour ces deux droits, plus que pour les autres droits, les opinions sont beaucoup plus partagées compte tenu des critères démographiques. Les personnes scolarisées, qui peuvent couvrir leurs besoins de base, les jeunes, les habitants des villes et les hommes, sont les groupes qui non seulement connaissent mieux ces droits, mais aussi ont des opinions légèrement moins positives sur la façon dont ces droits sont respectés au Niger.

DROIT À L'ÉDUCATIONDROIT À LA SANTÉ

Droit à la vie, à la sécurité et l'égalité devant la loi

En ce qui concerne la connaissance et les opinions sur l'égalité devant la loi, apparaît la même tendance que par rapport aux deux droits précédents. Les groupes qui sont en moyenne plus conscients de ce droit ont tendance à avoir des opinions moins positives sur la façon dont il est respecté au Niger. En ce qui concerne le droit à la vie et à la sécurité, nous avons constaté un renversement de tendance : les groupes plus défavorisés ont des opinions moins positives. Les différences ne sont significatives que par rapport au genre et au niveau de revenu. En d'autres termes, les femmes et les pauvres sont plus critiques que les hommes et les Nigériens mieux nantis, bien que les opinions soient majoritairement positives.

ÉGALITÉ DEVANT LA LOI





Liberté de culte et liberté d'expression

Seul environ un tiers des Nigériens connaissent ces droits. Parmi les personnes qui sont les moins susceptibles de savoir qu'elle existe, il existe des divergences de vues par rapport aux opinions quant au degré de respect de la liberté d'expression au Niger. Les femmes qui connaissent la liberté d'expression comme un droit sont, de loin, le groupe le plus critique.

En ce qui concerne la liberté de culte, les groupes ont tendance à avoir des points de vue similaires.



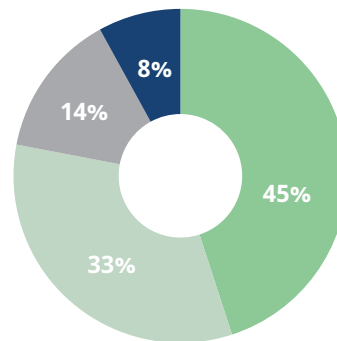
La confiance dans le système judiciaire est élevée

Beaucoup de Nigériens disent avoir confiance dans le système judiciaire. Cette grande confiance au système judiciaire est, à 45% et selon les groupes démographiques, la réponse la plus courante dans l'échantillon complet. Ce qui est conforme avec les recherches précédentes sur le sujet.⁴²

La question ci-dessus est générale et ne précise pas s'il s'agit de la justice formelle (moderne) ou traditionnelle.

Parmi les personnes qui ont eu un problème de justice et qui se sont effectivement adressées à un tribunal formel, il y a une augmentation significative de ceux qui disent n'avoir "aucune confiance" dans la justice, (soit 21%), bien que simultanément, le pourcentage de ceux qui disent avoir une « grande confiance » dans la justice soit similaire voire plus élevé (48%). Ceci suggère que pour les quelques personnes qui ont eu un contact avec les tribunaux formels, une diminution de la confiance peut être ressentie. Il n'y a pas de différence entre les personnes qui ont eu un problème juridique et qui ont fait appel aux autorités traditionnelles.

A QUEL POINT FAITES-VOUS CONFIANCE À LA JUSTICE NIGÉRIENNE ?



- Grande confiance
- Un peu de confiance
- Indifférent
- Pas du tout confiance

n = 6002

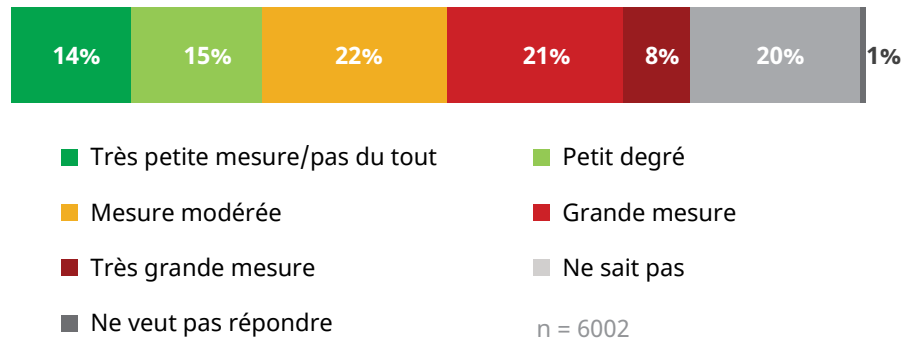
- **Le sexe** : Les femmes (18%) sont plus indifférentes que les hommes (10%), les réponses diminuant légèrement aux deux extrêmes de l'échelle (beaucoup de confiance et pas de confiance du tout).
- **Revenu** : À 48%, les Nigériens les plus démunis ont une grande confiance dans la justice nigérienne que les plus aisés (43%).
- **Lieu de résidence** : les habitants de Tillabéry (21%) et de Niamey (13%) ont, plus souvent que la moyenne, des réponses spécifiant ne pas avoir du tout confiance dans la justice nigérienne.



42 Voir Afrobaromètre vague 2014/2015

La perception de la corruption des juges est mitigée parmi les Nigériens

DANS QUELLE MESURE ÊTES-VOUS D'ACCORD AVEC L'AFFIRMATION SUIVANTE :
 "LES JUGES AU NIGER SONT CORROMPUS"



Les populations ont des perceptions mitigées sur la corruption des juges. Parmi ceux qui ont donné une réponse, un pourcentage égal (30%) n'est pas du tout d'accord ou est d'accord dans une faible mesure, contre ceux qui sont d'accord dans une (très) large mesure avec l'affirmation selon laquelle les juges nigériens sont corrompus. Environ un Nigérien sur cinq déclare ignorer le sujet.

Les Nigériens ayant eu des problèmes de justice au cours des quatre dernières années sont plus susceptibles de répondre à cette question que ceux qui n'ont pas eu de problèmes juridiques. En effet, parmi ceux qui ont donné une réponse, (en retirant de l'échantillon ceux qui ont répondu "ne sait pas" ou "ne veut pas répondre"), les répondants ayant eu un problème juridique sont pour la plupart d'accord avec l'affirmation.

- **Le sexe** : les femmes ayant donné une réponse étaient moins susceptibles que les hommes d'être d'accord avec l'affirmation. Toutefois, la réponse la plus fréquente des femmes était "ne sait pas" (22%).
- **Age** : Les Nigériens âgés de plus de 64 ans sont plus susceptibles que les autres d'être d'accord avec l'affirmation ("dans une large mesure" 29%).
- **Revenu** : les Nigériens les plus démunis étaient moins susceptibles que les plus aisés d'être d'accord avec l'affirmation.

Lors des entretiens qualitatifs, la corruption était un thème récurrent lorsqu'il était question des cours de justice modernes. Toutefois, les participants ont rarement illustré leurs propos en racontant qu'ils avaient été personnellement confrontés à la corruption ou que quelqu'un de leur entourage avait été confronté à la corruption. Cela contraste par exemple avec les récits d'utilisateurs ayant le sentiment d'être traités injustement par les tribunaux modernes ou ayant l'opinion que les tribunaux modernes sont biaisés en faveur des plus riches. Dans ce dernier cas, les participants ont souvent produit des anecdotes, ce qui n'était pas le cas pour la corruption. Cela pourrait être le signe que la corruption du système judiciaire est quelque chose dont les Nigériens sont conscients sans nécessairement faire l'expérience directe.



- ” *D'une certaine manière, les Nigériens préfèrent abandonner leurs problèmes à cause de la corruption et de l'injustice (des gens qui tirent les ficelles et connaissent les bonnes personnes) que l'on peut trouver dans le système judiciaire [moderne].* (Entretien avec la responsable d'un groupe de femmes local 1)
- ” *Les gens abandonnent leurs problèmes à cause de l'injustice et de la corruption au sein du système judiciaire parfois.* (Entretien avec la responsable d'un groupe de femmes local 2)
- ” *Nous avons entendu avec les gens que les cours de justice [moderne] prennent souvent trop de temps pour rendre une décision et que la corruption pourrait ce secteur.* (Entretien avec un chef religieux)

La séparation des pouvoirs au Niger semble être un concept trop abstrait

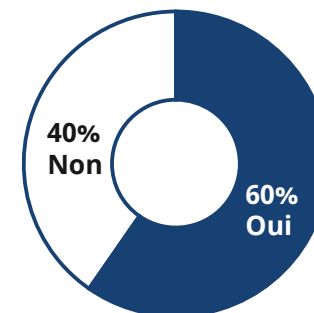
Interrogées sur le respect du principe de la séparation des pouvoirs au Niger, près de quatre personnes sur dix ont répondu qu'elles ne savaient pas. Un pourcentage similaire a dit oui, et un quart a répondu non. En retirant les personnes qui ont répondu par "ne sait pas", on obtient la répartition présentée dans le graphique ci-dessous.

Concernant les droits potentiellement plus abstraits, l'on observe une répétition de la dynamique expliquée ci-dessus. Les femmes, les personnes

non scolarisées, les habitants des zones rurales et les Nigériens les plus démunis sont plus susceptibles de répondre "ne sait pas". Par contre, ceux qui ont une opinion sont plus enclins à dire que le principe de la séparation des pouvoirs est respecté dans le pays.

L'ingérence politique (60%), l'influence des parents, amis et connaissances (55%) sont les principales raisons pour lesquelles - à leur avis - il n'y a pas de séparation des pouvoirs dans le pays.

SELON VOUS, LE PRINCIPE DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS EST-IL RESPECTÉ ?



n = 3780



10

Résultats et implications

Résultats et implications

Le célèbre empereur romain Marcus Aurelius a fait la déclaration suivante : “ l’obstacle est le chemin”. Cela signifie que le fait de traiter d’abord des difficultés et des questions qui nous mettent mal à l’aise est effectivement la voie vers le progrès ; le progrès dans la vie, dans les affaires et même dans l’élaboration des politiques.

Les conclusions du présent rapport donnent une image claire de la façon dont les Nigériens cherchent des solutions aux problèmes de la vie quotidienne. Pour certains Nigériens, il existe des évolutions positives et des obstacles à la résolution des problèmes.

Recevoir de bonnes nouvelles est bienvenu et permet d’éclairer ce qui fonctionne pour les populations du Niger.

Les responsables politiques et les innovateurs devraient examiner les résultats moins positifs, les obstacles.

Les données donnent une solide indication de ce que sont ces obstacles. Une discussion plus approfondie au Niger nous permettra de mieux comprendre le pourquoi de ces obstacles dans la vie quotidienne. Une collaboration plus poussée dans le pays produira des actions pour surmonter les obstacles. La solide volonté du peuple nigérien apportera la discipline nécessaire pour maintenir les améliorations dans le temps.

Ce dernier chapitre est divisé en deux sous-sections, comme son nom l’indique. Il y a, d’une part, les résultats directement dérivés des chapitres de données, et, d’autre part, les implications censées être une extension générale de ce que ces conclusions signifient pour l’innovation judiciaire au Niger. En tant que telles, ces implications ne sont ni un manuel, ni un plan de navigation. Il appartient au peuple nigérien de s’approprier et de développer la voie à suivre.

Constats



La prévalence des problèmes de justice

Au moins **un adulte Nigérien sur trois a connu un problème de justice au cours des quatre dernières années.** Un tiers d’entre eux ont connu plus d’un problème juridique. Collectivement, les Nigériens ont connu **5,6 millions de problèmes juridiques au cours de cette période de quatre ans.**

Les hommes (44%) sont plus susceptibles que les femmes (25%) de signaler des problèmes. Les populations scolarisées, et celles qui ont la capacité de couvrir leurs besoins de base (37%) rapportent plus de problèmes que le reste de la population. Il faut noter que dans la population du Niger (et par extension dans notre échantillon), l’on compte plus de femmes parmi les personnes non scolarisées et les plus démunies. Les populations vivant en milieu urbain (40%) sont plus susceptibles de déclarer des problèmes juridiques que celles vivant en milieu rural (33%). Les jeunes (entre 18 et 24 ans) sont le groupe le moins susceptible de signaler des problèmes (31%). Le reste des groupes démographiques se situe autour de 35%.



Résolution des problèmes et équité : l’écart de justice

Environ 55% de tous les problèmes sont résolus (totalement ou partiellement). Un problème sur trois est abandonné, et les 15% restants sont toujours en cours. Bien que le pourcentage de problèmes résolus soit supérieur à la moyenne mondiale, un aspect positif est que **près de 70 % de tous les problèmes résolus sont considérés comme l’ayant été de manière équitable.** Si l’on additionne les problèmes non résolus et ceux dont la résolution est perçue comme moins équitable, alors **l’ampleur de l’écart de justice s’élève à près de 900 000 problèmes par an.** Ces problèmes nécessitent une solution équitable et ont tendance à s’accumuler avec le temps.

Sur une échelle de 1 à 10, les Nigériens évaluent la gravité de tous leurs problèmes de justice autour d’une moyenne de 6,9.



Catégories de problèmes : Épidémiologie

Les problèmes juridiques sont divers par leur nature, leurs conséquences et leur impact, et le type de problème détermine d'une certaine manière les voies possibles de résolution.

Le crime/délict et les problèmes fonciers sont les catégories de problèmes les plus fréquemment rencontrés. Les autres problèmes les plus courants concernent les problèmes de voisinage et les problèmes familiaux.

Le problème spécifique le plus courant est le vol. Les autres problèmes spécifiques courants dans la catégorie des questions foncières comprennent les litiges liés aux animaux gardés par les voisins et les litiges concernant l'utilisation des terres et leurs limites. Le divorce/séparation est aussi couramment exprimé comme un problème de justice au Niger.

Si les problèmes liés au crime/délict sont communs à tous les groupes de la population, le genre et le lieu de résidence influencent les types de problèmes rencontrés. **Les hommes (37%) sont plus nombreux que les femmes (17%) à signaler des problèmes fonciers, ainsi que des problèmes d'argent (dettes),**

de documents administratifs et d'emploi. Les femmes (20 % et 18 %) sont plus nombreuses que les hommes (11 % et 9 %) à signaler des problèmes liés au voisinage et à la famille. Toutefois, tant pour les hommes que pour les femmes, le problème le plus fréquemment rencontré est le crime/délict.

Les habitants des zones rurales connaissent davantage de problèmes liés à la terre, tandis que les problèmes d'argent, de violence domestique et d'emploi sont plus souvent signalés dans les zones urbaines.

Ces différences sont liées au rôle des femmes dans la société nigérienne. En effet, ces dernières signalant des problèmes appartenant à la sphère intime et les hommes à la sphère publique. Les discussions avec les experts nationaux au cours du Justice Data Lab ont confirmé cet aspect.

Les experts nationaux ont identifié les catégories de problèmes juridiques les plus graves rencontrés par les Nigériens en examinant des facteurs tels que leur étendue, leur impact et leur probabilité de résolution. Leur expérience professionnelle et leur connaissance du secteur judiciaire nigérien ont également joué un rôle important pour arriver à la conclusion que, pour les besoins du rapport, les catégories de problèmes **les plus graves sont les suivantes :**

- **Crime**
- **Foncier**
- **Famille et violence domestique**



Sources d'aide pour résoudre les problèmes de justice

Sept Nigériens sur dix prennent des mesures pour tenter de résoudre leur problème juridique le plus grave.

Parmi ceux qui agissent, 34% font appel aux **membres de la famille**, et environ 30% font appel aux **autorités coutumières ou traditionnelles ou entrent directement en contact avec l'autre partie**. Les Nigériens semblent comprendre ce dernier point, parler directement avec l'autre partie en conflit, comme une tentative de trouver une solution à l'amiable. **Seulement 13% des personnes qui agissent font appel à la police ou à la gendarmerie, et 10% aux tribunaux formels.** Ceci suggère qu'une minorité des problèmes juridiques les plus graves des Nigériens arrive au niveau de la "justice moderne".

Les femmes (46%) comptent beaucoup

sur les membres de la famille comme sources d'aide, tandis que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de s'adresser à une autorité coutumière (34% contre 22%), de parler directement à l'autre partie (32% contre 22%) ou à la police ou la gendarmerie (16% contre 9%).

De même, les habitants des zones rurales sont plus susceptibles de faire appel aux autorités coutumières pour résoudre leurs différends et moins susceptibles de s'adresser à la police ou aux tribunaux que leurs homologues urbains. Très peu de Nigériens bénéficient de l'aide d'un avocat. Ces résultats suggèrent que les femmes gardent leurs problèmes dans la sphère intime, et que les institutions destinées à résoudre les conflits sont plus disponibles et accessibles pour les hommes, en particulier dans les zones urbaines.

Plus l'impact d'un problème est élevé, plus il est probable qu'il nécessite davantage de sources d'aide dans le processus de résolution. Les problèmes en cours ont le score d'impact moyen le plus élevé, tandis que les problèmes résolus ont la moyenne la plus basse, suivis des problèmes abandonnés. Les problèmes en cours durent également plus longtemps (en jours) que les autres problèmes. Cela suggère que les gens se battent avec acharnement et aussi longtemps que possible pour

essayer de résoudre les problèmes ayant un impact, et que les problèmes "faciles" sont soit résolus rapidement, soit abandonnés.



Les moyens pour essayer de résoudre les problèmes juridiques : les interventions

Près d'un tiers des sources d'aide auxquelles les Nigériens ont fait appel a fourni **des conseils en matière de justice**. Il s'agit, de loin, de l'intervention la plus fréquemment proposée. **La médiation/ réconciliation et la décision/ règlement suivent** avec un peu moins de 20% chacun. De nombreuses sources d'aide fournissent des conseils juridiques, notamment celles issues des réseaux personnels (membres de la famille, amis, voisins). La médiation/ réconciliation se produit plus souvent au niveau de la justice traditionnelle (autorités traditionnelles, anciens, chefs religieux), tandis que les décisions/règlements se produisent dans les tribunaux formels et lorsque la police ou la gendarmerie sont sollicitées.

Chaque fois qu'une décision/un règlement a été pris, il est très probable que le problème soit complètement résolu (74%). La médiation est également efficace, conduisant à la résolution de 70 % des problèmes. Le fait de donner des conseils a moins bien réussi à résoudre les problèmes, avec 51% des problèmes résolus.

Quand nous avons demandé aux Nigériens ayant pris des mesures, d'évaluer leur parcours de justice, nous avons constaté que lorsque le parcours incluait **la médiation/réconciliation, les scores en termes de mesures de satisfaction du processus, du résultat et des coûts étaient plus élevés**. Cependant, nous devons garder à l'esprit que les hommes sont surreprésentés parmi ceux qui ont des problèmes, prennent des mesures et font appel à des sources d'aide qui proposent une médiation/ réconciliation.



Informations et conseils juridiques

Seuls 59% des Nigériens confrontés à des problèmes juridiques ont consulté une source de conseils juridiques. Encore une fois, la source

de conseil la plus sollicitée au Niger était un **membre de la famille (52%), suivi des autorités traditionnelles (24%), des amis (20%) et des voisins (19%)**. La même dynamique de genre présentée dans la recherche d'aide se retrouve dans la recherche de conseils juridiques. Une fois de plus, les Nigériens n'ont presque jamais cherché à obtenir des conseils auprès des avocats ou des prestataires d'aide juridique.

Pourtant, demander et obtenir des conseils juridiques augmente les chances de résoudre le problème, par rapport à la possibilité de ne pas les obtenir et, finalement, de ne rien faire du tout.

En ce qui concerne les sources publiques d'information juridique, seulement 22% des personnes ont obtenu des informations par ce biais. Il s'agit principalement de la radio, qui est une source d'information importante dans un contexte de faible taux d'alphabétisation, de faible possession de télévision et d'éloignement. Une autre source potentielle d'information publiquement disponible semble être les fadas, en particulier pour les jeunes hommes dans les zones urbaines.



Perceptions des droits de l'homme et du système judiciaire

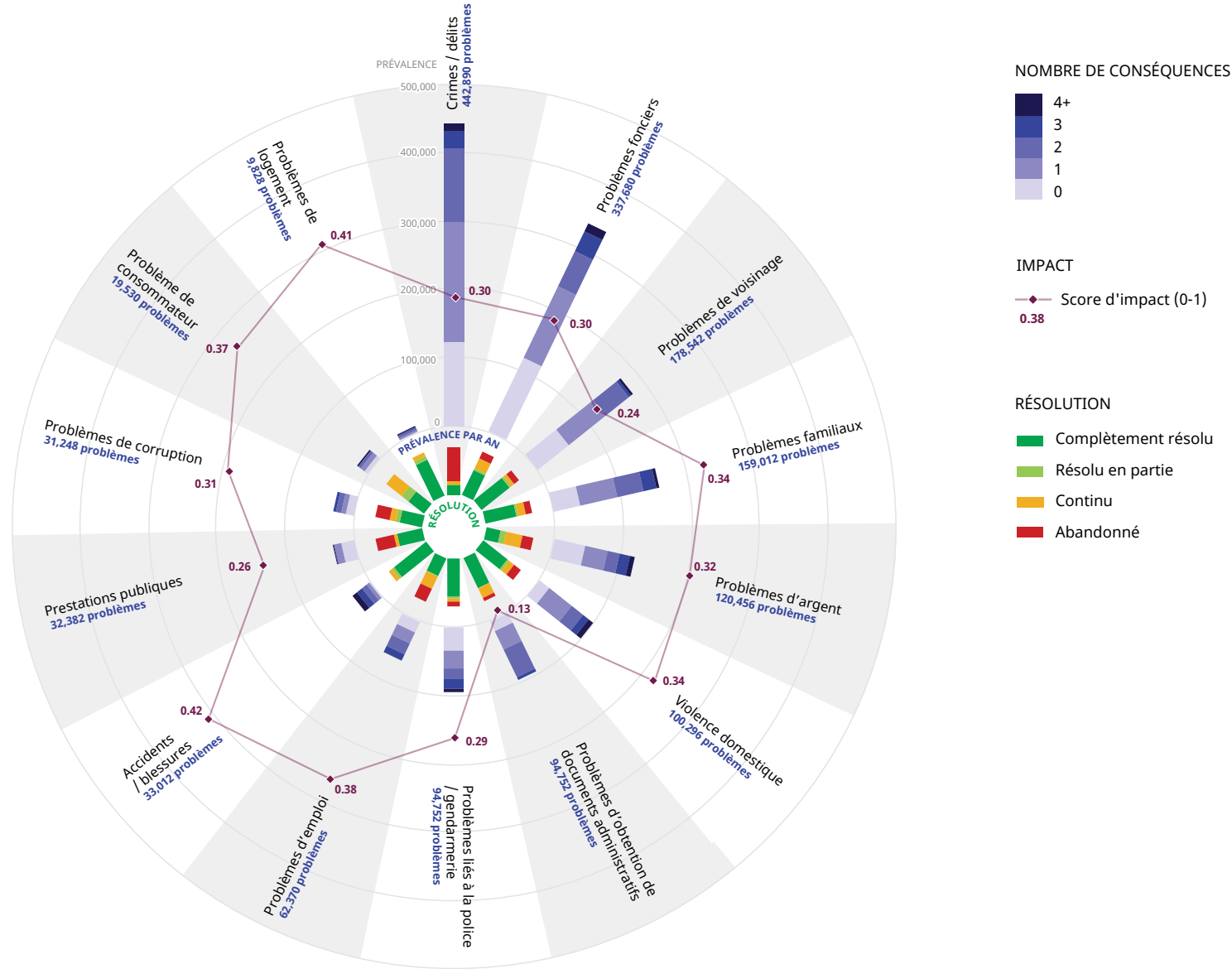
Lorsqu'on les interroge à propos de leur connaissance et de l'évaluation de certains droits, les opinions des Nigériens peuvent être résumées en trois catégories:

- Droit à l'éducation et Droit à la santé
- Droit à la vie et à la sécurité, et Egalité devant la loi
- Liberté de culte et Liberté d'expression

Les perceptions des répondants quant à la mesure dans laquelle ces droits sont respectés ou appliqués divergent. En ce qui concerne la première catégorie (droit à l'éducation et droit à la santé), les groupes sociaux privilégiés ont tendance à mieux connaître ces droits que les groupes plus vulnérables. De plus, ils ont aussi tendance à être plus négatifs quant à leur perception de leur application. En ce qui concerne la deuxième catégorie (droit à la vie et à la sécurité, et égalité devant la loi), les groupes défavorisés ont des opinions moins positives. Enfin, en ce qui concerne la dernière catégorie (liberté de culte et liberté d'expression), ces droits ne sont connus que d'environ un tiers des Nigériens.

En ce qui concerne la confiance dans le système judiciaire, les Nigériens expriment un haut niveau de confiance.

VUE D'ENSEMBLE DE L'AMPLEUR DES PROBLÈMES DE JUSTICE AU NIGER



Implications

Les décideurs politiques, les innovateurs en matière de services de justice et les autres parties prenantes trouveront ci-dessous des implications concrètes, basées sur les conclusions des données. Les données de la JNS sont une image unique de la justice axée sur les personnes dans la vie quotidienne. **Ces implications se réfèrent à la vision de la Politique Nationale de la Justice et des Droits de l'Homme (PNJDH) du Niger, à savoir parvenir à une justice crédible, équitable et accessible à tous d'ici 2035.** Certaines implications politiques sont étroitement liées à un résultat spécifique, d'autres sont plus transversales et se rapportent à un paysage plus général émergeant des données.

Avec au moins 34% des personnes rencontrant des problèmes juridiques, davantage de données sont nécessaires. Il y a des silences dans les données. Il existe un potentiel pour des efforts de collecte de données adaptés à des populations spécifiques telles que les femmes. Les données sur la justice dans une optique de genre permettront de mieux comprendre comment les femmes vivent les problèmes et

tendent de les résoudre. Les données qualitatives et quantitatives du rapport montrent comment les femmes vivent des problèmes tels que le divorce et comment leurs sources d'aide sont limitées, par exemple, dans la manière dont elles interagissent avec les systèmes de justice modernes et traditionnels qui sont dominés par les hommes. **Les Etats Généraux de la Justice ont souligné la difficulté de mettre en œuvre des cadres législatifs pour protéger les personnes vulnérables, parmi lesquelles les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH, en raison du manque de compréhension de ces cadres législatifs** par certains acteurs de la justice. Nous pensons que mieux comprendre les besoins de ces groupes spécifiques tout en améliorant la connaissance du cadre légal de protection peut contribuer de manière significative à augmenter l'accès à la justice pour tous et à assurer l'égalité de tous devant la loi.

Une autre implication des différences démographiques dans l'expérience des problèmes est que les tendances indiquent que ceux qui sont plus actifs dans la dimension socio-économique

de la vie sont plus susceptibles d'éprouver des problèmes dans des domaines tels que l'endettement, l'emploi, tandis que les personnes qui sont moins actives économiquement, ou qui sont plus vulnérables, ont tendance à signaler des problèmes - si tant est qu'elles le fassent - dans et autour de leur maison.

Les experts nigériens ont sélectionné les problèmes liés à la terre, au crime/délict, à la famille et à la violence domestique comme étant les problèmes les plus graves pour lesquels nous avons fourni des données spécifiques et approfondies dans ce rapport. **Il appartient aux parties prenantes nigériennes d'identifier les priorités clés pour la programmation des politiques. Les Dialogues avec les parties prenantes, qui seront organisés par Hiil, constituent une opportunité à saisir.** Ces dialogues sont un moyen de réunir un groupe de catalyseurs de changements engagés (leaders de la justice) qui ont le type de compétences, d'influence et d'autorité décisionnelle nécessaires pour soutenir une transition progressive vers des programmes de justice axés sur les personnes. Les parties prenantes peuvent identifier et affiner des pistes d'action pour les catégories de problèmes prioritaires et pour des groupes démographiques spécifiques, tels que les femmes ou les personnes handicapées ou vivant dans des zones rurales.

Les personnes vivant dans les zones rurales ont tendance à rencontrer plus de problèmes liés à la terre que celles vivant dans les zones urbaines. Ils s'adressent également plus souvent aux autorités coutumières ou traditionnelles. Ils ne font guère appel à la gendarmerie, aux avocats et aux tribunaux formels. **C'est l'occasion de renforcer le lien entre les systèmes de justice traditionnels et modernes tout en s'appuyant sur les connaissances des structures existantes telles que les commissions foncières (COFOB, COFOCOM et COFODEP).** L'objectif est de trouver non seulement plus de solutions, mais aussi de meilleures solutions pour les zones rurales. Des solutions dont la qualité ne dépend pas de l'endroit où l'on vit. Une justice qui est disponible dans les langues locales et qui offre des interventions permettant d'obtenir les résultats qui améliorent la qualité de vie. **Comme le prévoit le PNJDH, la justice doit être accessible à tous, non seulement d'un point de vue géographique, mais aussi financier et culturel.**

Les Nigériens connaissent des parcours de justice différents en termes de propension à agir ou à faire résoudre le problème en fonction du genre ou de leur lieu de résidence. Pourtant, il ne s'agit pas d'un problème propre à la justice. **Ces différences doivent être abordées au-delà du seul secteur de la justice**, en brisant les cloisonnements des politiques

publiques. Par exemple, les femmes subissent plus de violences que les hommes à cause de leurs problèmes juridiques. Il est possible **qu'une approche combinée, portant sur les principaux aspects psychosociaux de la vie quotidienne des femmes, puisse permettre d'éviter ou de résoudre un nombre important de problèmes juridiques. L'éducation, la santé, l'économie, le secteur de la justice travaillant ensemble, en profitant des économies d'échelle et des synergies dans l'ensemble du pays. C'est possible.**

La plus grande partie des problèmes juridiques rencontrés par les Nigériens n'arrivent pas au niveau des tribunaux officiels. La classification des problèmes juridiques actuellement utilisée dans les dispositifs de suivi du système judiciaire est très différente de la façon dont les populations vivent la justice au quotidien et tend à accorder trop d'importance aux problèmes juridiques qui arrivent au niveau des tribunaux. En se concentrant sur cette classification à des fins d'élaboration de politiques, on risque de négliger les problèmes les plus fréquents et les plus graves que vivent effectivement les Nigériens et de faire porter la responsabilité uniquement sur les solutions émanant des prestataires de justice moderne. **Un regain d'attention pour des problèmes tels que le foncier, le crime/délict et la famille, pourrait favoriser une**

approche plus axée sur les usagers et contribuer à combler l'écart de justice.

La médiation/réconciliation et la décision/le règlement des problèmes sont les interventions qui ont le plus de chances de résoudre les problèmes. Les autorités traditionnelles et coutumières, les tribunaux officiels, la police et la gendarmerie ont tendance à proposer ces interventions. Les données nous apprennent également que les femmes sont moins susceptibles de faire appel à ces prestataires et qu'elles ont tendance à se limiter au soutien que les membres de la famille peuvent offrir, qui concerne normalement les conseils et le soutien émotionnel. Augmenter les opportunités de médiation/réconciliation et de décisions/règlements favorables aux femmes est donc une option viable pour améliorer leur accès à la justice. **Une telle approche contribuerait de manière significative à la réalisation de l'axe 4 du PNJDH qui se focalise sur l'amélioration de l'accessibilité aux services de justice, notamment pour " favoriser l'accès à la justice par la réduction ou l'éradication des obstacles rencontrés par les usagers " comme le prévoit le Plan d'action décennal 2016-2025.**

Étant donné que les problèmes qui ont le plus d'impact nécessitent généralement l'intervention de

nombreuses sources d'aide, ces parcours de justice comportent de nombreuses parties mobiles. Dans chacune de ces parties mobiles, l'ensemble du processus peut être retardé ou peut tout simplement échouer. La résolution de ces problèmes prend également beaucoup de temps. Enfin, une évaluation précoce **des besoins (système de triage) peut permettre d'identifier rapidement ces problèmes complexes et lourds de conséquences afin d'y concentrer les efforts et les ressources. Il existe déjà une initiative nationale, à savoir l'ANAJ, susceptible, entre autres, de s'attaquer à ce problème.**

Enfin, si le taux d'alphabétisation de la population nigérienne augmente chaque année, une grande partie de la population ne sait toujours pas lire ni écrire et certains d'entre eux vivent dans des régions reculées. **La radio est la meilleure chance d'accroître la sensibilisation de ces personnes au droit et de savoir quoi faire lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes de justice. Les Fadas et autres lieux de socialisation peuvent également devenir des endroits clés pour la distribution d'une aide juridique à faible coût.**

Les mesures de droits humains et de la confiance qui sont autodéclarées et basées sur la perception ont tendance à produire des données moins fiables

que des mesures alternatives telles que celles basées sur les expériences vécues. De plus, dans la mesure où très peu de Nigériens interagissent avec les institutions légales modernes formelles (tribunaux, juges, avocats, etc.), il n'est pas recommandé d'utiliser des questions qui portent sur les opinions des répondants pour mesurer les droits humains et la confiance dans ces institutions.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des voies possibles pour le Niger. Nous espérons que des versions plus raffinées et localisées de ces idées seront développées d'ici la fin 2022. Nous vous prions de visiter régulièrement le site Web dashboard.hiil.org pour connaître les recommandations concrètes que les experts nationaux vont imaginer, prototyper et mettre en œuvre. Le présent rapport n'est que le début de la transformation de la justice axée sur les personnes au Niger.

À propos de JNS

Nous recueillons les voix de milliers de personnes grâce à notre outil d'enquête (JNS) sur les besoins et la satisfaction des populations dans le domaine de la justice. Il nous permet de connaître réellement les problèmes juridiques, les expériences et l'accès des populations à la justice.

Adapté au contexte spécifique de chaque pays, il offre une compréhension approfondie aux personnes travaillant dans le secteur de la justice.

Par le biais d'interfaces intelligentes, nous mettons également les données à la disposition des décideurs, afin qu'ils puissent utiliser les résultats à bon escient. En effet, l'utilisation responsable de ces données mène à la connaissance, crée l'autonomisation et renforce la redevabilité.

Parmi les pays dans lesquels nous avons travaillé depuis 2014 figurent les Pays-Bas, la Jordanie, le Mali, la Tunisie, l'Ouganda, l'Ukraine, le Kenya, le Bangladesh et les Émirats arabes unis.

En 2022, les rapports suivants sont en cours de rédaction: Burkina Faso (Enquête sur la population générale et Enquête sur les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil) et Soudan du Sud.

Pour plus d'informations, prière de consulter nos sites Web:

www.hiil.org
dashboard.hiil.org

LES AUTEURS

Manon Huchet-Bodet
 Conseillère secteur de la justice

Jelmer Brouwer
 Conseiller secteur de la justice

Patrick Kimararungu
 Conseiller secteur de la justice

Martin Gramatikov
 Directeur mesure de la justice

Rodrigo Nunez Donoso
 Conseiller secteur de la justice

CONCEPTION GRAPHIQUE

Paulina Kozlowska
 Designer en Communication Visuelle

AVEC LA COLLABORATION DE

Moussa Fofana
 Représentant Hiil, Sahel

Britt van der Donk
 Directrice des programmes
 dans la région du Sahel

Razane Boustany
 Cheffe de projet

Abdel Ouedraogo
 Chargé de projet, Sahel



PHOTOGRAPHIES:

Photo de couverture: © Gustave Deghilage / Flickr

Pages 7, 21, 23, 30, 35, 39, 47, 67, 106, 189, 199: © Catay / Shutterstock.com

Pages 11, 15, 65, 119, 166, 176, 197: © Roland / Flickr

Page 20: © William James Herath / Shutterstock.com

Page 31: © U.S. Air Force photo by Tech. Sgt. Perry Aston Airman Magazine / Flickr

Pages 33, 71, 103, 169, 208: © Katja Tsvetkova / Shutterstock.com

Page 44: © StreetVJ / Shutterstock.com

Pages 49, 157: © Kibi86 / Pixabay

Pages 52, 56, 84, 86, 152, 192: © Harmattan Toujours / Shutterstock.com

Page 53: © mbrand85 / Shutterstock.com

Pages 62, 73: © Gustave Deghilage / Flickr

Pages 118, 137: © Jean Rebiffé / Flickr

Page 181: © NigerTZai / Wikimedia Commons

Page 194: © HiiL



Institut de La Haye pour
l'innovation de la justice
+31 70 762 0700
info@hiil.org
www.hiil.org
dashboard.hiil.org